TRAITE'

DV MARIAGE
DE HENRY IIII. ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, AVEC LA Sereniſſime Princeſſe de Florence.

Des Ambaſſadeurs de part & d'autre, de ſon heureuſe arriuée en France, à Marſeille, & ſes entrees en Auignon, & Lyon.

Plus la Conſpiration, Priſon, Iugement & mort du Duc de Biron, auec vn Sommaire de ſa vie, & pareillement le procez de Iean l'Hoſte.

Auec la Genealogie de la maiſon de Medecis.

A ROVEN.

Chez IEAN PETIT, dans la Court du Palais.

1610.

THE NEWBERRY
LIBRARY

48-1127

TRAITE' DV MARIAGE DE HENRY IIII. ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, AVEC la Sereniſſime Princeſſe de Florence.

Vgement des Commiſſaires deputez pour la nullité du mariage entre le Roy & la Royne Marguerite.

2 *Lettre de la Royne Marguerite au Roy.*

3 *Requeſte enuoyé au Pape.*

Le Preſident Bruſlard ſieur de Sillery, Ambaſſadeur pour le Roy à Rome.

4 *Lettre du Roy à la Royne Marguerite.*

5 *Reſponſe de la Royne Marguerite.*

6 *Voyage du ſieur d'Alincourt à Rome, & du traité du mariage du Roy auec la Princeſſe de Florence.*

7 *Genealogie de la maiſon de Medicis.*

Pourquoy la maiſon de Medicis porte en ſes armoiries cinq tourteaux de gueulles en champ d'or, chargé de France en chef.

8 *Des eſpouſailles de la Royne à Florence.*

Belle garde grande Eſcuyer de France arriue a Florence.

9 *Le Duc de Mantoue & l'Ambaſſadeur de Veniſe, viennent à Florence.*

10 *Entree du Cardinal Aldobrandin Legat de ſa Saincteté dans Florence.*

11 *Subſtance des paroles du Legat Aldobrandin.*

Reſponce de la Royne, au Cardinal Aldobrandin.

12 *Mariage du Roy tres-Chreſtien & de la Royne Marie de Medicis.*

13 *Banquet magnifique.*

Representation de la belle Comedie iouee au mariage de la Royne à Florence, qui couſta ſoixante mille eſcus.

Premier acte de la Comedie & ainſi ſuiuant les autres.

15 *La Royne part de Florence pour venir en France.*

Arriuee à Marſeille.

Repreſentation de la gallere de la Royne.

Armes de France & de Medicis, priſees 70000. eſcus.

16 *Harangue faite à la Royne à ſon entree à Marſeille, par monſieur du Vair, au nom du Parlement.*

17 *Deſcription de l'entree de la Royne à Auignon.*

18 *Entree de la Royne à Lyon.*

19 *La premiere fois que le Roy vit la Royne.*

20 *De la confirmation & benediction nuptiale du Roy & de la Royne.*

21. *Comme le Roy eſtoit habillé.*

Grand Carquan de la valeur de 150. mille eſcus.

22. *Banquet Royal.*

23 *De quelques choſes notables qui ſe ſont paſſee à Rome durant le Iubilé.*

24 *Vingt & quatre mille Frãçois à l'ouuerture du Iubilé à Rome.*

PREMIER ARTICLE.

PENDANT que ces choſes ſe paſſent depuis 1589. iuſques en l'an 1599. toute la France prie Dieu qu'il inſpire au cœur du Roy de ſe marier à quelque Princeſſe digne de la moitié de ſon lict, pour donner vn Dauphin aux Frãçois, afin de les guarentir des apprehenſions qu'ils auoient de retomber aux calamitez paſſees. Pluſieurs remonſtrances luy en ſont faites par les Princes, par les Seigneurs de ſon Conſeil, & par ſa Cour de Parlement de Paris, meſmes ſon Procureur General le ſieur de la Gueſle, luy en remonſtre la neceſſité, & luy dit.

Que pour paruenir à vn ſi grand bien, il falloit commencer par la nullité de ſon mariage auec la Royne Marguerite, que pluſieurs Roys ſes predeceſſeurs pour le bien de leur peuple, ſur le pretexte de cauſes legitimes, comme de ſterilité ou parenté, leurs mariage ont eſté declarez nuls.

Qu'il y auoit iuſtement cent ans que par ſentence & iugemẽt des Commiſſaires de leguez par le Pape, le mariage fut declaré nul de Louys XII. & de Ieanne de France fille du Roy

Louys XI. sur le seul pretexte de force & contrainte par le Roy Charles VIII. & du deffaut de consentement.

Qu'à son mariage auec la Royne Marguerite outre le deffaut de lignee pour la conseruation de l'Estat (moyen suffisant pour la nullité,) Il y a entr'eux parenté au troisiesme degré de consanguinité, ce qui ne leur a peu estre permis par le bref du Pape Gregoire XIII. attendu que les formalitez n'y ont point esté gardees.

2. De toutes ces remonstrances le Roy aduertit la Royne Marguerite, & enuoya vers elle le sieur l'Anglois, maistre des Requestes de son hostel, pour sçauoir son intention sur cette nullité de leur mariage: Elle qui sur pareille demande du viuant de la Duchesse de Beaufort en auoit fait du reffus pour quelques raisons, luy manda qu'elle diroit sa resolution au sieur Berthier, Agent du Clergé & intendant de ses affaires. Il y est enuoyé, l'intention de sa Maiesté luy estant communiquee, il rapporta au Roy à son Conseil, *Qu'elle ne desiroit que le contentement du Roy, & le repos du Royaume*, auec vne lettre particuliere à sa Maiesté, la suppliant, *De la gratifier de sa protection, sous l'abry de laquelle elle mettoit le reste de ses annees.*

3 Ladite Royne enuoya vne requeste au Pape, contenant, *Que contre sa volonté, son frere le Roy Charles ix. & la Royne sa mere l'auoient mariee, auquel mariage elle n'auoit apporté autre consentement que la parole & non le cœur: Que le Roy & elle estans au troisiesme degré de parenté, elle supplioit sa Saineté de declarer leur mariage nul.* Le Roy fit vne pareille requeste. Cette affaire fut traitee fort serieusement par l'Illustrissime Cardinal d'Ossat, & le sieur de Sillery Ambassadeur du Roy à Rome. Ils supplierent sa Saintetè pour leur Maistre. *Qu'en ce qui estoit de la nullité dudit mariage, il ne luy fist autre faueur que celle de la Iustice.*

Cette cause fut rapportee au Consistoire par le Pape, il fut aduisé de donner Commission à quelques Prelats, pour sur les lieux auec iuste cognoissance de cause iuger de la nullité dudit mariage. Sa Saintetè enuoya cette commission à l'Illustrissime Cardinal de Ioyeuse, à Monsieur l'Euesque de Modene son Nonce en France, & à Monsieur l'Archeuesque d'Arles, docte Prelat Italien bien versé en icelles affaires, lesquelles assemblez à Paris, apres auoir obserué toutes solemnitez requises fait informer de l'aage de sa Maiesté, & veu la requisition des trois Estats de France, contenant le grand interest qu'ils y ont: Le

tout bien examiné & conſideré, declarerent ledit mariage nul, & permirẽt aux parties de ſe remarier ou bon leur ſembleroit.

4. De ceſte ſentence le Roy en fit aduertir la Royne Marguerite, & luy manda par Monſieur le Comte de Beaumont, *Que puis que Dieu auoit permis que pour le bien de la France leur mariage fut diſſout, que ſon deſir eſtoit toutesfois de l'aimer, non ſeulement comme ſon frere de nom, mais luy feroit d'oreſnauant cognoiſtre des effets de ſa bonne affection.*

5 La Royne Marguerite l'en remercia, & par lettres pleines de reſpect enuers le Roy, elle luy manda: *Que la confiance quelle a d'eſtre aux bonnes graces & en la protection de ſa Maieſté, auec les faueurs qu'elle en reſſent, banniſſent de ſon ame, le regret immortel qu'elle doit auoir de ſa perte.* Ses penſions luy furent peu apres augmentees par la liberté du Roy: Elle vit en paix au Chaſteau de Madril à preſent.

Ce mariage ne fut pluſtoſt rompu qu'il s'en pratique vn autre de la Princeſſe de Florence Marie de Medicis, niepce du grand Duc de Toſcane: Le ſieur de Sillery Ambaſſadeur à Rome, par le commandement du Roy, en demande l'aduis à ſa Sainteté, qui s'y conforme: les pourparlers s'en font, & à Rome & à Florence, l'execution deſquels ne ſe fit qu'au commencement de l'an 1600 lors que le ſieur d'Alincourt, fils du ſieur de Villeroy alla à Rome, pour remercier de la part du Roy ſa Sainteté de la bonne iuſtice qui luy auoit eſté rendue pour la diſſolution de ſon mariage. Cependant le Roy cueille des roſes de plaiſirs à Malesherbes, dont il eſt à craindre qu'il n'y ait deſſous des eſpines de lamentations.

6 Le Roy enuoya à Rome le ſieur d'Alincourt Cheualier de ſes Ordres, pour remercier le Pape de la iuſtice qu'il luy auoit fait rendre en la declaration de la nullité de ſon mariage. Il s'ẽbarqua à Antibe ſur vne Gallere que la Seigneurie de Gennes luy enuoya pour aller en leur ville, où il fut tresbien reçeu, & traité magnifiquement au Palais de Grimaldi. Il prit la poſte de Cennes à Rome, & eut audience de ſa Sainteté le lendemain de ſon arriuee.

Peu de iours apres, le ſieur de Sillery Ambaſſadeur du Roy à Rome, & ledit ſieur d'Alincourt, allerent a Florence, pourſuiuant le pouuoir donné audit ſieur de Sillery par lettres patentes du Roy du 6. de Ianuier an preſent, accorder le mariage d'entre luy, & la Sereniſſime Princeſſe Marie de Medicis, fille

de François, grand Duc de Toscane, & de Ieanne Archiduchesse d'Austriche, & Royne nee de Hongrie & de Bercheure. Ferdinand son oncle, à present grand Duc de Toscane, eut cette recherche fort agreable, il n'y eut point de difficulté. Le contract en fust passé le 2 6. iour d'Auril, au Palais de Pity, és presences de Charles Anthoine Putey Archeuesque de Pise, & du tres illustre Virginio Vrsino Duc de Braciano : La constitution fut de six cens mille escus, auec bagues, ioyaux, & autres meubles precieux.

Aussi tost que le contract fut signé, l'on chanta le Cantique de resiouissance au Palais de Pity à l'Annunciade, toute la ville de Florence se mit en allegresse, & la Princesse Marie declaree Royne de France, disna publiquement, & fut assise à table, ou vn daiz, son oncle s'asit beaucoup plus bas qu'elle : Ledit Duc de Braciano luy bailla à lauer les mains, & ledit sieur de Sillery Ambassadeur du Roy, la seruiette. Le reste de ceste iournee se passa en toutes sortes de recreations. Peu de iours apres ledit sieur d'Alincourt vint apporter ces bonne nouuelles au Roy, auec le pourtrait de la Royne, que la grãd' Ducheſſe luy enuoya: comme aussi le Roy enuoya le sien au grand Duc, par le sieur de Frontenat, qui allant seruir la Royne de premier Maistre d'hostel, luy presenta la premiere lettre de la part de sa Maiesté.

GENEALOGIE DE LA MAISON DE *Medicis, & pourquoy elle porte en ses armoiries cinq tourteaux de gueilles en champ d'or, chargé de France en chef.*

VOila la 2. fois que les Roys de France ont pris femme en la maison de Medicis, laquelle est à present vne des plus grande d'Italie : L'origine & commencement de laquelle plusieurs Historiens rapportent à vn Cheualier François nommé Euerard de Medicis, lequel suiuit l'Empereur Charlemagne en Italie, lors qu'il en chassa les Lombards : Auquel temps & pendant qu'il estoit à Florence, vn Geant nõmé Mugel, d'vne grandeur démesuree, faisoit vne infinité de massacres & brigandages, au terroir que l'on a tousiours depuis appellé Mugello: des barbaries & cruautez duquel estant esmeu le Cheualier Euerard

de Medicis se resout de l'aller combatre corps à corps pour affranchir le pays de sa tyrannie : Enquoy la Diuine prouidence enforça tellement son courage, que l'impitoyable Mugel resta mort sur le champ, & pour despouille memorable laissa au victorieux Euerard vne masse ceste accompagnee de six boules de fer ; dont ce braue guerrier pour immortaliser cet acte heroïque, blasonna ses armoiries, les deuisans d'vn champ d'or à cinq tourteaux de gueules chargé de France en chef : pource qu'en combatant contre se cruel Geant il auoit reçeu sur son essçusson pleinemẽt champé, d'orvn coup de masse, qui y auoit laissé l'impressiõ de plusieurs boules encore toutes sanglãtes, à raison des massacres & boucheries freschement executees par ce voleur.

La victoire obtenuë, Euerard ne voulut retourner en France auec Charlemagne, pour ce que ceux de Florence se voyans affranchis par sa vertu, l'honorerent d'vn si gracieux accueil, qu'il fut contraint d'oublier son pays naturel, & la frãce sa patrie, & pour le reste de sa vie, s'arrester au champ de ses victoires, pour y planter vne posterité, qui au temps à venir, refleuriroit des fleurs de Lis, & germeroit des rois, & roines de France. Voilà comme commença le bon heur, & la Noblesse de Medicis.

Depuis Euerad iusques à Iean de Medicis, dit le Pieux fils d'Euerard II. de Medicis, fils de Chiarissimo de Medicis, il y eut plusieurs grands personnages de cette maison, desquels font mention Aretin, Villany & Nector renommez Historiens : cõme fut Allemano de Medicis pere de Sylueſtre qui fut Gonfalonier de Florence, du temps de Louys de Bauiere Empereur Viery de Medicis qui appaisa la diuision & mutinerie populaire des Florentins, laquelle auoit duré depuis l'an 1378. iusques en l'an 1381. remit le peuple en sa franchise, & le Senat de Florence en son authorité. Iacques de Medicis Cheualier, qui deffendit si valeureusement les tranchees du camp Florentin à Montcatin : Iean de Medicis fils de Bernardin, qui prit Luques pour les Florentins accompagné de trois cens cheuaux, & cinq cens hommes d'infanterie à la barbe de trois camps, que les Pisans auoit campé deuant ladite ville : Vn autre Iean si renommé par les Historiens, de ce qu'ayant le Vicomte Milanois (grand ennemy des Florentins) tenuë la Scarperie longuement assiegee, il se mit aux champs auec cent hommes de pied, & sur la minuict se faisant voye à force d'armes, mit ses gens dans

ville, qui estoient aux abois, fit leuer le siege à l'ennemy, deliura sa patrie du manifeste danger, où elle se trouuoit pour lors.

Nous n'aurions iamais fait si nous voulions esplucher par le menu & mettre icy au long tout ce que les Cheualiers Illustres de la maisõ de Medicis ont fait de signal: Bié diray-ie que Iean de Medicis, dit le Pieux fut Gõfalonnier de Florence l'an 1423. Magistrat de Iustice souuerain presque semblable au Dictateur des anciens Romains (estoit riche, noble, clement, accord, enfé, aumosnier, misericordieux, tout ce que se peut, honoré, ymé, redouté de tous: il ne demanda iamais honneur en la republique, & si les eut tous: deteſta la guerre plus que la mort, & si y fit de grands exploits: moyenna la paix à quelque prix que ce fust: iamais n'offensa la personne, fit plaisir à tous, mesme à ses ennemis. Il eut deux fils lesquels firent deux branches en la maison de Medicis, l'aisné s'appelloit.

Cosme le grand, pere de la patrie, & le 2. Laurens, duquel est descendu Marie Princesse de Florence declaree Royne de France, ainsi que nous dirons apres que nous aurons descrit la genealogie de Cosme le Grand, l'aisné, & duquel les Histoires sont toutes pleines de loüanges de ce grand personnage. Il deuint suspect à plusieurs à cause de son excessiue liberalité, & facilité de mœurs, il experimenta l'inconstance de la fortune, & la force de l'enuie, laquelle comme vn autre Coriolan le fit exiler quelque temps de sa patrie ingrate: mais, ce luy fut vn eschelon pour monter à vne plus grande gloire & pour s'encrer plus auant, dans les cœurs de ses citoyens, qui le rappellerent depuis, luy allant toute la ville au deuant, auecques grande pompe, & magnificence, le saluant Pere de la patrie: lequel tiltre d'honneur luy est demeuré graué en son tombeau: Retour que les Historiens comparent à celuy de Ciceron en la ville de Rome, & disent, que iamais auparauant aucun n'entra auec tant de gloire, & d'appareil que luy en la ville de Florence. Vne partie de ses ennemis furent bannis sans esperance de r'appel: les autres massacrez, & decapitez par le peuple. Il restablit par sa puissãce François S. force en son Duché de Milan, bastit & fonda somptueusement cinq belles Eglises, ou Monasteres, & autant de Palais y employant quatre millions d'or. Il dõna aux pauures vn million d'or par aumosne, fit vn bel Hospital en Hierusalem, qui renta magnifiquement,

pour l'vsage des Pelerins : gouuerna la republique paisiblement 31. an, fut le premier homme d'Estat, le plus riche, le plus aumosnier, le plus respecté de son siecle, & de tous autres en general (pour aller auec Nestor) qui ont laissé leurs memoires engrauees és anciennes & modernes maisons de l'Italie. il deceda l'an 1464. regreté mesmes de ses ennemis, laissant vn exemple immortel à tous les Princes Chrestiens que la pieté, deuotion, & vertu Chrestienne n'est pas incompatible auec l'Estat: voire le renforce, & l'asseure d'auantage, de toutes les ruses & inuentions humaines suiettes à mille euenemens dangereux & funestes.

Il maria Pierre de Medicis son fils à Lucresse de Tornaboni, de laquelle il eut.

Laurens pere des Muses, & Iulian son frere. L'on compare ceste Tornaboni à Cornelia mere des Gracches, qui fit instruire & forma elle mesme és bonnes lettres ces deux beaux esprit romains, & en toute sorte de vertu Politiã a descrit en vers Latins, le triomphe de Iulian pour la victoire qu'il emporta aux tournois sur la pluspart de la Noblesse d'Italie, & le progrez de son heureuse education. Deslors la maison de Laurens estoit comme vne eschole de tous les plus doctes personnages de l'Europe, tels que furẽt Politian, Aretin, Ficin, Lascaris, Calcondile, & Trapezonce: Aussi le Prince de la Mirande, homme d'esprit admirable, & autres l'ont loüé hautemẽt & immortalisé en leurs doctes escrits, & luy ont acquis le surnom de Pere des sciences, esquelles il estoit tres-versé, principalement en Philosophie, Poësie, Musique: tesmoins les beaux liures qu'il en a escrit. Il auoit les lettres en telle estime, & sur tout la philosophie, qu'il prisoit plus ce qu'il en auoit, que tous les tresors du monde: aussi il fit dresser à gros frais vne Librairie de toute sorte de liures Grecs, & Latins qu'il faisoit venir du bout de la Grece. Ie laisse à part la coniuration des Pazzi contre luy, & son frere Iulian qui y fut massacré: la plus sanglante tragedie qui se puisse lire, & en laquelle se voit la grandeur du courage de Laurens, & l'affection plus que filiale que les Florentins luy portoient, & vn trait admirable de la prouidence de Dieu, qui permit de ces deux freres poursuiuis à mort dedans l'Eglise mesme, fussent (Dieu les voulans ainsi en tesmoignage de leur innocence, & integrité) peres de deux Papes: Iulian de nule de Medicis, qui fut Clemens septiesme, & Laurens de Iean de Medicis, appel-

lé puis apres Leon dixieſme: mais ſur tout le nom de Laurens fut ſi celebre par tout luniuers, que meſme le grand Turc Baiazet luy liura Bandin garroté aſſaſsineur de ſon frere Iulain: le Sultan d'Egypte l'honora de preſens, & Ambaſſades honorables: les grands Princes, & les Roys rechercherent ſon amitié. Politian deſcrit en vne epiſtre ſa mort, & les grands prodiges & prognoſtiques qui la precederent. Ledit Laurens laiſſa apres ſoy trois enfans ſignalez.

Iean depuis Pape Leo 10.

Pierre ſecond du nom, qui gouuerna le Republique apres ſõ pere quelque temps, & puis pour auoir adheré à Charles 8. Roy de France & rendu quelque places fortes, fut preſcrit par les Florentins, ſa maiſon & ſes biens pillez, la belle Bibliotheque de Laurens rauagee: Il ſe renga du party de Louys XII. eſpouſa la cauſe de la France, pour laquelle il batailla au Royaume de Naples iuſques à la mort.

Iulian de medicis qui fut ſurnommé le magnifique pour deux cauſes: pour eſtre liberal, & magnifique à toutes ſortes de gẽs, & pour ſe plaire à choſes exquiſes, rares & magnifiques, comme peintures pierreries, ſpectacles, & autres. il entra au gouuernement de la Republique, fut Lieutenant general de l'armee du Pape pour le ſecours de Sforcia, & de l'Italie, ayant pris pour femme Philiberte de Sauoye Ducheſſe de Nemours, qu'il eſpouſa auec grande pompe & magnificence non ouye, ſi qu'aux ſeules nopces furẽt deſpẽdus 150. mille eſcus. il mourut ſãs enfans legitimes ne laiſſant qu'Hipolite de Medicis, qui fut Archeueſque d'Auignon & Cardinal, luy ſuccedant au gouuernement de la Toſcane ſon neueu, fils de ſon frere Pierre nommé.

Laurens Duc d'Vrbin pere de Catherine de Medicis (Roine de France, mere de tant de Rois).

Seconde branche de la maiſon de Medicis, finis par Alexandre premier Duc de Florence.

Alexandre fuſt inſtalé à la Seigneurie de Florence par l'Empereur Charles Quint, auec lettres authentiques & expreſſes ſur ce fait, qu'il reçeut au mois de iuillet de l'an 1531. ſeellees du ſeau d'or, où l'Empereur le declare Prince de Florence, & en donne la cauſe pour deliurer ceſte pauure Republique des

seditions sanglantes, desquelles de tout temps elle auoit esté agitee: & pour dompter son courage si prompt, & facile à desordre & rebellion: à quoy se pouuoit facilement obuier par le gouuernement d'vn souuerain. L'Empereur auoit receu beaucoup de brauades de ceste Seigneurie: l'auoit tenue assiegee presque vn an entier, iusques à la forcer de se rendre à la mercy: y auoit pardonné le sac de la ville, & pour ce vsant de victoire, la pouuant retenir pour soy, s'il eust voulu, aimamieux l'establir à iamais la maison de Medicis: & pour l'authoriser dauantage dõna en mariage audit Alexandre sa fille Marguerite d'Austriche. Ces lettres leües, & intimees à la Republique par Musselora son Ambassadeur, furẽt receües de tous auec grand applaudissement & resiouyssance de toute la Seigneurie: la forme des anciens Magistrats fut abolie: toute la police chãgee en vne meilleure: la Principauté introduite l'an 1531. le 5. de Iuillet, & mois septiesme de l'annee, iour que Florence doit tenir pour natal & principe de son hon-heur & repos, & l'enregistrer aux festes d'vne memoire & festes eternelle. Alexandre apres auoir establit sa principauté par des belles loix qu'il fit, & par ceste belle forteresse qu'il bastit pour tenir en ceruelle ses subiets, fut tué en sa maison, & en luy finit la branche de Cosme le Grand, fils aisné de Iean le Pieux.

Cosme de Medicis son cousin luy succeda, lequel fut receu Seigneur de Florence: il estoit issu d'vn Laurés de Medicis frere puisné de Cosme le Grand, qui eut pour fils Pierre François, pere de Iean de Medicis, duquel nasquit Ieã surnommé l'inuincible pere de ce Cosme, duquel nous parlons maintenant. Les Florentins pour ne contreuenir aux loix que leur auoit donné l'Empereur, & n'ayant esté aucunement consentant à la mort tres-inique d'Alexandre, receurent Cosme pour leur Prince, auec beaucoup d'affection: & l'Empereur par lettres expresses ordonna que d'oresnauãt il seroit honoré de tiltre de Duc, que ses deuanciers n'auoient iamais voulu prendre, se contentãs du nom de Seigneur. Il eut de Madame Eleonor de Tolede fille du Vice-Roy de Naples 5. enfans, François, Ferdinand, Pierre Gartia, Isabelle & Eleonor.

François fils aisné de Cosme a esté l'vn des plus braues Princes de ce siecle, il fut marrié à Ieanne d'Austriche fille de l'Empereur Ferdinãd, mere de la Roine, & mourut sans hoirs masles.

Ferdinand oncle de la Royne defaillant, la ligne masculine

de son frere succeda à ses vertus & à son Duché, qu'il gouuerne auiourd'huy si heureusement que chacun sçait, ayant espouse Madame Catherine de Lorraine, fille du duc de Lorraine vne des nobles, anciennes, Catholiques & heroïques maison de toute la Chrestienté.

Voila vn abregé de la genealogie de la Maison de Medicis, laquelle nous a donné deux Roynes de France Catherine femme de Henry II. & Marie, qui recherchee par l'Empereur Rodolphe, est en cest an 1600. reseruee pour le Roy Henry IIII. & declaree Royne de France de son mariage, de sa venuë en France, & de sa benediction nuptiale.

Nous auons dit cy dessus comme il auoit esté contracté le 25. d'Auril à Florence: il nous faut maintenant dire comme le tout est venu à vne heureuse perfection.

8 Monsieur de Belle garde grand Escuyer de France accompagné de quarante Gentils-hommes, alla porter la procuratiõ au grand duc de Florence afin d'espouser au nom du Roy, la Royne Marie de Medicis sa fiancee: il arriua à Liuornes le 20. de Septembre, & trois iours apres il entra à Florence, estant accõpagné des Princes, Iean & Anthoine de Medicis, auec vn grãd nombre de Gentilshommes qui l'estoient allé receuoir. Comme il fut arriué deuant la place du Palais de Pity, il rencontra le grand Duc de Florence, & apres la salutation nouuelle, il luy fit son Ambassade au nom du Roy en peu de paroles: & de là il entra au Palais, où le soir mesme il fit la reuerence à la Royne, & luy presenta les lettres de sa Maiesté: & deux iours apres, il donna au grand Duc le pouuoir que le Roy luy enuoyoit.

9 Le duc de Mantouë arriua aussi à Florence le 2. iour d'Octobre, & le lendemain arriua l'Ambassadeur de Venise.

Le Pape eut bien desiré que la Royne eust receu cette benedictiõ de nopces de sa main, & qu'elle eust esté à Rome, mesmes à cause du Iubilé: son bon desir pour quelques raisons ne pouuant estre effectué, il enuoya le Cardinal Aldobrandin Legat de sa Saincteté & son neueu, pour en estre les paroles de present stipulee en ses mains.

10 Le 4. d'Octobre, les Florentins ayans esté aduertis que ledit Cardinal Aldobrandin arriuoit, ils s'assemblerent en tres-grand nombre au Palais de Pity pour accompagner le Duc qui l'alla receuoir à la porte de la ville. De là ils menerent ledit

sieur Cardinal dedans la ville en grande pompe & solemnité.

Les Moynes, & autres du Clergé marchoient premierement, suiuoient les Appariteurs & Ministres de la ville, puis les domestiques du Cardinal & du Duc: Apres suiuoient 50. Cheualiers auec leurs haches d'armes armez de cuiraſſes & accoustremés de teſte, auec des sayes de rouges sur leurs armes, marchans six à six: puis six trompettes, & les Archers & Vergers de la ville.

Apres eux encore les gentils-hommes Florentins meſlez des Romains, qui estoient conduits comme par deux Generaux d'armee, desquels les vns estoient bottez, les autres non, sans houſſe ny esperons, selon qu'ils s'estoient accommodez à cheual, mais tous estoient tresbien en conche & magnifiquement habillez puis apres il y auoit 21. mulets de charge, portás les chambres, cabinets, & garde robbes & office dudit sieur Cardinal, son cheual estoit mené par des estafiers, tout caparaçonné de velours rouge, auec autres trois cheuaux de meſme. Suiuoit auſſi vne autre troupe de Nobleſſe, qui estoit semblablement menee par deux conducteurs. Apres ceux là estoient les Prelats de l'Egliſe puis la ieuneſſe des Seigneurs Romains, les Marquis de Corgne, de Colomne & autres. Deux Maſſiers portoient au deuant dudit Cardinal Legat, deux sceptres dorez & vn autre portoit la croix, luy en son Pontificat estoit mõté à cheual sous vn poiſle que huit ieunes gentils hommes Florentins portoient. Le Duc de Florence estoit à son coſté gauche, & derriere suiuoient seize Prelats, leſquels ledit sieur Cardinal auoit amenez de Rome. Il y auoit cinquante autres Gentils-hommes portans hallebardes qui estoient de la compagnie Colonnelle du grand Duc, leſquels faiſoient la fin de l'entree.

Ledit sieur Cardinal estant pres de la porte de l'Egliſe, descendit de cheual, & se mettant à genoux, baiſa la paix qui luy fut preſentee, puis il entra en l'Egliſe Cathedrale, où ayant fait ſa priere il alla au Palais Ducal.

Apres le ſouper, preſens le grand Duc de Toſcane, les Ducs de Mantouë, & de Briciano, les Princes, Iean & Anthoine de Medicis & dudit sieur de Belle-garde grand Eſcuyer, Ambaſſadeur du Roy. Il repreſenta à la Royne fianoee le contentemẽt que le Pape auoit receu de ce mariage, & d'vne façõ meſlee de grauité & de modeſtie auec vne douceur, ſon diſcours plein de belles paroles fut trouué tres agreable, car il compreuoit des eſperances grandes d'vn grand bien aduenir, par le moyen

d'vn si heureux hymenee, non seulement aux familles des Rois de France & des Ducs de Toscane, mais aussi de toute la Chrestienté : non seulement aussi pour les Royaumes Chrestiens, mais pour tout le monde: Dont la Royne esmeuë de ioye & de bon espoir, remercia sa Saincteté d'vne telle gratification, & luy dit: *Que Dieu l'ayant ainsi ordonné, elle s'asseuroit que la benediction du S. Pere portoit auec elle la grace propre de Dieu, dont elle tascheroit de se rendre digne & capable, se recommandant plus humblement aux saintes prieres de sa Saincteté & de l'Eglise.* Ce qu'estant dit d'vne façon maiestueuse, comme si de tout temps cette Princesse eut vsé de commandement souuerain, ledit sieur Cardinal Legat changea fort industrieusement de propos, estant rauy en admiration d'vne si belle & excellente viuacité d'esprit, & d'vne si naïue eloquence, que nul n'osa y repartir : Et ainsi fut passee ceste iournee chacun s'estant retiré auec toutes les ciuilitez & courtoisies, & apres auoir pris la plus magnifique collation qui se peut penser.

12. Le cinquiesme iour d'Octobre les espousailles furent celebrees vrayement à la Royale. En ceste belle ceremonie le Legat dit la Messe, à main droite il y auoit vn poile de drap d'or rehaussé de trois degrez, tapissé en bas de velours cramoisy, où monta ledit sieur Cardinal Aldobrãdin Legat, & où il s'assit en vne chaire : La Royne & Monsieur le grand Duc estoient sous vne autre: Ils se leuerent tous deux, la Royne conduite par monsieur le Grand Escuyer de France, s'alla mettre à main droite du Legat, le grand Duc à gauche.

Le Grand Duc presenta la procuration qu'il auoit pour espouser la Royne au nom du Roy : Elle fut leuë par deux Prelats: puis aussi celle que le Legat auoit du Pape pour faire ceste office. Cela fait, les espousailles se firent : & le Canon tira de tous costez.

La Messe finie on baptisa vn fils du Grand Duc, que les Ambassadeurs de la Republique de Venise porterent au nõ d'icelle.

Sur le soir toute la Cour estoit en bal & en danses, & apres il fut question de souper, là où tout le seruice fut magnifique, non seulement de viandes vtiles & exquises, mais aussi d'autres sortes de viãdes, qui outre la delectation des yeux & de la veuë n'ont rien de reste: on y voyoit des Elephants, & autres animaux inusitez, comme aussi des Oliuiers chargez de fruits, & autres plãtes apres le naturel, & toute imitation imaginable de

la nature estoit là representee: & particulierement estoiẽt aussi monstrees les effigies & statues venerables des grands Ducs de la Toscane, & specialement du grand Cosme de Medicis, qui le premier a obtenu tiltre & pouuoir de Duc de Florence en cette famille, & plusieurs autres histoires importantes à cela, pour illustrer la grandeur de Medicis, & leurs vertus singulieres, dont ils sont à iamais recommandables en la posterité.

13 Apres que la Royne espousee se fut assise, ayant à son costé droit le Cardinal Aldobrandin Legat, le Duc de Mantouë & le Grand Duc de Florence, & à son costé gauche les Duchesses de Mantouë, de Florẽce & de Braciano, Le sieur Virginio Vrsino Duc de Braciano seruit d'Escuyer, & D. Iean, frere du Grãd Duc, d'Eschanson: apres le premier seruice par vn admirable artifice, la table se departit en deux, & s'en alla de soy-mesme vne partie à droite & l'autre à gauche: a l'instant il se leua par soubs terre vne autre table chargee tres exquisemẽt de toutes sortes de fruicts, de dragees & de confitures: & quand de mesme ceste table là aussi fut disparue cõme l'autre, il en vint vne troisiesme toute reluisãte de precieux lapis, mitoirs & autres choses plaisantes à voir, & faisans au long & au large vn brillement admirable: puis apres la quatriesme se leua couuerte de iardins d'Alcinous, qui sont verges de Semitamis pleins de diuerses fleurs, & les autres chargez de fruits auec fõtaines à chacũ bout de la table, & infinis petis oyseaux qui s'enuolerent parmy la salle, tellement qu'il sembloit que l'on fust en Este, quoy que l'hyuer estoit bien aduancé c'estoit pour le desert.

Or comme ceste table fut disparue Voicy que d'enhaut des deux costez de la sale deux nuees s'esleuerent: sur l'vne d'elles estoit vne fille Florentine, faisant le personnage de Diane, sur l'autre estoit assis vn Enunque, lesquels tous deux, l'vn apres l'autre par respõs répliffoient la salle d'vn doux chant de Musique & d'airs poussez auec vn plaisir admirable. Par sus tous y auoit vn buffet si somptueux & si riche, que tous les assistans auoiẽt les yeux fichez dessus. Il estoit fait en forme d'vne fleur de Lys ornee de perles & pierres tres precieuses, & chargé de vases d'or & d'argent en grand nombre.

Ceste solemnité finie qui ne manqua iamais d'vn poinct, à sçauoir, que de la presence du Roy pour accomplir par effet la ioye nuptiale, qui fut pour lors reseruee à vn autre temps. C'est ainsi que dispose la prouidence de toutes choses, pour le mieux.

Les

Les trois iours suiuans furent employez en chasses & en iousstes, courses de bagues & autres exercices de Rois & Princes en telles solemnitez accoustumees.

Mais le 9. iour d'Octobre il fut ioüé vne Comedie d'Ane despense incroyable, qui remplit les oreilles de tous, & les yeux des spectateurs, d'vne telle admiration, qu'ils en demeuroient tous estonnez.

14 Au premier acte estoit representé le Parnasse à deux testes qui iettoit de soy deux fontaines, dont l'vne estoit presque sur le coupeau de la montagne, l'autre estoit au pied d'icelle : sur icelle fõtaine le Pegase voltigeoit à passades: La nimphe Poesie estoit assise sur la basse fontaine, qui faisoit le commencement de chanter: & aussi les neuf Muses encloses dans la montagne la secondoient auec vne telle & si grande douceur de voix, & d'instrumẽs de Musique, que iamais il n'y eut Musique si armonieuse. Apres que les Muses eurent cessé de musiquer, la Nymphe Poëtie chanta vn Prologue poëtique & l'ayant chanté remonta tout doucement en la montagne, & s'assit au sommet d'icelle. Derechef aussi les Muses respondirent auec vne harmonie celeste & Angelique, & tandis qu'elles chantoient, la montagne peu à peu se fondit, & n'apparut plus ainsi finir le premier acte.

Au second, Vn boscage se vid leuer plein d'entes & d'arbres verdoyans, sous lesquels Cephalus las de chasser prenoit son sommeil, auec ses chasseurs Soudain du ciel descendit l'Aurore en vne nuë qui touchoit iusques à terre, & commença à chanter tres doucement : Ses chasseurs esueillez par le chant de l'Aurore esueillent aussi Cephale, auquel l'Aurore parlant tasche de gagner son amour par belles paroles: mais Cephale du tout addonné au plaisir de la chasse, tourne le dos aussi tost qu'il oit parler d'amour, & se retire s'estant caché dans des taillis: toutes fois l'Aurore le poursuit & par beaucoup de propos tesmoigne que sa douleur est grande. Cependant Tithonus le mary de l'Aurore vint en vne nuee, qui deplore la perte de sa femme, & en mene le dueil. Comme ces deux nuees se fussent esuanouyes, voila paroistre vne mer pleine de lys tous blancs, dedans laquelle mer soudain le Pere Ocean fut veu monté sur vn Dauphin, auquel le Soleil monté sur vn carrosse, va au deuant : & s'estans abouchez ensemble traitent par admiration des raisons pourquoy le iour met si long temps à

venit. Là dessus suruint Cupido monté sur vne nue, entre deux autres nues, vne de chasque costé: en l'vne estoit Amour, & en l'autre il y en auoit quatre autres assis : lesquels apres que l'Occean, Phœbus & l'Amour eurent parlé ensemble longuement, flattant de leur chant l'air & le ciel: incontinét l'on vid le Dauphin se couler sous l'eau auec l'Occean, le Soleil se coucher, & Cupidon aller au ciel, laissant Amour en terre.

Le troisiéme acte eut en soy vn second colloque de Cephalus & de l'Aurore, auquel Cephalus, comme auparauant, resistoit à l'Amour, & derechef se retiroit de l'Aurore: dont la nuict sortant d'embas blasmoit le retardement & la trop longue demeure de l'Aurore.

Au quatriéme acte semblablement la terre interpelloit l'Aurore absente, & tenant vn colloque auec Amour le prioit qu'il ramenast l'Aurore, & auec icelle le iour. Cependant Iupiter molestе de tant de querelles, enuoya Mercure du ciel, & luy commanda de remedier à ces querelles. Mercure commande à l'amour de retourner au ciel, l'ayant trouué en terre. Iceux estãs remontez le ciel se feindit, dont il sortit quarante huit personnages qui firent vn concret de Musique plus qu'admirable, soudain Iupiter apparut monté sur vn Aigle, qui enuoya Amour à l'Aurore, contre laquelle il feignoit d'estre bien courroucé, afin que l'Amour le remenast incontinent. Tandis qu'Amour s'entretiét auec l'Aurore, voila Cephalus qui r'approche, lequel par l'instinct d'Amour, finalement s'estant espris d'vn amour admirable de l'Aurore est esleué auec eux au ciel.

Au dernier acte la renommee se presenta estant assise sur le haut de la montagne: aupres d'elle vn Orateur declama les louanges du grand Duc, auec tres-grande douceur & suauité de sa voix : à chasque costé il y auoit huit personnages qui representoient la forme & les armes des principales villes qui sont sujettes au grand Duc.

Puis apres peu à peu la montagne s'esuanouit : desdits seize personnages descendans de la montagne viennent gratifier à la Royne son bon heur, & en font des iubilations de triomphe: La renommee s'enleua au ciel : & pour la fin de la montagne se rendant basse à trois pieds de la Royne, luy presenta vn lys qui ne faisoit que naistre, & estoit tout grand : ayant au dessus vne Couronne d'or qui estoit suspẽdue vn peu, dont l'interpretatiõ sera aisee, au Lecteur par, l'heureuse naissance de Mon-

seigneur le Dauphin, auquel la couronne est destinee de Dieu, & de tout droit diuin & humain : tellement que c'est vne Mythologie Prophetique tresbien excogitee pour la verité des choses arriuees par la grace de Dieu.

Ledit sieur Cardinal Aldobrandin, Legat, ayant charge de sa Saintete de venir en France pour accommoder la Paix entre le Roy & le Duc de Sauoye, s'y achemina en diligẽce, & arriua à Chambery, ainsi que nous le dirons cy apres. Voyons quel fut le voyage de la Royne.

15 La Royne partie de Florence le 13. d'Octobre, arriua le 17. à Liuorne où elle s'embarqua dans la Gallere generale du grand Duc, assistee de cinq galleres du Pape, cinq de Malte & six dudit Seigneur Duc, qui faisoient en tout dixsept galeres. Le premier port fut à l'Esperie, où les Ambassadeurs de la Seigneurie de Gennes la vindrent saluer, & offrir leurs galleres de la part de ladite Seigneurie, dont elle les remercia, puis vint à celuy de Fin, auquel elle fut contrainte de se iourner neuf iours entiers, pour sa tourmente & mauuais temps, couchoit ordinairement neantmoins dans sa gallere. Et bien que plusieurs luy conseillassent de prendre terre, & mesmes les Ambassadeurs de Gennes luy fissent instãce de faire retraite en ville si proche & tant affectionnee à sa Maiesté, pour asseurer sa personne contre l'incertain de si rude tempeste, qui faisoit branler le courage aux plus vieux Mariniers, le refusa toutesfois d'vn cœur resolu & visage aussi gay, que si elle eust esté en terre ferme, ne leur respondant autre chose, sinon que le Roy ne l'auoit pas commandé. De Fin elle print port à Sauonne. Le lendemain a Antibe, puis à celuy de sainte Marie. De la a Tresport, puis à Tollon, où elle se iourna deux iours & print terre. De Tollõ arriua à Marseille le troisiéme de Nouembre, vers les cinq ou six heure du soir, accompagnee de la grande Ducheſſe de Florence, de sa Ducheſſe de Mantoue sa sœur, de D. Antonio son frere, & du Duc de Braciano. Entre les choses plus notables de sa flotte, la gallere de sa Maiesté attiroit les yeux d'vn chacun, car elle estoit royalement belle, & telle que la mer n'en auoit porté de long temps vne plus riche, ny plus superbe. Elle estoit de la longueur de septante pas & de vingtsept rames pour bande, doree par tout ce qui se pouuoit voir au dehors. Le bois de la Poupe estoit marqueté de Canes d'Inde, de Grenatines, d'Ebene, de Nacre, d'Iuoire, & pierrebleue. Elle estoit couuerte de 20. grãds

cercles de fer doré, croisez & enrichis de pierreries & de perles: auec vingt grosses Topazes & Esmeraudes. Au dedans vis a vis du siege de la Royne, estoient esleuees les armes de France en fleurs de Lys de Diamant, & à coste celles du grand Duc, en cinq grands Rubis, auec vn Saphir de la grosseur d'vne balle de pistolle, vne grosse perle au dessus, & vne grande Emeraude au dessous. On estimoit ces armes septante mil escus. Entre ces deux armoiries deux croix de Rubis & de Diamans. Les vitres tout au tour estoient de christal Les rideaux de drap d'or à franges. Les chambres de la galleries tapissees de mesme. Sortant de la gallere sa Maiesté entra sur vn grand ponton ou theatre dressé sur deux bateaux au bout d'vn pont qui tenoit iusques à son Palais. Monsieur le Chancelier se presenta pour luy dire le commandement qu'il auoit du Roy Quatre Consuls de Marseille habillez de leurs robbes d'escarlatte rouge, auec vn dais de gris violent à fons d'argent, luy presenterent à genoux deux clefs d'or de la ville, enchainees, qu'elle donna soudain au sieur de Lussan Capitaine des gardes puis souz ce poesle, elle fut conduite au Palais, ayant autour d'elle les sieurs Cardinaux de Ioyeuse de Gondy, de Giury, de Sourdis, auec plusieurs Eueſques. Deuant elle Monsieur le Connestable qui la conduisoit. Les Princesses, Madame la Chanceliere & autres grandes Dames apres. L'vne des plus remarquables actions de son seiour à Marseilles, se fit le lendemain de son arriuee. Monsieur le Chancelier accompagné des sieurs du Conseil, suiuy de plusieurs Maistres des Requestes & les premiers officiers de la Chancellerie, vint à la grande salle du logis du Roy. La Royne y arriua conduite par Monsieur le Connestable. Madame la grande Ducheſſe, conduite par Monsieur de Guyse, Madame la Ducheſſe de Mantouë par Monsieur le Grand. La Cour de Parlement de Prouence luy fit la reuence & la protestation d'obeyssance. Monsieur du Vair, premier President, portant la parole, luy dit

16 MADAME, Voyant aborder vostre Maiesté en ceste Prouince, & auec elle la felicité en Frãce, Nous auons abandonné le siege de la Iustice, où nous auons cest honneur qui de soir, pour nous venir proterner à vos pieds, vous rendre vn des plus nobles & plus illustres hommages qui soit deu à la couronne qui ceint maintenant vostre chef, Et nous

prononcer quand & quand redeuables de tous les vœux que nous auons iamais fait pour le bien de ceſt Eſtat.

Car aſſeurément ce iourd'huy les croyons nous exaucez, & penſons que tãt de merueilles que Dieu à ouuré pour la reſtauration de ce Royaume ſont entierement accomplies : & que noſtre bonne fortune qui ſembloit encore chancellante, ſoit maintenant aſſiſe ſur vn ferme immuable fondement.

DIEV nous a donné vn Roy excellent en vertu, admirable en bonté, incomparable en vaillance : qui par ces labeurs nous amis en repos, par ſes perils en ſeureté, par ſes victoires en gloire: En ſorte que nous nous fuſſiõs quaſi dits bien-heureux, ſi ceſte triſte penſee n'euſt bien ſouuent troublé le cours de nos ioyes. Ceſte penſee di-ie qui nous repreſentoit que la nature a borné la vie de tous les hommes du monde, que la ſolitude & liberté rendoit à noſtre Prince la ſienne moins agreable, & luy diminuoit le ſoin de la cherir & gouuerner.

A cela nos ſouhaits cerchoient tous les iours des remedes & ne ſçauions d'où les eſperer, iuſques à ce que l'eſclair de voſtre face Royale a percé le nuage de vos ennuis, & fait poindre à nos yeux vne viue eſperance de voir à l'aduenir noſtre heur auſſi durable comme il eſt admirable.

Car voyant en vous tant de graces dõt la nature vous a doüee, admirant ceſte rare beauté dont elle vous a ornee, conſiderant ceſte naïfue douceur dont elle eſt temperee, voſtre Royalle grauité, & oyant de nos oreilles la voix celebre de la renommee qui publie par tout la viuacité de noſtre eſprit, la ſolidité de voſtre iugemẽt, l'elegance de vos diſcours mais qui ſe fait ſonner par deſſus tout l'incomparable los de vos ſaintes religieuſes mœurs. Nous perſuadons que vous eſtes vrayement celle que le Ciel auoit deſtinee pour adoucir par vne agreable compagnie la vie de noſtre Roy, prolonger ſes iours par ſon contentement & perpetuer l'heur de ſon regne par la ſuite d'vne ample & heureuſe poſterité.

Nous iugeons que vous eſtes vrayement ſeule ſur la terre digne de faire repoſer en voſtre chaſte ſein la vie tant exercee du plus triomphant Roy de la terre, & que ſeul il meritoit au monde dans ſes bras victorieux la plus vertueuſe & plus agreable Princeſſe que le Soleil eſclaire auiourd'huy.

Et de là nous preſageons que nous verrons bien toſt vn bon nombre de beaux enfans portans ſur le front la valleur de leur

Pere, la vertu de leur mere, la grandeur & nobleſſe de la maiſon de France, où vous eſtes alliee, l'heur & la puiſſance de celle d'Auſtriche dont vous eſtes yſſuë, & la prudence & ſageſſe de celle de Florence dont vous eſtes nee.

A la creance de ce preſage toutes choſes ſemblent nous conuier: Mais principalement le Ciel & la Mer, puis que nous voyons euidemment qu'au moment de l'arriuee de voſtre Maieſté la Mer pleine de tourmente s'eſt calme, & le Ciel plein de nuages s'eſt eſclaircy, comme s'ils vouloient d'vn ciel riant, celebrer auec nous, la magnificence de voſtre bien fortunee reception.

A la bonne heure dont (ô grande Royne) ſoyez vous iointe à nos bords heureuſe ſoyez vous longuement en la France: Que le ſiecle que nous commençons vous puiſſe voir à ſa fin heureuſe femme de Roy Et les ſiecles aduenir vous renommer heureuſe mere des Rois.

Mais pour le comble de voſtre gloire, ſouuenez vous & vous reſſouuenez, que comme vous deuenez grande Royne pour auoir eſpouſé vn grand Roy, de meſme deuenez vous charitable Mere des peuples deſquels il eſt le vray Pere.

Et pource commencez d'entrer en part de ceſte ſolicitude Royale: Et puis que la felicité des ſubiets eſt la vraye gloire des Princes, fomentez & augmentez par voſtre aide & faueur l'amour & l'affection que ce grand Roy a naturellement au bien & ſoulagement des ſiens, afin qu'ils vous ſentent comme vn nouuel Aſtre luiſant ſur eux, leur portãt vne fauorable influence de tout heur & proſperité.

Et nous qui ne cherchons point d'heur en ce monde qu'en ſon ſeruice, ne d'honneur qu'en noſtre obeiſſance, vous voyant eſleuee auec luy en ſon throſne, vous conſacrerons tous les iours nos vies, cõme nous faiſons preſentement nos cœurs nos affections & nos eſprits, pour demeurer à iamais vos treshumbles, tres-fideles & tres-obeyſſans ſeruiteurs.

Ledit Sieur Preſident du Vair prononça ceſte harangue auec tant de grace & excellence, que ſi les plus beaux traits de l'eloquẽce ſont iugez par les auditeurs, la ſienne eſt hors de comparaiſon.

Au partir de là, fut preſenté à la Royne de la part du Roy vn carroſſe couuert de velours tanné, auec le cliquant d'argent, & dedans de velours incarnat en broderie d'or & d'argent, les ri-

deaux de Damas incarnat tiré par quatre cheuaux gris. Apres qu'elle fut entree dedans sa chambre elle fut suiuie de la grand Ducheſſe, des Ducheſſes de Mantouë, de Nemours, de Guyſe & de Madamoiſelle de Guyſe & autres, mais elles y firẽt peu de ſeiour, chacune s'en retournant en ſon logis & ne reſta pres de ſa Maieſté, que les Princeſſes & Dames qui l'auoient accompagnee au voyage. Malaiſément ſe peut repreſenter la magnificence de la deſcente deſdites galleres, chacune prenant port & places ſelon ſon rang, nonobſtant la diſpute d'entre les Maltois & Florentins a qui tiendroit la main droite apres la generale: mais les Maltois eurent le rang qu'ils deſiroient: toutes ſes Galleres eſtoient enrichies de toutes ſortes d'honneurs, tant pour la multitude de la Nobleſſe, que de la ſomptuoſité des paremens, & principalement celle de la Royne conduite par le ſieur Marc Antonio Golicat, où il y auoit deux cens Cheualiers portant la croix de Florence, les eſpailliers reueſtus magnifiquement. Dedans celle de Malte conduite par Dom Pedro de Mendoſſe, cent cinquante Cheualiers, & en chacune des quatre autres ſoixante Cheualiers. De ſorte qu'il y auoit du moins à ſa conduite, ſept mil hommes desfrayez au deſpens du Roy. Le lendemain quatriéme du mois toutes les Dames furent au leuer de la Royne: & par elles conduitte à la chappelle preparee pres la grand ſalle Royalle, où la Meſſe fut celebree. Les Princes, Princeſſes, Seigneurs & Dames auoient leurs Gentils hommes, Pages & Eſtaffiers tant ſuperbement veſtus, qu'il ne ſe peut d'auantage. Ce n'eſtoit que toille d'or, & d'argent, diuerſes broderies & quantité de cliquant. Elle ſe iourna à Marſeille iuſques au ſeiziéme iour. Puis la grande Ducheſſe de Florẽce ſa tante reprint la mer auec la Ducheſſe de Mantoue ſa ſœur.

Ce fait ſa Maieſté partit de Marſeille, & arriua le dixſeptiéme de ce mois à Aix: d'où le lendemain elle partit accompagnee de plus de deux mille cheuaux, pour faire ſon entree le 19. à Auignon, où elle fut receuë, auec plus de pompe & de magnificence qu'en nulle autre part, & où l'allegreſſe de ceſte entree luy fut redoublee, par la nouuelle que luy porta le ſieur d'Elbene de la redition de Montmeillan.

17 La ville d'Auignon par le tres expres commandement de ſa ſainteté, leur Prince voulut teſmoigner ſa bonne affection enuers la Couronne de France. Les Ieſuites qui y ont vn treſbeau College entre prindrent tout le ſoin & la charge de ceſte

entree, & n'oublierent rien en ce qu'ils estimerent y pouuoir seruir.

Les Auigonnois s'attendoient que le Roy deust aller à Marseille & passer par leur ville, mais la guerre le retint en Sauoye. Toute la beauté du triomphe qu'ils firent, estoit principalement composé de deux parties principales, à sçauoir de sept Arcs, & de sept Theatres, & des rencontres & entremises entre chacun d'iceux. Ces sept Arcs triomphaux estoient esleuez aux sept endroits les plus principaux de la ville.

a L'Hidre d'Hercules ayant toutes les testes coupees en comparaison des victoires merueilleuses gagnee par le Roy qui y estoient naifuement representees par emblesmes & deuises.

b Vn Hercules auec le Ciel sur le dos, representant le Roy vray Atlas & support du Royaume & Couronne de France.

c Le verger de Hesperides, où Hercules entra le Dragon estãt endormi, pour representer comme le Roy estoit entré dans les principalles villes de France lardin de l'Europe, comme aucuns Princes s'estoient remis sous son obeyssance.

d Vn Hercules dans les flammes sur la croupe du mont Oeta, representoit la Clemence incomparable du Roy, & Amnistie generale que sa Maiesté a fait à ses subiets rebelles, triomphant de soy mesme, apres auoir triomphé de tous les autres, & plus embrazé de l'amour de ses subiets, que l'ancien Hercules des flammes d'Oeta, qui luy apporterent l'immortalité.

e Vn Gelion à trois testes, iadis Roy des Espaignes, ennemy d'Hercules, baisant vne massuë, pour representer la Paix d'entre l'Hercule des Gaules & le Roy d'Espagne, faite a Veruins, 1598.

f Vn Promethee attaché au rocher de Caucase deslié par Hercules, pour representer la benediction donnee au Roy par nostre saint Pere le Pape Clement VIII.

g Vne Biche blanche, auec les cornes & ongles d'or, & vn collier de Diamant & Topases auec ces escrits, *Nemo tangat*, posee souz vn Laurier verdoyant, ce mot estant en vn rouleau, *Castitas Impenetrabilis*. Hercules menoit ceste Biche à la lesse d'vne chaine d'or cest hemistique sur la teste *Vt vidi, vt Perii*, Cest autre sous ses pieds, *Ille trahit, trahiturque vicissim*. Hercules representoit le Roy, la Biche la Royne: la blãcheur, la pudicité: le Laurier qui iamais n'est frapé du foudre, l'inuiolable fidelité: la corne la couronne: les Diamans & Topases, la constãce:

le collier, & les ongles d'or, la parfaite beauté : Hercules apres pour auoir beaucoup couru par monts, & vaux, par bois, & par prez trouua la Biche Menalee, l'emmena la desdia, le Roy apres vn labyrinthe, & vne foreſt de trauaux, vne mer de maux, vn monde de dangers, vne eſpace imaginaire de difficultez, à la bonne heure a rencontré ceſte pudicque Cerue ſouz le Laurier d'vne vertu, & fidelité inuiolable : il a eſté ſurprins de ſes attraits, & elle des ſiens : le vainqueur eſt vaincu, & le vaincu vainqueur.

Tous ſes arcs, theatres & rencontres eſtoient rapportez ſur le nombre de ſept nombre que les Auignonnois eſtiment beaucoup, pour eſtre leur ville toute ſeptenaire, Il y a ſept Palais, ſept Parroiſſes, ſept Conuents anciens, ſept Monaſteres de Nonnains, ſept Hoſpitaux, ſept Colleges, ſept Portes. En chaſque arc & rencontre, ils repreſenterent ſur ce nombre de ſept, vne infinité de belles recherches, Sur le Iubilé de ceſte preſente annee: ſur l'aage qu'auoit le Roy alors de ſept fois ſept qui eſtoient quarante neuf ans : qu'il eſtoit le neuf fois ſeptiéme Roy de France : qu'à la bataille d'Iury ſon armee eſtoit en ſept eſcadrons : qu'il gaigna ceſte bataille le quatorziéme deux fois ſeptiéme de Mars : qu'il reprint Amiens ſur l'Eſpagnol le 25. Septembre, l'an 1597. ans & mois ſeptenaire : qu'il gaigna la iournee d'Arques pres de Dieppe, le trois fois ſeptiéme iour vingt vniéme du mois de Septembre, qui eſt ainſi nommé pour eſtre le ſeptiéme mois de l'an ſolaire: que la iournee de Fõtaine Françoiſe lez Dijon, fut le ſeptiéme mois de l'an commun, le ſixiéme de Iuillet à l'heure deux fois ſeptiéme du iour, qui eſt deux heures apres midy : En outre qu'il fit declaration de ſa Conuerſation au meſme mois ſeptiéme de l'annee, qui fut le 25. Iuillet iour de S. Iaques en l'Egliſe ſaint Denis : qu'il fut ſacré Roy le 27. de Feburier, & fit la Paix auec l'Eſpagnol le vingt vniéme de Iuin.

Que la Royne auſſi n'auoit que vingt ſept ans, eſtoit petite fille de Ferdinand ſeptiéme Empereur de la maiſon d'Auſtriche: & pour monſtrer combien elle ſimboliſoit auec le Roy & ſe plaiſoit au ſeptenaire, Qu'elle eſtoit venue de Florence auec dix ſept Galeres que la ſienne auoit ſeptante pas de long, & vingtſept rames de chaſque coſté, qui eſt le nombre des ans de ſon aage. Beaucoup d'autres ſeptenaires, eſtoient rapportez en chaſque arc, theatre ou rencontre, enrichis de belles & inge-

nieuſes inſcriptions, que la Royne & toute la Cour trouuerent merueilleuſement bien faits.

Iean François Suares pour le Clergé d'Auignon fit à la Royne vne belle harangue luy ſouhaittant auant l'an reuolu, vn Dauphin auſſi ſage & vaillant que le Roy: & la Royne reſpondit *Pregate Iddio a cio me facia queſta gratia.*

Le lendemain les Auignonnois en corps de ville firent preſent à ſa Maieſté de cent cinquante medailles d'or où eſtoit releué d'vn coſté l'image de la Royne au naturel, & de l'autre le portraict de la ville d'Auignon en perſpectiue: & en d'autres l'image du Roy, qu'ils luy preſenterent dans vne belle & rare coupe faite d'vne noix d'Inde, enchaſſee en argent.

Monſieur de Comitibus Vicelegat d'Auignon, fiſt aſſembler toute la Nobleſſe & les Dames de la ville en la grand ſalle du Palais de Poitiers, que l'on appelle de Route: où il inuita la Royne & toute la Cour d'y prendre la collation: l'aſſemblee & le bal acheuez, l'on fut esbahy que les tapiſſeries d'vn bout de la ſalle tomberent à poſte deſcouurant la magnifique collation preparee de trois tables dreſſees, couuertes de pluſieurs ſortes de poiſſons, beſtes & oiſeaux tous faits de ſucre, & de cinquante ſtatues en ſucre grandes de deux palmes ou enuiron, repreſentans au naturel pluſieurs Dieux, Deeſſes & Empereurs. Les Dieux pour ceſte fois là n'eurẽt pas du meilleur Il y auoit auſſi trois cẽs paniers pleins de toutes ſortes de fruits faits en ſucre prez du naturel: qui furent donnez apres la collation acheuez, aux Dames & Damoiſelles qui s'y trouuerent.

Toutes ces reſiouyſſances furent faites en trois iours que la Royne demeura dans Auignon, d'où elle partit pour ſe rendre à Lyon le troiſiéme Decembre, afin d'y faire ſon entree: iour que le Roy auoit deſtiné pour ceſt effet: Au ſortir d'Auignon la Royne paſſa à Valence, Rouſſillon, Vienne & arriua le Samedy au bourg de la Guillotiere.

Le lendemain troiſiéme Decembre, la Royne ſuiuie des Princeſſes & des Seigneurs de la Cour, alla ouyr Meſſe à la Mothe, & y diſna. On auoit dreſſé vn Theatre qui tenoit toute la face entre les deux Tours qui regarde la ville. ſur lequel elle pouuoit entrer de ſa chambre, & eſtoit capable de toute ſa ſuite, couuert & paré de riches tapis & tapiſſeries. Tout le Clergé alla en proceſſion à la Mothe. L'Obeancier de S. Iuſt, qui porta les vœux & les prieres de ſon ordre, y fit ſa harangue. Mon-

sieur le Chancelier fut en ceſt action l'interprete de la Royne & de la ville.

Apres les harangues finies la Royne ſe retira en ſa chambre, attendant que les troupes fuſſent aduancees pour s'acheminer en la ville, leſquelles paſſerent en ceſt ordre. Premieremẽt marchoit le Preuoſt des Mareſchaux ſeul, auec ſes officiers & archers. Les trente ſix penonnages de la ville: vne grande troupe de gens de cheual tãt de la ſuite de la Royne que d'autres. Ceux de la ville & republique de Luques, ceux de Florence, ceux des villes Imperiales & des Cantons des Suiſſes, Griſons & S. Gal, tous enſemble, pour la contention des preſeances & ſans preiudice. Ceux du ſiege Preſidial, deuant lequel marchoient les Archers de robbe courte, & la compagnie du Cheualier du Guet: grand nombre de Seigneurs & Gentils-hommes, tant François qu'Italiens à cheual. Dom Antonio de Medicis ſeul à cheual, & vne grande troupe d'eſtafiers autour de luy. Apres les Exconſuls & notables Bourgeois de la ville. Les Commandeurs & Cheualiers du ſaint Eſprit. Les Pages de la Royne ſur cheuaux richement harnachez. La haquenee de parade de la Royne. En ceſt ordre elle arriua à la porte du pont du Roſne, où elle eſtoit attendue par le Preuoſt des Marchands, lequel auec les autres Eſcheuins, luy preſenta le poeſle & les clefs de la ville auec ſa harangue. Ce deuoir acheué, il monta à cheual & print ſon rang deuant la Litiere de la Royne. Deuant luy marchoient les Gladiateurs & Maiſtres d'Eſcrime, les mandeurs, & les officiers de la maiſon de ville. Le poeſle de la Royne eſtoit portè par quatre Eſcheuins. Apres elle venoient les Princeſſes, Ducheſſes, & autres grandes Dames de la Court en leurs carroſſes ſuiuies de chariots de la Royne. En ceſt ordre ſa Maieſté entra en la ville, l'artillerie tonnant, les trompettes, haubois & inſtrumens de Muſique ſonnans auec grand melodie. Les rues tapiſſees, les principales places ornees & embellies d'arcs, portiques pyramides & theatres, le milieu du pont de la riuiere de Saone eſtoit couuert d'vn grãd berceau de verdure, ſous lequel eſtoient douze niches à iour, & douze remplies des ſtatues des Princes de la maiſon de Medicis, à la memoire deſquels il eſtoit dedié par ceſte inſcription ſur le premier frant, *Immortalis domus Modicæa virtuti & celſitudini.*

Apres les repreſentations de la place du grand Palais, ſur l'arcade eſtoient poſees les armes de l'Archeueſque, & de la

grande Eglise de Lyon ce fut où la Royne changea de poësle, & où monsieur l'Archeuesque de Lyon reuestu des habits Pontificaux, & assisté des Doyens, Comtes & Chanoines de l'Eglise Cathedrale receut sa Maiesté & luy dit, Madame il y a douze cens ans que Dieu a pris ce Royaume en sa garde & speciale protection, luy donnant successiuement de vertueux & prudens Rois, qui l'ont gouuerné sous la conduite & inspiration: Ce qui se recognoist en ce qu'il a renuersé les desseins, & quelquesfois la fortune de tous ceux qui ont essayé de l'esbranler. Ainsi pour la defence des Israëlites armant le Ciel d'esclairs & de tonnerres, il defist l'armee de ses ennemis. Ainsi a-il fait plouuoir ses graces sur nostre Roy. Lequel ayant fait florir de toutes sortes de prosperitez: l'a voulu ainsi doüer pour l'accõplissement de ses benedictions d'vne si vertueuse Royne pour son espouse, qui estant sortie de la tresillustre & genereuse race de Medicis, nous represente non seulement la memoire, mais aussi les vertus de son ayeul, ce grand & vertueux Prince le grand Duc Cosme. La prudence, la vertu, la magnanimité sont si naturelles à vostre maison, qu'elles s'y sont rendues qualitez inseparables. Ce qu'outre l'obligation que nous auons de rendre tres-humble seruice à vostre Maiesté, nous rempliſt d'admiration & d'allegresse, adressant nos vœux & prieres à Dieu pour sa prosperité & santé. Le temps des Alcions approche, que la mer se rend calme & paisible pour quelque petit nombre de iours. Et maintenant nous esperons l'asseurance de ceſt Estat par vne longue suite d'années. Monsieur le Chancelier qui auoit esté l'interpreté des autres sur le theatre de la Motthe, ne se trouua pas icy pres de la Royne pour luy faire entendre ce que Monsieur son fils luy auoit dit. Et neantmoins sa Maiesté monstra en sa responce, qu'elle estoit desia informee de la doctrine & des merites de ce Prelat, n'ignoroit le rang & la reputation que ceſte Eglise tenoit au Clergé de France. La comparaison des Alcions qui finiſt ceſte harangue fut iugee ingenieusement belle & fort à propos pour la commune esperance du bien & de la tranquilité que ce mariage a donné à la France. Et encor par le temps de l'entree & du mariage de la Royne, car les Alcions escloüent leurs petits sept iours deuant & sept iours apres la brume, qui est le plus court iour de l'annee au solstice d'hyuer, & se rencontre enuiron 11. de Decembre. Ces iours là sont appellez Alcionides, du-

rant lesquels la mer, qui selon la rigueur de l'Hyuer deuroit estre trop fascheuse se rend si calme & bonnace qu'il n'y a plus seure ny pareille nauigation en toute l'annee. La Royne fust conduite en la grande Eglise, où se chanta le *Te deum laudamus*, & de la en l'Archeuesché.

Le lendemain que la Royne fut arriuee, le Preuost des Marchands auec les Escheuins & officiers du Consulat, luy offrit le present de la ville, & luy dit: Madame, si les forces estoient esgales à nostre desir: & que nous eussions autant de moyens que nous auons de volonté à vous seruir: au lieu des vases d'or & d'argent que nous venons offrir à vostre Maiesté, ce seroient autant de Prouinces, de Sceptres, & de Couronnes. Vous tenãt pour la plus grande Princesse qui soit auiourd'huy sur la terre: & la plus digne de commander: mais vous aurez pour agreable ce que nous vous presentons ayãs plus d'esgard à nos volontez qu'à la valeur du present. Considerant que nous ne vous pouuons rien donner qui ne soit desia vostre. Car nos biens, nos personnes & nos vies sont à vous lesquelles nous employerons touſiours aussi librement pour le seruice de vostre Maiesté, cõme nous esperons que fauorablement elle s'employera enuers le Roy pour nostre soulagement.

La Royne attendit huit iours à Lyon, sans voir le Roy, qui apres la capitulation du fort sainte Catherine (ainsi que nous auons dit cy dessus) y arriua en poste le Samedy 9. de ce mois sur huit heures du soir. Elle auoit esté aduertie par Monsieur le Chancelier qu'il deuoit venir ce iour là: Pour esuiter la presse & confusion des curieux, qui desiroient obseruer ceſt abord de leurs Maiestez, on fit courir vn bruit que le Roy n'arriuoit que le lendemain, si bien que la plus part des attendans se retirerent, & laisserent le logis de leurs Maiestez comme on le desiroit.

Quand le Roy arriua la Royne estoit à son souper, & la voulant voir & considerer à table, sans estre recogneu, il entra iusques en la salette qui estoit fort pleine tant de Gentils hommes seruans, que de quelques autres: mais il n'y eut pas plustost mis le pied qu'il fut recogneu de ceux qui estoient plus pres de la porte, ils se feindirent pour luy donner passage: ce qui fit que sa Maiesté sortit à l'instant, sans entrer plus auant. La royne s'apperçeut bien de ce mouuement, dont toutesfois elle ne fit autre demonstration que de pousser les plats en ar-

riere à meſure qu'on la ſeruoit. & mangea ſi peu, qu'elle s'aſsit pluſtoſt par contenance, que pour ſouper.

19 Apres que l'on l'eut deſſeruie elle ſortit incontinent, & ſe retira en ſa chambre: le Roy qui n'attẽdoit autre choſe, arriua à la porte d'icelle, & faiſoit marcher deuant luy Mõſieur le Grãd, qui frapa ſi fort, que la Royne iugea que ce deuoit eſtre le Roy, & s'aduança au meſme inſtant que Monſieur le Grand entra, ſuiuy de ſa Maieſté, aux pieds de laquelle la Royne ſe ietta, le Roy l'embraſſant & l'ayant releuee, ce ne furent que honneurs, careſſes, & baiſers reſpects, & deuoirs mutuels: apres que les cõplimens furẽt paſſez, le Roy la prit par la main, & l'aprocha de la cheminee, où il parla à elle vne bonne demie heure, & s'en alla de là ſouper: ce qu'il fit aſſez legerement.

Cependant il fit aduertir Madame de Nemours, qu'elle diſt de ſa part à la Royne, qu'il eſtoit venu ſans lict, s'attendant qu'elle luy feroit part du ſien, qui leur deuoit eſtre cõmun deſlors en auant: Madame de Nemours porte ce meſſage à la Royne, laquelle fit reſponce, *Quelle n'eſtoit venue que pour complaire & obeyr aux volontez de ſa Ma eſté, comme ſa tres-humble ſeruante.* Cela luy eſtant rapporté, ſadite Maieſté ſe fit deshabiller & entra en la chambre de la Royne, qui eſtoit deſia au lict, & lors les Princeſſes, & autres Dames, donnerent lieu par leur retraite à l'accompliſſement du mariage.

Le lendemain Dimanche dixiéme de ce mois ſur les deux heures apres midy, leurs Maieſtez entrerẽt dãs le Baſteau Royal. & paſſerent à l'Abbaye d'Aiſnay, où elles ouyrẽt Veſpres, & de ce iour il ne ſe paſſa aucune choſe hors de l'ordinaire. Le 13. de ce mois, le Roy à cauſe de ſa naiſſance qui eſcheut à pareil iour feſtoya la Royne & les Princeſſes, & y eut bal apres ſouper

Monſieur le Cardinal Aldobrandin Legat eſtoit à Chambery, le Roy l'enuoya prier de ſes nopces, & de venir à Lyon auec les deputez du Duc de Sauoye, où la paix ſe traiteroit auec plus de commodité qu'à chambery: Ledit Sieur Legat arriua à Lyon & y fit ſon entree le 16. de ce mois en grand apparat, les ruës tendues & les habitans en armes le long d'icelles, & aux places de la villes, les Eſcheuins portant la Poesle ſur luy, Meſsieurs les Princes de Couty & Duc de Montpenſieur le conduiſant l'vn à dextre, l'autre à ſeneſtre, tout le Clergé chantant deuant luy & ainſi fut conduit en l'Egliſe de ſaint Iean, où furent dites Complies en grande deuotion & en bel appareil. Apres il alla

voir le Roy & la Royne.

20 Et bien que le mariage de leurs Maiestez auoit esté parfait & ratifié par procuration & paroles de present, que ledit sieur Legat auoit receues, & qu'il n'estoit neccessaire d'y adiouster d'autre solemnité, le Roy voulut neantmoins que son peuple eust sa part de ceste publique resiouyssance, & comme ledit sieur Legat auoit reçeu les promesses de son mariage à Florence, il voulut qu'il en reçeust encor la confirmation à Lyon, les ceremonies de laquelle furent faites le 17. de ce mois.

21 Ce iour le Roy estoit habillé de satin blanc en broderie d'or & de soye, & la cappe noir assortie à l'habit, sur laquelle il portoit le collier de ses ordres: & la Royne estoit vestue d'vn manteau Royal de velours violet cramoisi semé de fleurs de Lys d'or portant vne Courõne a l'Imperiale, le tour d'embas de laquelle estoit a trois rangs de grosses perles, & tout le reste enrichy de gros Diamant & rubis, mais sur la fleur d'enhaut il y auoit vn grand Diamant taillé a plusieurs faces estimé a plus de cinquante mil escus, & cinq Perles a poires tresbelles qui pendoient a ladite fleur, pourtant ladite Royne le grand carquant que le Roy luy auoit enuoyé par Monsieur de Roquelaure le iour de deuant qu'elle fit son entree a Lyon, estimé a cent cinquante mil escus. Leurs Maiestez ainsi accommodees se rencontrerent au sortir de leurs chambres, & parlerent ensemble assez long temps, cependant que toute la Noblesse descendoit.

Premierement, vn nombre de ieune Noblesse alloit deuant: les trompettes, clairons & autres instrumens: les Pages de la Chambre: apres quantité de Cheualiers auec leur grand ordre au col. Le sieur Dom Anthonio frere naturel de la Royne estoit au milieu de Messieurs de Sommeriue & de Montbazon puis messieurs d'Elbœuf & de Ianuile: Messieurs de Guise & de Neuers: les Herauts d'armes: monsieur de Vendosme porté entre Messieurs les Comptes de saint Paul & d'Auuergne deuant le Roy, puis la Royne menee par messieurs les Princes de Conty & Duc de Montpensier, ledit sieur Prince a la droite, le Duc a la seneſtre: mesdames de Nemours & de Guise portoiẽt les premieres la queue du manteau Royal, Madamoiselle de Guisse, la Cõtesse d'Auuergne, & la Ducheſſe de Ventadour, les supportoient, & apres eux suiuoient les Dames & filles de la Royne, & ainsi furent leurs Maiestez conduits en l'Eglise, où

monsieur le Legat les attendoit, assité de messieurs les Cardinaux de ioyeuse, de Gondy, & Guiury, & de tous les Prelats qui estoient à Lyon.

Il estoit entre le 3. & 4. heures quand l'office & les ceremonies de ceste confirmation & benediction nuptiale furent acheuez deuant le grand Autel en S. Iean où il fut ietté grand nombre de pieces d'or & d'argent faits expres. Au retour de laquelle ceremonie, leurs Maiestez entrerent pour disner en la grand salle de l'Archeuesché, qui estoit preparee à ceſt effet.

22 Pour les honneurs des seruices du Roy, au Banquet Royal, monsieur le Prince de Conty fit l'office de Grand Maistre pour monsieur le Comte de Soyssons son frere qui estoit en l'armee en Sauoye, monsieur le Duc de Montpensier fit l'office de grãd Eschanson, monsieur le Comte de S. Pol grand Panetier. Et pour la Royne, Messieurs, le Duc de Guise, Prince de Iinuile, & Comte de Sommeriue.

Le grand Bal & toutes autres choses accoustumees se firent apres disner: où parmy la confusion qui estoit indicible, les coups d'espees & d'hallebardes ne manquerent point.

Voila tout ce qui s'est passé au Mariage de leurs Maiestez, & à la confirmation d'iceluy: & pource que nous sommes sur la fin de ceste annee, attendant qu'au commencement de l'autre nous disions ce qui s'est passé au traité de Paix, qui se fit à Lyon par l'entremise dudit sieur Legat entre le Roy & le Duc de Sauoye, voyons ce qui s'est passé de deuotieux en Italie durant ceste annnee du Iubilé.

Fin du traité du Mariage du Roy.

LA CONSPIRATION, PRISON, IVGEMENT, ET MORT DV DVC DE BIRON, AVEC VN SOMmaire de sa vie.

SOMMAIRE.

Demande du Roy au Mareschal de Bouillon.

2 Desseins sur la vie du Roy & de son Dauphin, descouuers par le sieur de la Fin.

3 Conspiration du Mareschal de Biron.

4 Paroles de Picoté au Mareschal lors qu'il alla a Bruxelles.

5 La sœur bastarde du Duc de Sauoye luy est offerte en mariage.

6 Pourquoy la Fin deuint Confident du Mareschal.

7 Ils enuoyent en Espagne, Sauoye & Milan.

8 La Fin va a S. Claude conferer auec Roncas.

Le Mareschal fait passer Renazè pour aduertir le Duc de Sauoye de l'estat de l'armee du Roy.

9 Entreprend de faire tuer le Roy au siege du fort S. Catherine.

10 La Fin va a Turin.

11 Assemblee faite a Some.

Proposition du Mareschal de Biron auec la troisieme fille de Sauoye.

12 Le Mareschal demande pardon au Roy pour ses mauuaises intentions.

13 Continue en sa conspiration.

14 La Fin se sauue de Milan, & Renaze demeure prisonnier en Sauoye.

15 *Le Baron de Lux reprend la continuation de la conſpiration, au lieu de la Fin.*

16 *Le Roy mande la Fin.*

La reſponce du Mareſchal de de Biron aux lettres de la Fin.

17 *La Fin arriua à Fontainebelleau deſcouure la conſpiration du Mareſchal au Roy.*

Son abolition.

18 *Prudence du Roy.*

19 *Excuſes du Mareſchal pour ne venir a la Cour.*

20 *D'Eſcures enuoyé vers le Mareſchal. Et le Preſident Ianin.*

21 *Le Mareſchal part de Dijon pour venir en Cour.*

Aduis que l'on luy donne de n'y pas aller.

22 *Le mareſchal auſſi toſt qu'il fuſt arriué alla ſaluer le Roy.*

23 *Ce qu'il dit voyant la ſtatue du Roy.*

24 *Il ioue à la paume auec le Roy.*

25 *Le Comte de Soiſſons exhorte le mareſchal, par le commandement du Roy, à icelle fin de ſe recognoiſtre.*

26 *Le Roy eſtant leué fait appeller le mareſchal, pour parler à luy pour l'aduertir de ſon deuoir deuant qu'il ſoit priſonnier.*

27 *Le mareſchal ſoupant auec monſieur de Montigny, il loue les liberalitez du Roy d'Eſpagne.*

Ledit ſieur de Montigny fit replique. il eſt vray monſieur: mais il ne pardonne iamais.

28 *Aduis qu'il recoit de ſe retirer, ayant eu ceſt aduis entra en la chambre du Roy, ou il iouz à la prime auec la Royne.*

29 *Le Roy le ſemond pour la derniere fois de luy dire la verité de la conſpiration, l'aſſeurant de ſa grace.*

30 *Vitry & Pralin commis pour prendre le mareſchal & le Comte d'Auuergne.*

31 *Le mareſchal, & arreſté priſonnier.*

32 *Le Comte d'Auuergne arreſté priſonnier.*

33 *Plainte au Roy du ſieur d'Eſcures.*

34 *Propoſition du Comte de Fuentes au ſieur de la Fin à milan.*

35 *Les priſonniers amenez à la Baſtille.*

36 *Requeſte preſentee à ſa maieſté par les ſieurs de la Force S. Blancart, Comte de Rouſſi, Chaſteau-neuf de Theminet, Salligniac, & Angel, à S. maur des foſſez le 18. Iuillet 1602.*

37 *Reſponce du Roy aux parens du mareſchal de Biron.*

38 *Deux Commiſſions au Parlement pour faire le procez au mareſchal.*

39 *Meſsieurs de Harlay, & de Blanc-meny, Premier & ſecond Preſident & meſsire de Fleury & Turin premier & ſecond Conſeilliers de la grand Chambre commis & deputez par le Roy pour inſtruire le procez au Mareſchal.*

Pour faire instruire le procez criminel d'vn Pair de france, le Roy commet & depute des Commissaires.

40 La substance de la despostion du sieur de la Fin.

41 Le mareschal apres auoir recogneu la Fin pour gentilhomme d'honneur, luy dit vne infinité d'iniures oyant sa deposition.

42 Renazé luy est confronté.

43 Hebert Secretaire du mareschal recognoist ce qu'il auoit escrit.

44 Ce que le mareschal recogneut auoir escrit.

45 Le mareschal fit responce qu'il n'auoit iamais escrit en chiffre.

46 Le mareschal amené au Parlement.

47 Cinq poincts principaux sur lesquels le mareschal de Biron fut interrogé.

48 Responce du mareschal sur ses interrogations.

49 Ceste lettre faisoit du tout & contre luy, & estoit vne preuue par escrit, qu'il auoit continué ses mauuais desseins depuis le pardon qu'il eut à Lyon.

50 Le mareschal de Biron est remené à la Bastille.

51 Le procez du mareschal se iuge.

52 Preuues testimoniales.

53 Literales.

54 Et vocales.

55 Toutes les lettres du mareschal estoient sans dattes.

56 Arrest de mort contre le mareschal.

Pourquoy l'on ne decreta contre la Fin & Renazé.

57 Le mareschal de Biron enuoye prier monsieur de Rosny de le venir voir.

58 Le Roy accorde aux parens du mareschal que l'execution seroit faite dans la Bastille.

Monsieur le Chancelier va à la Bastille.

En apres monsieur le premier President.

Roole de ceux qui deuoient assister à l'execution.

Paroles du mareschal à monsieur le Chancelier.

Il appelle deuant Dieu dans l'an & iour monsieur le Chancelier qui estoit dés lors Septuagenaire lequel graces à Dieu est encores en vie, 1605.

59 Monsieur le Chancelier luy demande son ordre, & le baston de mareschal.

60 Paroles du mareschal à monsieur de Roissi, qui estoit auec monsieur le Chancelier, lequel a remarqué dans vn eloquent discours qu'il a fait, toute les principales actions qui se passerent en ceste execution, & duquel veritable discours nous auons tiré cestuy-ci.

61 Le mareschal met vn genouil en terre durant que l'on prononce son Arrest.

62 Arrest du mareschal de Biron.

63 *A la lecture de l'Arrest il contesta sur trois endroits.*

64 *Le Mareschal se confesse aux Docteurs.*

65 *Le Mareschal sous le bon plaisir du Roy fait son testament.*

66 *Monsieur le Chancelier retourne voir le Mareschal.*

67 *Il recommande ses freres, & enuoye ses recommandations à Messieurs les Ducs de Mayenne, d'Eguillon, & Comte d'Auuergne & a monsieur de Rosny.*

68 *Il parle au Lieutenant Ciuil.*

69 *Ses parole estant sur l'eschaffaut.*

70 *Il se bande les yeux & se desbande en un istant, ne veut endurer que le Bourreau luy touche.*

71 *Se fait bander les yeux & retrousser les cheueux par Baranton, & ayant la teste tranchee, il fut enterré à S. Paul.*

72 *Belle vertu du Mareschal de Biron.*

Sa vanité, & gloire.

73 *Sa stature.*

74 *Sa mesdisance, & ses menaces.*

75 *Comparaison de Silla & du Mareschal de Biron.*

76 *Sa creance & en quel estime il estoit tenu.*

77 *La honte a ensuiuy son orgueil.*

78 *Sa felonnie.*

N'auoir nulle pieté.

Est esleué & instruit a la Religion pretendue en l'aage de huit ans a Brisambourg.

79 *Duel de Biron & de Carcy l'an 85.*

80 *Le Mareschal de Biron estant encor ieune, s'enqueста a un Mathematicien, quelle seroit l'issue de sa vie.*

81 *Vn Mathematicien dit au Baron de Biron qu'il auroit la teste tranchee.*

82 *Se fie & croit aux Astrologues.*

83 *Sa soudaine grandeur de fortune.*

84 *Paroles du Mareschal de Biron le pere à son fils qui n'estoit lors que Baron de Biron.*

85 *De l'ordre que le Roy mit au Gouuernement de Bourgongne.*

86 *Les Chasteaux de Beaune & Dijon remis entre les mains du Mareschal de Lauerdin.*

87 *Le Baron de Lux vient en Cour, & a sa grace.*

88 *L'Ambassadeur d'Espagne demande au Roy que le passage du pont de Gresin soit libre.*

Response du Roy a l'Ambassadeur d'Espagne.

PREMIER ARTICLE.

DENDANT que sa Maiesté fust à Poictiers, il eut beaucoup d'aduis & de grande importance touchant son Estat, qu'aucuns Seigneurs taschoient d'esbranler, & luy donner des affaires, sous plusieurs & diuers pretextes, & estant en son cabinet, il parla de ces remuëmens au Mareschal de Bouillon, ainsi qu'il luy demandoit congé d'aller voir ses terres de Gascogne, lesquelles il n'auoit veues depuis huit ans. Enquis par sa Maiesté, s'il ne sçauoit pas bien ce qui se passoit, & s'il n'en estoit pas comme les autres, le Mareschal de Bouillon luy respondit librement, qu'il y auoit grand suiet de mescontentement, de ce qu'vn seul commandoit à tous les Estats du Royaume, & que donnant ordre à ce poinct là, toute la deliberation des Seigneurs seroit aisee à appaiser, ne demandant tous que le seruice de sa Maiesté: Le Roy lors luy dit, que s'il ne tenoit qu'à cela, il les rendroit tous contens, & l'ayant retenu encore quelques iours, finalement luy donna congé, s'en alla en Gascogne.

Durant ce voyage de Poictiers, qui dura pres de deux mois, la Cour sembloit triste, le Roy pensif, nul Conseil ny d'affaires aucunes de Iustice, sinon vn à Blois.

2 Celuy qui aduertit le Roy de la conspiration du Mareschal de Biron, estoit le sieur de la Fin, lequel auoit luy mesme trempé en ceste conspiration, pour quelque mescontentement qu'il disoit auoir, de ce qu'ayant hazardé plusieurs fois sa vie pour le seruice de sa Maiesté, il s'estoit en fin en debté, tellement qu'il n'osoit plus paroistre; mais qu'ayant descouuert que l'on ne se contentoit pas de faire la guerre au Roy & troubler le Royaume, que mesmes il y auoit des desseins sur la vie de sa Maiesté & de son Dauphin, qu'il s'en estoit retiré.

3 A fin d'esclarcir mieux ceste conspiration, il faut la prendre à la source, & la finir par la mort du conspirateur.

4 Au voyage que le Mareschal de Biron fit a Bruxelles, pour voir iurer la paix à l'Archiduc, il vit mettre sa valeur en tel

eſtime par les Eſpagnols, qu'il ne trouua point mauuais qu'vn nommé Picoté, chaſſé d'Orleans & retiré en Flandres, luy diſt, Qu'il eſtoit en ſa puiſſance de s'eſleuer en vne ſouueraine fortune auec les Eſpagnols qui admiroient ſes merites (ſon orgueil reçeut du contentement de ces paroles) le Mareſchal luy reſpondit, Que s'il venoit en France il ſeroit bien aiſe qu'il luy en parlaſt plus clairement. Picoté fait ce rapport aux Eſpagnols qui deſlors s'aſſeurerent de l'auoir de leur party, ou qu'ils le perdroient.

5 A ſon retour de Flandres, le Roy le voulut marier, il fait du difficile, & donne à cognoiſtre qu'il recerchoit vne Princeſſe, où il pouuoit bien aſpirer, mais eſtant promiſe à vn plus grand que luy, il luy eſtoit impoſſible d'y paruenir: Le Cheualier Breon venant en France (ainſi que nous auons dit cy deſſus, pour traiter les affaires du Marquiſat de Saluces) luy propoſa le mariage de la ſœur baſtarde du Duc, auec deux cens mille eſcus.

Par la paix de Veruins il voyoit la guerre finie, & les eſpees remiſes au forreau: il iugea que ſa valeur n'auroit plus de credit & qu'il eſtoit inutile en temps de paix. Il commença deſlors à ſe plaindre du peu de recompenſe qu'il auoit eu des ſeruices faits a la Couronne: quoy qu'il euſt eu des recompenſes ſi grãdes, qu'il n'y auoit Seigneur a la Cour de ſa qualité qu'il ne luy en portaſt enuie: Le Roy l'auoit fait Admiral, puis Mareſchal de France, Lieutenant General au ſiege d'Amiens, quoy qu'il y euſt des Princes du ſang, de Baron qu'il eſtoit ſeulement, il le l'auoit fait Duc & Pair: mais ſon arrogance & ſon ambition luy firent tenir des propos de meſpris contre le Roy ſon bienfaicteur, & vſer de beaucoup de paroles libres & desbordees contre ſa Maieſté.

6 Chacun cerche ſon ſemblable. Le Mareſcal de Biron trouue le ſieur de la Fin, retiré en ſa maiſon, meſcontent de ſa Maieſté, pour vne querelle qu'il auoit contre le ſieur Deſdigueres, & auſſi pour les raiſons cy deſſus dites. Il ſçauoit bien que la Fin auoit negotié autrefois auec l'Eſpagnol, & le Duc de Sauoye: c'eſt pourquoy il le iugea propre pour luy fier ſes deſſeins. Leurs volontez furent bien toſt vnies pour eſleuer leur fortune à la ruine & au trouble de leur patrie.

7 La Fin donc eſt confident du Mareſchal, ils enuoyent au Duc de Sauoye vn Curé, & vn Religieux de l'ordre de Ciſteaux, a Milan, & Picoté en Eſpagne, pour voir & propoſer leur inten-

tions. Le voyage que le Duc de Sauoye fit à Paris, desracina le peu de fleurs de Lis que le Mareschal auoit encores dãs le cœur sur l'offre que l'on luy fit du mariage de la troisiéme fille du Duc de Sauoye: ce fut vn grand contentement à son ambition, car deslors il se presuma d'estre vn iour cousin de l'Empereur & neueu du Roy d'Espagne: aussi il fit dire au Duc, qu'il donneroit tant d'affaires au Roy dans le Royaume, qui ne songeroit pas au Marquisat : Voila pourquoy le Duc de Sauoye ne se soucia de tenir les promesses du Traité de Paris.

8 La guerre declaree en Sauoye, le Mareschal prend plusieurs places en Bresse, & enuoye par deux fois la Fin conferer auec Roncas a S. Claude. Roncas les entretient sur l'esperance de ce mariage. Le Mareschal pour faire paroistre sa bonne affection enuers le Duc, en venant trouuer le Roy à Anecy, fit semblant de vouloir reconnoistre quelques passages ausquels il se fit cõduire, mais c'estoit pour faire passer Renazé, afin d'aller aduertir d'Albigny Lieutenant du Duc, de se retirer, lequel sans cest aduis eust esté deffait, & aussi pour dire au Duc en quel estat estoit l'armee du Roy.

Or il donna cest aduis incontinent apres que la Roy l'eust refusé de luy laisser disposer de la Citadele de Bourg, quand elle seroit prise.

9 Ce refus comme nous auons dit le porta & le trouua de telle sorte, qu'on tient qu'il se resolut deslors d'effectuer l'entreprise sur la personne du Roy, laquelle le sieur de le Fin & Renazé ont descouuerte en leurs depositions.

10 Peu de iours apres, il enuoye la Fin à Thurin vers le Duc de Sauoye & vers le Comte de Fuentes à Milan, où arriua aussi Picoté reuenant d'Espagne, apportant les responces des propositions du Mareschal.

11 Le Duc de Sauoye, le Comte de Fuentes l'Ambassadeur d'Espagne en la Cour de Sauoye, la Fin & Picoté, se trouuent à Some. Le secret de ceste assemblee, estoit le mariage du Mareschal de Biron & de la troisiéme fille du Duc de Sauoye, auec cinq cens mil escus de dot, & le transport de tous les droits de la souueraineté de Bourgongne. L'on y traita aussi des entreprises & desseins du Mareschal de Biron & des moyens que l'on tiendroit au Printemps de l'an 1601 pour ioindre les forces d'Espagne que le Comte de Fuentes auoit au Milanois, auec celles du Duc de Sauoye, & par ce moyen donner au Roy tant

d'affaires, qu'il luy faudroit oublier la demande de son Marquisat. Mais Dieu disposa autrement de tous ses conseils par la paix qui fust arrestee à Lyon, ainsi que nous auons dit cy dessus.

12 Le Mareschal de Biron se trouuant autant esbahy de la conclusion de ceste Paix que le Duc de Sauoye & le Comte de Fuentes en faisoient des marris: Il est aduerty que le Roy auoit sçeu quelque chose des pratiques de la Fin touchant ce mariage: Il s'aduise d'aller trouuer le Roy qui se promenoit, alors dans le cloistre des Cordeliers à Lyon, où apres auoir parlé à luy, & que sa Maiesté luy eut commandé de s'en aller à Bourg, il commença a luy dire ce qui s'estoit passé touchãt le mariage qu'il auoit poursuiuy sans son consentemẽt auec la fille du Duc de Sauoye: Et aussi que s'estant transporté de cholere de puis le refus que sa Maiesté luy auoit fait de la Citadelle de Bourg, il auoit eu de mauuaises intentions contre son seruice, dont il luy en demandoit pardon: Le Roy voulut sçauoir de luy comme le tout s'estoit passé, mais il ne luy en dit que le moins qu'il peust, toutesfois auec vn semblant de grande repentãce. Le Roy pensant sçauoir tout ce qu'il luy auoit fait, luy pardonna pour ceste fois a la charge de n'y plus retourner.

13 L'ambition du Mareschal & la haine implacable qu'il auoit contre le Roy, estoient les deux furies qui bourrelloient son ame, aussi il ne fut si tost party de deuãt le Roy (qui auoit noyé toutes ses mauuaises intentions dans la mer de sa clemence) qu'estant arriué à Vimy pour s'en aller à Bourg, depescha incontinent vn Moine nommé Fargers vers le sieur de la Fin, lequel estoit pour lors encores à Some auec le Comte de Fuẽtes. Et aussi tost qu'il fut arriué a Bourg, il luy despecha encores de Bosco cousin de Roncas.

14 Au depart de l'assemblee de Some, le Duc de Sauoye retourna a Turin, & la Fin alla à Milan auec le Comte de Fuẽtes. Le Comte entra en quelque soupçon de la Fin, & creut qu'il ne luy falloit pas fier ceste affaire sur vne certaine responce qu'il luy fit, laquelle il ne trouua pas bonne: Ce que le Comte dissimula, & renuoya a la Fin pour parler au Duc, auquel il auoit donné aduis qu'il s'en falloit desfaire: Mais la Fin en ouyt du vent & s'en douta: Il se cõtente d'enuoyer Renazé vers le Duc qui le fist retenir prisonnier: & luy prit le chemin des Grisons, & de là se sauua à Basle & retourna en France.

15 Ceſte conſpiration ne fut pas pour cela diſcontinuee, le Mareſchal ne fit que changer de negotiateur, le Baron de Lux print la place de la Fin, & Roncas & Caſal la continuerent auec luy.

16 La Fin eſt faſché contre le Mareſchal de ce que Renazé eſt priſonnier en Piedmont, & ſur tout de ce qu'il n'eſtoit plus employé en ceſt affaire, & que le Baron de Lux luy en auoit oſté la cõfidence. Le Roy en ouyt quelque vent de ce meſcontentement: il mande la Fin qui eſtoit alors retiré en ſa maiſon pour venir parler à luy: La Fin en aduertit le Mareſchal de Biron: lequel luy manda, qu'il tenoit ſa vie & ſa fortune entre ſes mains. Qu'il bruſlaſt ſes papiers: Qu'il ſe desfit de tous ceux qui auoit fait des voyages auec luy: Qu'il ne parlaſt plus de Renazé non plus que de celuy qui n'eſtoit plus au monde: Qu'il luy conſeilloit de n'aller en Cour qu'à petit train: Qu'il ſe preparaſt d'auoir de rudes paroles a ſõ arriuee, mais qu'il les pouuoit adoucir, en aſſeurãt le Roy qu'il n'eſtoit allé en Italie que pour vne deuotion qu'il auoit à noſtre Dame de Lorette, où en paſſant à Milã on l'auoit voulu charger de propoſer le mariage de la troiſiéme fille de Sauoye auec le Mareſchal de Biron, mais qu'il n'y auoit voulu entendre, veu le ſoin que ſa Maieſté vouloit prendre de le marier.

17 La Fin ayant eu vne aſſeurance du Roy pour venir en Cour, arriua en ceſte annee à Fontainebelleau au mois de Mars, il ſe logea à la My-voye ou le Roy parla à luy: Il monſtra à ſa Maieſté en particulier, puis par ſon commandement à quelques vns de ſon Conſeil, tant de preuues & de ſi veritables de tout le progrez de ceſte compoſition, qu'ils en furent tous eſmerueillez. Il luy dit auſſi tout ce qu'il auoit fait & tout ce qui s'eſtoit paſſé à Some entre le Duc de Sauoye, le Comte de Fuentes & luy. Tous les papiers qu'il auoit touchant ceſte conſpiration furent mis entre les mains de Monſieur le Chãcelier: Ce qu'ayant fait il ſupplia ſa Maieſté, Que puis qu'il auoit deſcouuert vne telle meſchanceté qu'il luy pleuſt luy remettre & pardõner non ſeulemẽt les attentats qu'il auoit faits contre & au preiudice de ſa Couronne, mais auſſi tous actes dont il auroit eſté preuenu ou pourroit eſtre iuſques au iour de ſa remiſſion: Ce que ſa Maieſté luy accorda, & depuis luy en fiſt expedier ſes lettres d'abolition en telle forme qu'il pouuuoit deſirer.

18 Ainſi le Roy fut fait certain de tous les deſſeins du Mareſ-

chal, pour empescher l'execution desquels, il vsa si bien de sa prudence accoustumee, & fist conduire si dextrement ceste affaire, qu'il sauua & luy, & son Estat, & eut en fin bonne yssue de ce qu'il desiroit.

Lors que la Fin arriua à Fontainebelleau, le Baron de Lux qui estoit alors le confident du Mareschal, estoit en Cour, le Roy luy dit, qu'il estoit bien aise d'auoir parlé à la Fin & recognoissoit maintenant que ce que l'on luy auoit dit des desseins du Mareschal de Biron, n'estoit que des faux bruits.

Aussi la Fin eut commandement d'enuoyer vers le Mareschal l'asseurant qu'il n'auoit rien dit au Roy qui luy peut nuire.

19 Sur ce le Roy partant de Fontainebelleau pour aller à Blois & en Poictou, mãda au Mareschal de Biron de le venir trouuer, lequel luy renuoya des excuses, sur le pretexte que l'Espagnol vouloit faire passer vne armee au pont de Gresin, ainsi que nous dirons cy apres: & aussi sur l'assemblee des Estats de Bourgongne indicte au 22. de May, où il falloit qu'il assistast pour le seruice de sa Maiesté.

20 Nonobstant toutes ces excuses, le Roy luy enuoya le sieur d'Escures qui estoit amy intime & seruiteur du Mareschal, qui luy dit que s'il ne vouloit venir que le Roy le viendroit querir luy mesme en personne Mais afin qu'il n'apprehendast aucun desplaisir, le Roy luy enuoya aussi le sieur President Ianin lequel l'asseura de la bõne volonté de sa Maiesté, & qu'il le vint trouuer, Que ne venant point il s'accusoit plus de luy-mesme, que tout ce que d'autres pourroient dire.

21 Le Mareschal esmeu de tous ces aduis, se confiant en sa deffence qu'il auoit meditee part de Dijon, & s'en vint trouuer le Roy estant à Fontainebelleau, faisant courir deuant luy ledit sieur d'Escures pour asseurer le Roy. On tient qu'il receut par les chemins plusieurs aduis des siens, qu'il se donna bien garde de venir à la Cour, & que s'il y venoit il auroit la teste tranchee. D'autres luy donnerent aduis de se retirer en la Franche Comté.

22 Il arriua à Fontainebelleau le Mercredy 13. Iuin à six heures du matin: Ainsi qu'il arriuoit, le Roy entroit dans le grand iardin, & disoit à vn des Seigneurs de son Cõseil, *Non il ne viendra point*, mais à l'instãt le Mareschal parut entre six ou sept qui estoient auec luy & d'assez loin qu'il vit sa Maiesté, il fit trois reuerences, puis le Roy s'aduançant l'embrassa, & luy dist, *Vous*

auez bien fait de venir, car autrement ie vous allois querir Le Mareſchal luy dit pluſieurs excuſes ſur ſon retardemẽt: puis le Roy le print par la main en ſe pourmenant, luy monſtrant le deſſein de ſes baſtimens. & paſſerent ainſi d'vn iardin en l'autre, où ſa Maieſté luy parla des aduis qu'il auoit eus de quelque mauuaiſe intention qu'il auoit contre ſon Eſtat, ce qu'il ne luy apporteroit qu'vn repentir, s'il ne luy en diſoit la verité. Le Mareſchal luy reſpondit quelques paroles aſſez hautaines, entr'autres. Qu'il n'eſtoit venu pour ſe iuſtifier, mais pour ſçauoir qui eſtoient ſes accuſateurs: qu'il n'auoit point de beſoin de pardon, puis qu'il n'auoit offencé: En ces deuis l'heure du diſner s'approche, au lieu d'aller diſner à la table du Grand Maiſtre, il alla diſner auec le Duc d'Eſpernon, pource que ſon train n'eſtoit pas encores venu.

23 Apres le diſner, il vint trouuer le Roy qui faiſoit vn tour dans ſa grande ſalle, lequel luy monſtrant ſa ſtatue en relief, triomphant au deſſus de ſes victoires, luy diſt, *Hé bien couſin, ſi le Roy d'Eſpaigne m'auoit veu comme cela, qu'en diroit-il?* il reſpondit au Roy legerement, *Sire, il ne vous craindroit gueres.* Ce qui fut bien noté de tous les Seigneurs preſens & lors le Roy le regarda d'vne œillade rigoureuſe, dont il s'apperceut: & ſoudain rabillant ſon dire, il adiouſta, *I'entens, Sire, en ceſte ſtatue que voila, mais non pas en voſtre perſonne.* Bien monſieur le Mareſchal, dit le Roy car quelquesfois il le couſinoit, quelquesfois il l'appelloit Duc de Biron, autrefois monſieur le Mareſchal.

22 Le Roy incontinent entra en ſon cabinet, & commanda a deux ou trois d'entrer: le Mareſchal fut plus d'vne demie heure au coin du lict pres la chaire, juſques à ce que Monſieur de Roſny luy vint dire que le Roy luy vouloit parler. Il entre ſeul dans le cabinet, le Roy le coniure de luy dire la verité, & qu'il n'y auroit que luy qui auroit cognoiſſance de ſon affaire: Le Mareſchal qui croyoit ſur l'aſſeurance que la Fin luy auoit mandé de n'auoir rien deſcouuert de leur entrepriſe, ſouſtient encore auec paroles aſſeurees que tout ce qu'on diſoit de luy eſtoit faux. Suplie le Roy de luy nõmer ſes accuſateurs: le Roy voyant qu'il n'en pouuoit rien tirer, ſort du cabinet & va au ieu de Paume, où il fit partie, & voulut que le Duc d'Eſpernon & le Mareſchal iouaſſent contre luy, & le Comte de Soiſſons: Alors tout ce qui ſe diſoit eſtoit fort remarqué: l'on tient que le Duc d'Eſpernon diſt au Mareſchal, lequel tenoit le ieu, *Vous*

iouez bien, mais vous faites mal vos parties: ce qui fut interpreté par d'aucuns pour quelque mauuaise fortune qui luy aduiendroit.

25 Le Mareschal soupa ce iour à la table du grand Maistre, où il mangea peu, & estoit tout pensif sans parler à personne. Le Roy apres le souper, cõmanda à mõsieur le Comte de Soissons de parler au Mareschal, & l'exhorter à ce qu'il luy dist la verité de ce qu'il desiroit sçauoir de luy: Le Cõte y va, apres quelque discours sur ce suiet, il luy dit. Qu'il falloit craindre l'indignation d'vn Roy, & rechercher sa clemence quand on l'a offencé. Le Mareschal luy respondit. Qu'on n'auroit iamais autre parole de luy que ce qu'il auoit dit au Roy à son arriuee: Qu'il auoit occasion de se plaindre du doute que sa Maiesté faisoit de sa fidelité: laquelle n'estoit que trop approuuee par les seruices qu'il auoit faits à la Couronne. Monsieur le Comte donnant le bon soir au Roy, luy rapporta la durté du courage du Mareschal.

26 Le lendemain le Roy se leue de bon matin, & se va promener au petit iardin pres la volliere, il fait appeller le Mareschal & luy parla assez long temps. L'on voyoit le Mareschal teste nue frappant sa poitrine en parlant au Roy, l'on tient que ce n'estoient que menaces contre ceux qui l'auoient accusé. Apres le disner le Roy fut quatre heures en sa gallerie. La resolution lors fut prinse, que puis que le Mareschal ne vouloit riende clarer de la conspiration, veu que l'on en auoit tant de preuues literalles, de se saisir de luy & du Comte d'Auuergne, neãtmoins le Roy voulut differer encores, & parler a luy, disant, ie ne veux point perdre ceste homme, mais il se veut perdre luy mesme de son bon gré: cependant ne me le faites point prendre si vous n'estimez qu'il merite la mort, & ie luy veux encore dire, que s'il se laisse mener par Iustice, qu'il ne s'attende plus à grace quelconque de moy. Lors le Conseil dist tout appertement, qu'il meritoit la mort. Surquoy le Roy fit appeller Vitry & Pralin pour se tenir prests à faire ce qu'il leur diroit.

Le soir du Ieudy le Mareschal soupant chez le sieur de Montigny, dit, *Il faut louer les vertus & liberalitez du Roy d'Espagne qui allume au cœur des guerriers vn ardant desir de luy faire seruice recompensant outre leur merite non seulement ceux qui auoient bien fait, mais mesmes les enfans des morts en ses armees & combats:* A quoy le sieur de Montigny dit, *Il est vray, mais il ne pardonne*

iamais à perſonne qui viue, vne offence : non pas meſme a ſon propre fils.

27 Apres le ſouper ils allerent tous chez le Roy, en entrant vn quidam luy porta vne petite lettre ſous le nom de la Conteſſe de Rouſſi ſa ſœur, & comme il luy demanda de ſes nouuelles, voyant qu'il ne reſpondit rien, il ſe douta que c'eſtoit autre choſe, & l'ayant ouuerte trouua qu'on l'aduertiſſoit, *Que s'il ne ſe retiroit dans deux heures il ſeroit arreſté.* Soudain il la monſtra à vn des ſiens nommé de Varennes, qui luy dit lors, *Adieu Monſieur, ie voudrois auoir vn coup de poignard dans le ſein, & que vous fuſſiez en Bourgongne:* A quoy il reſpondit: *Sy i'y eſtois & que i'en deuſſe auoir quatre, le Roy m'ayant mandé i'y viendrois.* Quoy fait il entra en la chambre du Roy, où il ioüa à la prime auec la Royne.

Ainſi qu'il ioüoit on apperceut le ſieur de Margé Gentilhomme de Bourgongne, qui luy diſt quelque choſe à l'oreille, & ne l'entendant point, le Comte d'Auuergne vint auſſi, qui luy donna de la main au coſté par deux fois, & luy diſt, *Il ne fait pas bon icy pour nous.*

29 Quant il fuſt preſt de minuict, le Roy rompant leur ieu tira à part le Mareſchal, & l'interpella encor vn coup de luy donner ce contentement, *Qu'il ſçeuſt par ſa bouche ce dont a ſon grand regret il eſtoit trop eſclarcy d'ailleurs, l'aſſeurant de ſa grace & bonté, quelque choſe qu'il euſt commiſe contre luy, le confeſſant librement il le couuriroit du manteau de ſa protection, & l'oublieroit pour iamais,* A quoy ledit ſieur Mareſchal afferma, *Qu'il n'auoit rien à dire, que ce qu'il auoit dit, n'eſtant venu vers ſa Maieſté pour ſe iuſtifier: mais le ſupplier ſeulement de luy dire qui eſtoient ſes ennemis pour luy en demander iuſtice, ou ſe la faire ſoy-meſme :* Le Roy le refuſe & luy diſt, *Bien Mareſchal ie voy bien que ie n'apprendray rien de vous, ie m'en vay voir le Comte d'Auuergne pour eſſayer d'en apprendre d'auantage.*

30 Le Roy ſort de la chambre & entre en ſon cabinet, il commande aux Capitaines de ſes gardes, les ſieurs de Vitry & Pralin de ſe ſaiſir, ſçauoir Vitry du Comte d'Auuergne, & Pralin du Mareſchal de Biron : Mais le ſieur de Vitry requiſt à ſa Maieſté de luy promettre qu'il prendroit le Mareſchal de Birõ, & que ſa Maieſté commandaſt s'il luy plaiſoit au ſieur de Pralin de prendre le Comte: le Roy en fit quelque difficulté : mais en fin il leur dit, *Bien, mais n'y faillez pas ſur vos teſtes*, toute la

basse court estoit pleine de soldats armez & les degrez & les salles si bien qu'ils ne pouuoient fuyr ny eschapper.

Le Roy rentre encore en la chambre & dit à tous qu'ils se retirassent & au Duc de Biron, *Adieu Baron de Biron, vous sçauez ce que ie vous ay dit.*

31 Le Mareschal pensant sortir de l'antichambre, Vitry s'approche, & luy saisit la droite de sa gauche, & de sa droitte prit son espee, disant, *Monsieur le Roy m'a commandé de luy rendre compte de vostre personne, baillez vostre espee.* Quelques vns de ses gens mirent la main aux armes, qui furent referree incontinent. Mergé aussi fut arresté: Surquoy le Mareschal du commẽcement dist à Vitry, *Tu te railles monsieur*, dist Vitry, *le Roy le m'a commandé.* Hé! dist le Mareschal. *Ie te prie que ie parle au Roy.* *Non monsieur*, dit Vitry, *le Roy est retiré:* Lors le Mareschal dit *Ha! mon espee qui a tant fait de bons seruices! Ouy*, dit Vitry, *monsieur baillez vostre espee.* Lors le Duc de Biron de sa main gauche desseignit son espee, & la laisse emporter de sõ costé par le sieur de Vitry qui la tenoit desia: Et ainsi le menerent en vne chambre, où il fut gardé toute la nuict, qu'il passa en plaintes & chaudes reproches.

Il auoit donné ordre s'il eust peu sortir ce soir là du Chasteau que ses cheuaux fussent tous seellez & bridez: Mais encores n'eust il sceu eschapper: desiors qu'il fut party de Dijon, il n'estoit plus en sa puissance de retourner, car de disnee en soupee cent cheuaux le suiuoiẽt de traite en traite sur ses pas, tellemẽt qu'il a experimenté ce qui est tres veritable. Qu'il ne se faut point prendre à son Maistre qui ne s'en veut repentir.

32 Quant au Comte d'Auuergne, cuidant passer la porte du Chasteau, le sieur de Pralin qui l'y attendoit luy dit, l'arrestant, Monsieur demeurez vous estes prisonnier du Roy: Il dit, Moy, moy: *Pralin replique*, Ouy, vous Monsieur, de par le Roy ie vous arreste: & vous fay prisonnier. Et le ramena au dedans du Chasteau, où il le fit tenir par ses archers sous bonne garde.

Le vendredy matin le Roy fait assembler son Conseil, & delibere de proceder contre les prisonniers par les formalitez de Iustice & fut resolu de les mener à la Bastille à Paris durant que leurs procez leur seroient faits & parfaits par la Cour de Parlement, sauf la grace a qui il la voudroit faire.

33 Le mesme iour d'Escures vint se ietter aux pieds du Roy, luy disant, qu'il auoit seruy du moyen d'amener le Mareschal,

sous la parole de sa Maiesté qui l'auoit asseuré, *Qu'il n'auroit nul desplaisir* Et neantmoins qu'il estoit prisonnier. Le Roy luy monstra lors les charges du Mareschal, par lettres expresses escrites de sa main, luy representãt tout ce qui s'estoit passé pour le bien du Mareschal s'il eust voulu auoir recours à sa clemẽce, en luy disant la verité. Ce que voyant d'Escures il recogneut qu'encores le Roy auoit vsé de trop grande debonnaireté & patience enuers luy veu qu'il estoit questiõ de la mort du Roy & de Monsieur le Dauphin. Et qu'il se trouuoit mesme que le Cõte de Fuentes auoit proposé à la Fin. Que iamais l'Estat d'Espagne ne se fieroit au François, si ce n'estoit qu'ils fissent faillir la race des Princes du sang, en commençant par le Roy & son Dauphin. Et que l'intention du Mareschal estoit de renuerser tout l'Estat de la Frãce: surquoy la Fin disoit auoir apprehendé vne telle horreur, & qu'il s'en estoit retiré auec grand peine.

Sur l'heure du disner, le Mareschal prie qu'on dise au Roy qu'il mette ordre à la Bourgongne, & que le Baron de Lux, ça-haut sa prison rendroit Beaune & Diion à l'Espagnol. Le Roy ne tint conte de ceste aduis, car il y auoit desia mis ordre, dés au parauant mesmes qu'il en partist, ainsi que nous dirons cy apres.

34 Le Samedy quinzième du mois, le Mareschal de Biron & le Comte d'Auuergne furent amenez par eau en la Bastille, où ils furent mis en chambre separees, le Mareschal en celle des saints, & le Comte au dessus.

Le Roy entra aussi à Paris le mesme iour sur le soir par la porte S. Marcel, bien accõpagné de Noblesse: tout le peuple criant Viue le Roy, auec vn grand applaudissement & resiouyssance.

Trois iours apres, sa Maiesté alla à S. Maur des Fossez, où les parẽs & alliez du Mareschal de Biron s'allerẽt ietter à ses pieds, li estoit lors dans vne gallerie du chasteau, accompagné de Messieurs les Princes de Condé, Conneſtable, Comte de Belin, la Rochepot, & autres Seigneurs, apres qu'il leur eut dit: *Messieurs leuez vous*, le sieur de la Force dit.

5 Sire, i'ay touſiours creu que vostre Maiesté receuroit nos treshumbles requestes en bonne part: c'est pourquoy nous venons nous ietter à vos pieds, accompagnez des vœux de plus de cent mille hommes vos treshumbles & tres-obeissãs seruiteurs pour implorer vostre misericorde, non pour vous demander iustice pour ce pauure miserable. Dieu veut que nous

pardonnions à ceux qui nous ont offencez, comme nous desirons qu'il nous pardonne. Les hommes ne vous ont point mis la couronne sur la teste, c'est luy seul qui vous l'a donnee. Les Rois ne peuuent mieux monstrer leur grandeur qu'en vsant de clemence, Sire, ie ne veux point ietter aux extrémitez sinon qu'en suppliant vostre Maiesté de luy sauuer la vie, & le mettre en tel lieu qu'il vous plaira. Que maudite soit l'ambition qui l'a repoussé à cela, & la vanité de se monstrer necessaire à tout le monde. Vous auez pardonné à plusieurs qui vous auoient d'auantage offencé, Sire, ne vueillez point nous notter d'infamie, & nous mettre en proye à vne honte perpetuelle qui nous dureroit à iamais. Ie vous diray encores vne fois que nos treshumbles requestes ne tendent qu'à vous demander pardon, & non iustice: Nous sçauons tous qu'il est coulpable d'auoir entrepris sur vostre Estat: ayez esgard aux seruices de son pere & aux siens. Aussi que vostre clemence ne manque point en son endroit, qui n'a eu que la volonté de vous offencer, puis qu'elle a esté tousiours preste de pardonner à ceux qui auoient desia commis la faute. Ce sont les requestes de vos treshumbles & fideles suiets & seruiteurs, lesquels nous esperons que vostre Maiesté accompagnee de son ordinaire douceur, nous accordera.

Comme le sieur de la Force acheuoit, sa Maiesté les fit tout leuer, & respondit.

37. MESSIEVRS, I'ay tousiours receu les requestes des amis du sieur de Biron en bonne part, ne faisant pas comme mes predecesseurs qui n'ont iamais voulu, que non seulement les amis & parens des coulpables parlassent pour eux, mais non pas mesmes les peres & meres, ny les freres. Iamais le Roy François ne voulut que la femme de mon oncle le Prince de Condé luy demandast pardon. Quant à la clemence dont vous voulez que i'vse enuers le sieur de Biron, ce ne seroit misericorde, mais cruauté. S'il ny alloit que de mon interest particulier, ie luy pardonnerois, comme ie luy pardonne de bon cœur mais il y va de mon Estat, auquel ie dois beaucoup, & de mes enfans que i'ay mis au monde: Car ils me pourroient reprocher, & tout mon Royaume, que i'ay laissé vn mal, que ie cognoissois, si ie venois à defaillir. Il y va de ma vie & de mes enfans & de la cõseruation de mon Royaume: Ie laisseray faire le cours de Iustice, & vous verrez le iugement qui en sera donné. I'apporteray ce que ie

pourray

ie pourray à ſon innocence, ie vous permets d'y faire ce que vous pourrez, iuſques à ce qu'ayez cogneu qu'il ſoit criminel de leze Maieſté, cas alors le pere ne peut ſoliciter pour le fils, le fils pour le pere: la fẽme pour le mary, le frere pour le frere: Ne vous rendez pas odieux à moy pour la grande amitié que vous luy auez portee. Quant à note d'infamie il n'y en a que pour luy: Le Conneſtable de S. Pol de qui ie viens le Duc de Nemours de qui i'ay herité, ont ils moins laiſſé d'honneur à leur poſterité? Le Prince de Condé, mon oncle, n'euſt-il pas eu la teſte trenchee le lendemain, ſi le Roy François ne fuſt mort? Voila pourquoy, vous autres qui eſtes parens du ſieur de Biron, n'aurez aucune honte, pourueu que vous continuez en vos fidelitez, comme ie m'en aſſeure. Et tant s'en faut que ie vous vueille oſter vos charches que s'il en venoit de nouuelles ie les vous donnerois: Voila ſaint Angel qu'il auoit eſloigné de luy parce qu'il eſtoit homme de bien, i'ay plus de regret à ſa faute que vous-meſmes: mais auoir entreprins contre ſon bien faicteur, cela ne ſe peut ſupporter.

Alors le ſieur de la Force dit au Roy: Sire, nous auons pour le moins ceſt aduantage, qu'il ne ſe trouue point qu'il aye entreprins ſur voſtre perſonne. Le Roy dit: Faites ce que vous pourrez pour ſon innocence, ie feray de meſmes.

Aux premiers iours de la priſon du Mareſchal, il mangeoit peu & ne pouuoit dormir: il ne ſortoit de ſa bouche que des paroles qui offenſoiẽt Dieu, & le Roy: ſa cholere luy faiſoit dire des choſes ſans raiſon, & meſme l'on tient qu'il auoit eu aduis que ſes amis trauailloient à le faire euader par le moyen d'vn petard: Mais quand il vit qu'il eſtoit gardé ſi ſoigneuſement, que ceux qui entroient dans ſa chambre y entroient ſans armes, qu'on ſeruoit auec des couſteaux ſans pointe, & qu'il ſçeut le refus de la requeſte de ſes parens à S. Maur: Il dit cõme en riant, *Ha! ie voy bien que l'on me veut faire tenir le chemin de la Greue.* Et deſlors il commença à ne demander plus iuſtice de ſes accuſateurs, mais demanda à parler aux ſieurs de Villeroy & de Sillery, qui allerent parler à luy par commandement de ſa Maieſté. Monſieur l'Archeueſque de Bourges l'alla auſſi voir, & le fit reconcilier auec Dieu. Il commẽça à recognoiſtre quelque peu ſa faute, & à n'auoir plus d'eſpoir qu'en la miſericorde du Roy. Auſſi ceſte ſuppliante lettre courut par Paris, que l'on diſoit auoir eſté preſentee au Roy de ſa part.

Sire, entre les perfections qui accompagnent la grandeur de nostre Dieu sa misericorde paroist par dessus toutes: c'est celle qui a reconcilié les hommes auec luy, & ouuert les portes du Ciel au monde. Ceste belle partie qui fait le iour d'vne vertu excellente, vous ayant esté communiquee par ce grand Monarque de don & grace speciale, sur tous les autres Rois de la terre, comme fils aisné de son Eglise : & ayant iusques ici mesnagé diuinement le sang de vos ennemis. Ceste partie se trouuera reclamee en la fortune du Mareschal de Biron, qui l'ose implorer sans vous dire que ce soit blasme à vn subiet qui a offensé son Prince de recourir à sa douceur, pour auoir sa paix, puis que c'est la gloire de la creature qui a offensé son Createur, de demander en souspirant la remission de son offence. Or, Sire, si iamais vostre Maiesté, de qui la clemence à touſiours honoré les victoires de son espee, desire de signaler & rendre memorable sa bonté par vne seule grace, c'est maintenãt qu'elle peut paroistre en donnant la vie & la liberté à son treshumble seruiteur, à qui la naissance de la fortune auoit promis vne plus honorable mort que celle qui le menace : ceste promesse de mon destin, Sire, qui vouloit que mes iours fussent sacrifiez à vostre seruice, s'en va estre honteusement violee, si vostre misericorde ne s'y oppose, & ne continuë en ma faueur, les miracles qu'elle a fait en France, lesquels honoreront à iamais vostre regne. Vous ferez en la vie temporelle ce que Dieu fait en le vie spirituelle, & sauuant les hõmes comme il sauue les ames, vous vous rendrez de tant plus digne de l'amour du monde, & des benedictions du Ciel. Ie suis vostre creature, Sire, esleuee & nourrie auec honneurs à la guerre par vos liberalitez, & par vostre sage valeur, car de Mareschal de champ, vous m'auez fait Mareschal de France, de Baron Duc, & d'vn simple soldat, m'auez rendu Capitaine : vos combats & vos batailles ont esté mes escholes, où en vous obeissant comme mon Roy, i'ay apris à commander les autres : Ne souffrez pas, Sire, vne occasion si miserable, & laissez moy viure pour mourir au milieu d'vne armee, seruant d'exemple d'homme de guerre, qui combat pour son Prince, & non d'vn Gentilhomme malheureux que le supplice desfait au milieu d'vn peuple ardant à la curiosité des spectacles, & impatient en l'attende de la mort des criminels Que ma vie, Sire, finisse au mesme lieu où i'ay accoustumé d'espandre mon sang pour vostre seruice, & permettrez que

celuy qui m'eſt reſté de trente deux playes que i'ay reçeuës en vous enſuiuant & imitant voſtre courage, ſoit encore reſpandu pour la conſeruation & accroiſſement de voſtre Empire, & que ie recognoiſſe la grace que vous m'auez faite de me laiſſer la vie: Les plus coniurez de voſtre Royaume ont eſprouué la douceur de voſtre clemence, & iamais à l'exemple de Dieu vous n'auez aimé la ruine de perſonne. A preſent, Sire, le Mareſchal de Biron vous demande ce meſme benefice, & ſupplie voſtre pitié de ſe monſtrer en cela auſſi puiſſant que mon malheur eſt grand, & vous deſrober le ſouuenir de ma faute afin qu'ayez memoire de mes ſeruices & de ceux de feu mon Pere, de qui les cendres vous adiurent de pardonner à ſon fils, & de vous laiſſer eſmouuoir à ſa requeſte: Si les ennemis de ma liberté gagnant la faueur de vos oreilles vous donnent de mauuaiſes impreſſiõs de ma fidelité, & vous faiſoient penſer que ie ſerois ſuſpect en voſtre Royaume, banniſſez moy de voſtre Cour, & me donnez pour mon exil la Hongrie, & me priuez de l'honneur de pouuoir ſeruir le particulier de voſtre Eſtat, & puiſſe au moins faire quelque ſeruice au general de la Chreſtienté, & rebaſtir vne fortune eſtrangere ſur les ruines de celles que i'auois en France, dont voſtre Maieſté auroit la diſpoſition ſouueraine auſſi bien que de ma perſonne: Car en quelque lieu qu'elle m'enuoyaſt ie ſerois & paroiſtrois François, & le repentir de mon offence me rendroit paſsionné au bien de ma patrie: Si vous me faites ce bien, Sire, ie beniray voſtre pitié, & ne maudiray point l'heure que vo⁹ m'auez deſpoüillé de mes eſtats & de mes charges: car ayant en la place de l'eſpee de Mareſchal de France, celle de ſoldat que i'apportay au commencement que i'arriuay en vos armees, ie pourray eſtre vtile au ſeruice de l'Egliſe, & pratiqueray loin de France ce que i'ay apprins pres de vous: Que ſi elle me deffend le maniment des armes, donnez moy, Sire, ma maiſon pour priſon, & ne me laiſſez que ma foy pour garde, & ce qu'il faut de moyens à vn ſimple Gentilhomme pour viure chez ſoy: Ie vous engage la part que ie pretends au ciel, que i'en ſortiray que lors que voſtre Maieſté le me commandera: Laiſſez vous toucher, Sire, à mes ſouſpirs, & deſtournez de voſtre regne prodige de fortune, qu'vn Mareſchal de France ſerue de funeſte ſpectacle aux François, & que ſon Roy qui le ſouloit voir combatre, dans les perils de la guerre, ait permis durant la Paix en ſon Eſtat qu'on luy ait ignominieuſe-

ment rauï l'honneur & la vie. Faites le, Sire, & ne regardez pas tant à la conſequence de ce pardon, qu'à la gloire d'auoir peu & voulu pardonner vn crime puniſſable. Car il eſt impoſſible que ceſt accident peuſt arriuer à d'autres parce qu'il n'y a perſonne de vos ſubiets qui puiſſe eſtre ſeduit comme i'ay eſté, par les malheureux artifices de ceux qui aimoient plus ma ruine que ma grandeur: & qui ſe ſeruant de mon ambition pour corrompre ma fidellité, m'ont conduit au danger où ie me trouue. Voyez ceſte lettre, Sire, de l'œil que Dieu a accouſtumé de voir les larmes des pecheurs repentans, & ſurmontez voſtre iuſte courroux pour reduire ceſte victoire en la grace que vous demande, Sire, Voſtre treſhumble & tres obeyſſant ſeruiteur.

BIRON.

Pluſieurs ont eſtimé que iamais le Mareſchal n'enuoya ceſte lettre au Roy, veu que ſon humeur eſtoit contraire à ce qui y eſtoit contenu. Chacun les en faiſoit des diſcours, tant ſur l'vtilité & la neceſſité que l'on auoit d'vn bon chef: tel que luy en Hongrie pour le bien general de la Chreſtienté que ſur ſa ſubmiſſion de ne manier plus les armes & ne bouger de ſa maiſon. Mais l'on reſpondit à cela, Que puis qu'il auoit deſia vne fois abuſé de la clemence du Roy, quelle aſſeurance luy euſt il donné & à la France de ſes promeſſes, veu meſmes qu'eſtant priſonnier il ne ſe pouuoit tenir de menacer ſes accuſateurs? Qui euſt eſté celuy qu'il l'euſt voulu garder dans ſa maiſon? Dequoy l'euſt on enchainé? Bref que les crimes de leze Maieſté au premier chef, ne ſe pouuoient ni ne deuoient eſtre pardonnez.

Les lettres pour luy faire & parfaire ſon procez, furent expediées & enuoyées à la Cour de Parlement dont la teneur enſuit.

38 HENRY par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre. A nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans noſtre Court de Parlement à Paris, Salut. Ayant eſté informé des entrepriſes faites par le Duc de Biron contre noſtre perſonne & noſtre Eſtat, pour obuier aux malheurs, ruines & deſolatiõs qui aduiẽdroient en ce Royaume, ſi telle felonnie pouuoit eſtre miſe à effet: la charité & amour que nous portons à nos ſubiets & l'obligation de la quelle Dieu nous a chargez de nobmettre choſe qui ſoit au pouuoir d'vn bon Prince pour les conſeruer, & nos oppoſer à tout ce qui peut troubler le repos & renouueller la face des miſeres, dõt il a pleu à la Maieſté diuiné

se seruir de nous pour,ler deliurer: Auons pour la charité que deuons a nostre patrie,& forçant la douceur de nostre naturel: pris resolution de nous asseurer de la personne dudit Duc & à ceſt effet ordonner qu'il soit gardé en nostre Chasteau de la Bastille,où il est à present detenu. Et d'autant que le deuoir de la Iustice & nostre conscience nous commandent que la verité d'vn crime si enorme soit auerec:& que la punition des coulpables de quelque qualité & dignité que ce soit s'en face,selon qu'il est porté par les loix & ordonnances du Royaume, vous auons renuoye & renuoyons ledit Duc,pour luy estre fait & parfait son procez criminel & extraordinaire,& par vous proceder à l'instruction & iugement d'iceluy:gardant & obseruãt les formes qui doiuent estre gardees en affaires de telles & si grandes importances & à l'endroit de personnes qui ont la qualité dudit accusé. Comme aussi,nous vous donnons pouuoir & mandement de proceder,faire & parfaire le procez,contre tous ceux que trouuerez coupables,consentans & adherans à ladite conspiration,de quelque qualité & dignité qu'ils soient. Mandons à nostre Procureur General de faire en cela toutes les poursuites & requisitions qu'il verra estre neceſſaire, & à vous d'y vaquer toutes affaires cessantes & postposees, & n'y faites faute:Car tel est nostre plaisir,&c.

59 HENRY,&c. A nos amez & feaux Conseillers, Messires Achiles de Harlay,premier President en nostre Court de Parlement de Paris,& Nicolas Potier aussi President en nostre Cour de Parlement., Conseiller en nostre Conseil d'estat. Messires Estienne Fleuri& Philibert de Turin Cõseillers en icelle Cour, comme par nos lettres patentes du iourd'huy dixhuitiéme iour dudit mois,nous auons renuoyé à nostre Cour pe Parlement la cognoissancé de l'entrepriſe dressee contre nostre Estat & personne par le Duc de Biron,pour la preuue & verification de laquelle il est besoin d'instruire le procez dudit Biron par interrogatoire, recollement & confrontation. A ces causes, & par la confiance que nous auons entiere & parfaite de vostre suffisance & capacité,preud'homie & affection au bien de ce Royaume, nous vous auons commis & deputez, commettons & deputons pour faire & parfaire ladite instruction, de mettre ledit procez en estat de iuger, pour en fin estre procedé au iugement d'iceluy par nostredite Cour, selon les formes qui doiuent estre gardees & obseruees en crime de si

grand' importance, & a l'endroit des personnes, qui ont la qualité de l'accusé. Car tel est nostre plaisir, &c.

Le Procez du Mareschal fust instruit à la Bastille, Le sieur de la Fin luy estant presenté du commencement il ne luy donna aucuns reproches, ains dit, qu'il le tenoit pour Gentilhomme d'honneur son ami, & son parent (car il pensoit qu'il n'eust rien dit contre luy.) Or les principaux poinct de la deposition du sieur de la Fin estoient.

1o. L'intelligence que ledit Mareschal auoit euë auec vn nommé Picoté de la ville d'Orleans, refugié en Flandres pour estre vn ardant Ligueur lequel auoit fait plusieurs voyages en Flãdres & en Espagne pour le Mareschal.

Plus que durant que le Duc de Sauoye estoit à Paris, que ledit sieur de la Fin ne bougeoit du logis dudit Mareschal : & n'en sortoit que de nuict, pour aller conferer auec ledit Duc, qui le chargeoit souuent de messages vers ledit Mareschal: mesmes que ledit Duc auoit dit à la Fin, que soupant chez Zamet auec le Roy, sur vn discours, auquel il fust fort parle des vaillans, que sa Maiesté auoit mis ledit Mareschal apres beaucoup d'autres.

Et sur ce que ledit Duc de Sauoye auoit dit au Roy, qu'il desiroit nourrir ses enfans en France, mesmes y marier ses filles, suppliant sa Maiesté luy donner des gendres, lequel luy en auoit nõmé aucuns: Et sur ce que ledit Duc auoit dit, *& le Mareschal de Biron, Sire*, le Roy auroit respõdu, *Qu'il n'estoit pas de la centiéme maison de France* : ce que ledit sieur de la Fin auroit rapporté audit Mareschal, auec offres de la part dudit Duc, de luy donner sa fille en mariage ce que ledit Mareschal auoit eu fort agreable.

Que depuis le Roy estant en Sauoye, ledit Marechal auoit fait tout ce qu'il pouuoit, pour la conseruation dudit Duc de Sauoye aux ruines de l'armée du Roy, mesmes à la perte de sa propre personne.

Que lors que le Mareschal estoit deuant Bourg, qu'il auoit enuoyé plusieurs instructions escrites de sa propre main audit Duc, tant par quelques soldats, que par Renazé : de toutes les forces du Roy, des moyens de le deffaire, des deffauts qui se trouuoient en ses places, des moyens de les deffendre : le tout fort particulierement.

Que lors qu'il fut question de prendre le fort sainte Catherine, que ledit Mareschal aduertit celuy qui y commandoit, de

faire promptement des paliſſades hors la ville, d'autant qu'ayant eſté recogneu qu'il ny auoit que quatre cens hommes dedans, le ſieur de Vitry auoit offert au Roy de l'eſcalader en plein iour.

Qu'il auoit auſſi aduerti ledit Gouuerneur du fort S. Catherine, de pointer ſes pieces, & qu'il meneroit le Roy le lendemain recognoiſtre la place, où afin qu'on ne tuaſt luy meſme, il ſe feroit ſignaler par vn panache noir: mais que ſi ce deſſein failloit, qu'il eſtoit aiſé de mettre hors de la ville quelques Cheualiers en embuſcade à la faueur du foſſé, qui pourroient facilement ſe ſaiſir du Roy, parce qu'il le meneroit ſi auant luy troiſiéme, qu'il ne s'en pourroit degager.

Que depuis ledit la Fin (par l'aduis & ordonnance dudit Mareſchal) auoit fait certains voyages à S. Claude, Milan, Thurin, Pauie, & en Suiſſe, où il auoit conferé tant auec ledit Duc de Sauoye & Roncas ſon Secretaire, le Comte de Fuentes & l'Admiral d'Arrangon, qu'au pays de Suiſſe auec vn Docteur Agent d'Eſpagne nommé Alphonſe Caſal, auec leſquels il auoit traité des ſeuretez que l'on pouuoit prendre les vns des autres, auec charges meſmes de conclurre, mais que ledit la Fin ne l'auoit iamais voulu faire.

Que les clauſes dudit traité eſtoient, Que l'on promettoit au Mareſchal la belle ſœur du Roy d'Eſpagne ou ſa niepce de Sauoye en mariage, la Lieutenance par toutes ſes armees, dix-huit cens mille eſcus pour la guerre de France, le Duché de Bourgongne en proprieté, ſous l'hommage d'Eſpagne, & que le ſieur Mareſchal promettoit ſeruitude perpetuelle & affectiõ à l'Eſpagne, & de bouleuerſer tous les ordres & Eſtats de France, rendre ce Royaume eſlectif à la nomination des Pairs à la mode de l'Empire.

Le Mareſchal n'euſt pas, pluſtoſt entendu ceſte depoſition, qu'il dit vne infinité d'iniures à la Fin, comme du plus meſchãt homme du monde, on le laiſſe dire: mais la Fin luy ſouſtint fort pertinemment tout ce qu'il auoit depoſé. Aquoy le Mareſchal luy diſt pluſieurs fois: Si Renazé eſtoit icy, il te diroit bien le contraire: Lors l'on fait retirer la Fin. Quatre iours apres, Renazé qui s'eſtoit ſauué de Quiers en Piedmont, & auoit amené ſes gardes quãd & luy en France, luy eſt preſenté? Le Mareſchal eſtonné de voir celuy qu'il tenoit pour mort, demeura ſans reſponce, ce fut lors qu'il penſa meſmes que l'Eſpagnol & le

Sauoyard l'auoient trahy.

Renazé soustient au Mareschal qu'il auoit fait les voyages contenus en la deposition de la Fin, & nombres d'autres par son commandement, mesmes qu'il auoit porté lettres & aduertissement au Duc de Sauoye, & à ses Capit aines cómandant dans les places assiegees.

Vn nommé Hebert, Secretaire dudit Mareschal, qui recognoissoit auoir escrit de sa main des lettres en chiffres, qui tesmoigne les grandes intelligences dudit Mareschal auec le Duc, & maintenant les autres coppies sous les originaux, escrites de la main de son maistre. Confessoit d'abondant auoir fait depuis quatre mois vn voyage a Milan, par le commandement dudit Mareschal auec protestation, toutesfois que ce n'estoit que pour acheter des espees, esperons & draps de soye, desquels achats il monstreroit vn bordereau, iusques à 16. cens escus.

44 Ces lettres memoires & instructions, monstrees au Mareschal par lesdits sieurs Commissaires, il en recogneut aucunes, & nia les autres: Mais confessoit speciallement qu'il auoit escrit trois fueilles de papier, contenant les deffauts de l'armee du Roy, qu'il y auoit en la monstre faite 1600. passe vollans dont Grillon s'estant voulu excuser au Roy, il n'auoit voulu l'escouter: Que sa nobleſſe ne seroit plus que quinze iours en l'armee & s'en vouloit aller. Que le Roy n'auoit plus d'argent ayant despendu les quatre cens mille escus de son mariage, & n'ayans vn teston pour renouueller l'alliance des Suisses, Qu'il estoit contraint d'aller receuoir la Royne, & que Monsieur d'Espernon l'accompagneroit ayant refusé de demeurer en l'armee: Que Monsieur de Montpensier n'en auoit voulu accepter la charge & commandement, ni ledit Mareschal de Biron (ainsi parloit il de soy en tierce personne) & que monsieur le Comte de Soissons l'auoit promis, qui estoit son pis aller: Donnoit apres aduis de l'ordre q'il falloit tenir & establir pour la deffence des places: Que la prise de Mont-mellian descourageoit tous les gens de bien, Qu'il falloit diuertir l'armee du Roy par la Prouence en y iettant des forces à l'improuiste. Sur tout parloit fort des cinquante mil escus qu'il failloit enuoyer, & quatre mil hommes autrement tout estoit perdu, & infinis autres aduertissemens.

45 Pour faire leuer le crime de ses escrits, le Mareschal disoit que la Fin les luy auoit fait escrire pour se souuenir des fautes

qui s'estoient passees en ceste armee & non pour les enuoyer aux ennemis du Roy, & croyoit qu'il les auoit bruslez deslors, entre les tesmoins il luy fut confronté vn Vallet de chambre du Roy, qui auoit couche en sa chambre par commandement de sa Maiesté, la premiere nuict de sa prison : Lequel luy maintint que le sieur Mareschal l'auoit prié de faire aduertir ses Secretaires de se destourner pour quelques iours, & que l'on aduertit chez le Comte de Roussi pour enuoyer en diligence a Dijon enfaire autant de ceux qui estoient restez, & sur tout s'il estoient interrogez, qu'ils disent tous constamment que le Mareschal n'escriuoit iamais en chiffre, laquelle deposition seruit a destruire la negation qu'il auoit faite au premier interrogatoire, qu'il eust iamais escrit en chiffre.

Le Mardi vingt troisiemé Iuillet, Messire Pompone de Bellieure, Chancelier de France, accompagné de Messieurs de Messes & de Pontcarré Conseillers d'estat, vindrent au Parlement les deux Masliers & les Officiers de la Chancellerie marchans deuant luy.

Les gens du Roy demandent defaut cõtre Mesieurs les Pairs de France, qui auoient esté adioutnez deux fois pour assister au iugement, sans que neantmoins ils y ayent comparu, ni enuoyé excuse, & que pour le profit d'iceluy il fut passé outre: Ce qui fut ordonné sur le champ.

Puis fut leuë vne Requeste presentee par madame la Mareschale de Biron, mere de l'accusé pour donner Conseil a son fils afin de defendre, elle fut communiquee aux gens du Roy, qui l'empescherent, attendu l'action criminelle & l'estat du procez, surquoy fut dit: Neant par Arrest.

46 On employa trois seances a la visitation des pieces : Le procez veu, & les conclusions du Procureur General, le Samedi 27. l'on fist venir le Mareschal au parlement. Monsieur de Montigny Gouuerneur de Paris, alla à la Bastille sur les cinq heures du matin, & dit au Mareschal que la Cour estoit assemblee pour son procez, que Monsieur le Chancelier y estoit, & luy auoit commandé de luy mener. Le Mareschal ayant acheué de s'habiller, monte dans vn carrosse á la porte de la Bastille sur les cinq heures du matin, & fut conduit par l'Arsenac au bord de la riuiere, puis entra dans vn basteau, lequel auoit en carré de sept à huit pieds, au milieu fermé d'ais & de cinq pieds de haut, puis couuert par dessus de tapisserie: dedans estoit ledit

Mareſchal auec les ſieurs de Montigny & de Vitri, Capitaines des gardes, par dehors, & dans deux autres baſteaux eſtoyent les ſoldats qui le ſuiuoyent.

Il fut amené depuis l'eau qui eſt au pied de l'Iſle par le Bailliage dans le Palais, où il entra par la porte de la Tournelle, puis paſſa par deſſous la quatriéme chambre, & de là fut conduit en la Chambre doree, où il y auoit cent douze Iuges. On le fit paſſer dans le barreau au meſme lieu où ſont interrogez les criminels, & luy bailla-on vn haut tabouret pour s'aſſeoir. Mais cõme il euſt ouy les premieres paroles de monſieur le Châcelier, qui a la voix vn peu baſſe, il ſe leua & porta ſon ſiege plus proche dans le parquet, diſant: Pardonnez moy, Monſieur, ſi ie m'aduance, ie ne vous entends pas ſi vous ne parlez plus haut.

Toutes les depoſitions furent reconcilies en cinq poincts capitaux, ſur leſquels il fut interrogé par Monſieur le Chancelier, qui accommoda ſi bien ſon diſcours qu'il ne le nomma iamais par ſon nom, ny par celuy de ſes qualitez.

Le premier, d'auoir communiqué auec vn nommé Picoté de la ville d'Orleans refugié en Flandres, pour prendre intelligence auec l'Archiduc, & de fait auoir donné audit Picoté cent cinquante eſcus pour deux voyages par luy faits à ceſte fin.

Le ſecond, d'auoir traité auec le Duc de Sauoye trois iours apres ſon arriuee à Paris, ſans la permiſſion du Roy, de luy auoir offert toute aſſiſtance de ſeruice enuers & contre tous ſur l'eſperance du mariage de ſa troiſiéme fille.

Le troiſiéme, d'auoir continué auec ledit Duc, tant pour la priſe de Bourg qu'autres places: de luy auoir eſcrit, & donné aduis d'entreprendre ſur l'armee du Roy, & ſur ſa perſonne: Meſmes, de luy auoir eſcrit à ceſte fin pluſieurs choſes importantes au bien de ſon ſeruice.

Le quatriéme, d'auoir voulu conduire le Roy deuant le fort ſainte Catherine pour le faire tuer, & à ceſte fin auoir donné aduis au Capitaine qui eſtoit dedans, du lieu & du ſignal pour recognoiſtre ſa Maieſté.

Le cinquiéme, d'auoir enuoyé la Fin traiter auec le Duc de Sauoye, & auec le Comte de Fuentes, contre le ſeruice du Roy.

Quant au premier poinct, le Mareſchal reſpondit: Qu'eſtant Picoté priſonnier entre ſes mains en la Franche Comté, il luy

dit, qu'il auoit agreable qu'il s'employaſt a la reduction de Seurre, pource qu'il cognoiſſoit le Capitaine la Fortune qui eſtoit dedans, qui ne demandoit pour toute recompenſe que ſa liberté: Dequoy ayant eſcrit au Roy, ſa Maieſté le trouua bon, & de fait ledit Picoté s'y employa, ſi bien que la place fut aſſeuree au ſeruice de ſa Maieſté.

Que depuis ceſte reduction, il n'auoit veu ledit Picoté qu'en Flandres, lors qu'il alla pour la confirmation de la paix. Que ledit Picoté le vint trouuer auec pluſieurs autres pour le ſupplier d'interceder aupres du Roy, à ce qu'ils peuſſent rentrer dans leurs biens, & que s'il leur rendoit ce bon office, qu'ils luy feroient preſent d'vne couple de tentures de tapiſſeries: Dequoy eſtant offencé, luy reſpondit, qu'il entendoit ſeulement luy enfaire faire bon marché. Depuis n'auoir ouy parler dudit Picoté, ſinon qu'enuiron vn an, qu'eſtant en ſon Gouuernement, ledit Picoté luy eſcriuit qu'il auoit fait pluſieurs voyages pour la reduction de Seurre, qu'il eſtoit miſerable, chaſſé de ſon pays, & le ſupplioit d'auoir pitié de luy, qu'il auoit emprunté cent cinquante eſcus qu'il luy auoit enuoyez, leſquels les ayant employéz dans vn eſtat de quelques frais faits pour le ſeruice du Roy, ſa Maieſté auroit apoſtillé audit Eſtat, bien que ceſte partie ſoit ſous le nom de Bellerie, toutesfois elle a eſté baillee a Picoté pour la repuction de Seurre: Que iamais il n'a eu autre communication auec luy.

Quant au ſecond poinct, d'auoir traité auec le Duc de Sauoye ſi toſt qu'il fut arriué à Paris, Il ſupplia le Roy de ſes reſſouuenir qu'il n'arriua à Paris aupres de ſa Maieſté, que quinze iours aprés que le Duc de Sauoye y fut arriué, & que la Fin, qui l'accuſe, narriua que quinze iours apres. Qu'il eſtoit vray que le Roy diſnant à Conflans & le Duc de Sauoye auec luy apres que ſa Maieſté ſe fut promenee vn long temps, il luy print enuie d'aller à la garderobbe, & commanda à monſieur le Comte d'Auuergne, & à luy, d'entretenir cependant ledit ſieur Duc, Que Meſſieurs les Comte de Soiſſons & Montpenſier ſuruenans il leur quita la place, & alla trouuer le Roy qu'il attacha, & luy donna à boire, & incontinent partirent pour aller à Paris.

Que ſur quelques diſcours que luy tint Roncas, Secretaire du Duc de Sauoye, du mariage de la troiſiéme fille de ſon Alteſſe, il en parla au Roy: que ſa Maieſté luy ayant depuis fait

entendre par monsieur de la Force qu'il ne le trouuoit pas bon, que depuis il n'en auoit point parlé.

Que tant s'en faut qu'il eust intelligence auec ledit Duc, que le Roy luy ayant commandé de l'accompagner a son retour pour le faire passer par la Bourgongne, qu'il supplia sa Maiesté de s'en excuser: Sur ce il dit, qu'il voyoit les affaires si peu asseurees, qu'il estimoit que dans peu de temps il faudroit venir aux mains auec luy, & qu'il auroit regret, apres auoir fait bonne chere auec vn Prince, de luy faire la guerre, & supplioit sa Maiesté de l'en dispenser, ce qu'il luy accorda. Et au reste de dire qu'il auoit se dessein de le faire passer par les plus fortes villes de son gouuernement, afin de les faire recognoistre: qu'au contraire il auoit aduisé le Baron de Lux de le faire passer par les foibles, que tout le monde en estoit tesmoin, & du conseil qu'il donna pour ce regard.

Pour le troisiéme poinct, dont il estoit accusé d'auoir intelligence auec ledit Duc de Sauoye durant la guerre derniere cõtre luy qu'il n'y a nulle apparence.

Premierement qu'il auoit prins Bourg quasi contre la volonté du Roy, sans assistance, sinon de ceux qui estoient ordinairement pres de luy.

Que les Gouuerneurs des places qui estoient lors suiets du Duc & qui sont maintenans au seruice du Roy, pouuoient tesmoigner de la verité, estant a croire que s'il eust esté ainsi qu'il eust eu intelligence auec leur Maistre, qu'ils en eussent sçeu ou cogneu quelque chose.

Que de 40. conuois de viures que l'on auoit voulu faire entrer a Bourg, qu'il en auoit deffait ou repoussé trente sept, & les trois qui y estoient entrees, s'estoit lors qu'il n'y estoit pas.

Pour l'accusation faite contre luy, d'auoir donné aduis audit Duc, de deffaire le regiment de Chambaut: il prouuera & fera voir, premierement que ledit Chambaut n'arriua point a l'armee d'vn mois apres l'accusation que l'on fait contre luy, pour ce regard. Secondement que cet aduis estoit sans apparence, & hors du sens commun, pource que du lieu où il estoit, au lieu ou l'on disoit qu'estoit ledit Chambaut, il y auoit cinq ou six iournees, autãt pour aller trouuer son Altesse, il en falloit auoir autant pour reuenir: & pour le moins quelque temps pour y acheminer des forces, & qu'vn regiment ne demeure pas tant logé a vn logis. Que tout cela est vne inuention de la Fin purement fausse.

Car le ROY luy a dit qu'il ne sçait d'autre que de luy, que l'on luy vouloit faire offre de cent mil escus pour faire entrer du secours dans la Citadelle de BOURG : Mais que l'ayant recogneu si entier au seruice du ROY l'on ne luy en osa parler.

Que s'il eust eu quelque mauuais dessein contre le ROY & la France, qu'il n'eust pas rendu BOURG qu'il tenoit, & qu'il l'auoit franchement remis entre les mains de celuy que le ROY auoit commandé.

Et combien que sa Maiesté, par resultat du Conseil, qu'il a dans vne boëte luy eut commãdé apres quelques trefues faites auec le Duc de Sauoye, de fournir a ceux de la Citadelle de BOURG quatre cens pains par iour, cinquantes bouteilles de vin, vn demy bœuf & six moutons: Qu'il auoit reduit le tout à cinquante bouteilles de vin, & vn gigot de mouton: par le moyen de laquelle reduction ceste place auoit esté mis au seruice du ROY au temps qu'ils auoient promis.

Pour le quatriéme poinct, qu'il auoit intelligence auec le Gouuerneur du fort sainte Catherine, pour faire tuer le ROY. Qu'il supplie sa Maiesté d'imploret sa memoire, pour se resouuenir que luy seul le diuertit contre le dessein que sa Maiesté en auoit, d'aller voir & cognoistre ledit Fort, sur ce qui luy representa qu'il y auoit dans ladite place dextrement bons canonniers, & qu'il n'y pouuoit aller sans grand hazard : que sur ce qu'il luy en representa, sa Maiesté rompit son voyage, luy offrant s'il desiroit d'en voir le plan, de luy apporter le lendemain : Et mesme proposa auec sa Maiesté de prendre la place auec cinq cens harquebuziers, & qu'il iroit le premier a l'assaut.

Pour le cinquiesme poinct, A quel dessein il auroit enuoyé plusieurs fois monsieur de la Fin en Sauoye & à Milan, pour visiter & voir tant le Duc de Sauoye, que le Comte de Fuentes.

Qu'a la verité tout le mal qu'il a fait a esté en deux mois que le sieur de la Fin a esté aupres de luy, pendant desquels il a ouy parler & escrit: Mais que de la mesme main qu'il auoit escrit il auoit si longuement seruy le ROY, que cela luy peut tesmoigner qu'il n'auoit point de mauuais dessein.

D'ailleurs que le Roy luy auoit pardonné a Lyon ce qui s'estoit passé, presens Messieurs de Villeroy & Sillery, & que si depuis ce temps là il auoit fait quelque chose, qu'il accuseroit les Iuges d'iniustice s'ils ne le faisoient mourir: Aussi s'il n'auoit rien fait, il estimoit que le pardon du ROY suffisoit pour

la liberté. Et que s'il estoient question de luy demander encore vne fois, qu'il auoit les genoux aussi souples qu'il eut iamais pource faire.

Apres cela il chargea tant qu'il peust de crimes la Fin & Renazé pour leuer la foy de leur deposition, disant estre necessaire que le Duc de Sauoye fust son ennemy mortel, s'il estoit vray qu'il eust retenu Renazé prisonnier quatorze mois, comme disoit la Fin & qu'il l'eust relasché tout à propos pour venir deposer contre luy, à l'heure que ses Iuges estoient sur son procez.

Que la Fin estoit Sodomite, s'estant seruy de Renazé pour ceste vsage: qui estoit sorcier ayant communication auec les diables, & qu'il l'auoit ensorcelé, n'ayant iamais parlé à luy qu'au preable, il ne l'eust baisé à l'œil gauche, l'appellant mon Maistre, & estoit ordinairement bouché de son manteau & qu'il auoit des images de cire parlantes: qu'il estoit faux monnoyeur, & qu'a la verité il l'auoit voulu suborneur infinies fois pour faire des seruices au Roy, sans que iamais il y vouluſt entendre.

Qu'a la verité, le Roy l'auoit infiniement mescontenté, luy refusant Bourg, qu'il auoit creu luy auoir esté promis par sa Maiesté, & que s'il eust esté Huguenot à l'aduanture ne luy eust il pas esté refusé, aussi auoit il mis dedans Boësse qui l'estoit ce qu'il recognoissoit auoir aduoué au Roy à Lyon. Et que ce desplaisir l'auoir porté si auant, qu'il auoit esté capable de tout ouyr & de tout faire.

D'alleurs que la Fin luy rapporta vn iour, que le Roy parlant de luy & de feu son pere, auoit dit, que Dieu luy auoit fait grand'grace de l'oster de ce monde quand il fut tué, & que c'estoit vn seruiteur bien inutile: & de luy, que ce n'estoit pas ce que l'on pensoit, & que ces paroles l'auoient tellement irrité, *Qu'il eust voulu se faire tout couurir de sang*: A ceste parole monsieur le Chancelier luy demanda, du sang de qui il desiroit se courir, *du mien*, dit le Mareschal, *me mesiant par desespoir au trauers des troupes ennemies:* & qu'en tout cela il confessoit auoir failly durant deux mois & demy que dura ceste cholere, mais qu'elle ne l'emporta iamais si auant qu'il eust pensé mal faire à son Roy: qu'il auoit peché de la bouche, des oreilles & vn peu de la main auec la plume. Mais que quād le Roy ne voudroit luy remettre ceste faute, il n'estoit en la puissance des hommes de le condamner iustement pour cela, aduouant bien toutesfois

auoir besoin de la misericorde de sa Maiesté: reiettant tousiours sur la Fin le suiet de ses offenses, croyant que Dieu le punissoit infiniement, non pour autre chose, sinon pour les execrables sermens qu'il auoit faits auec la Fin sur le S. Sacrement, & en sa presence, de ne reueler iamais rien de ce qu'ils escriroient, feroient, ou negotieroient ensemble.

Il dit aussi que s'estant dernierement confessé à Dijou au petit Minime, luy disant sur ce propos, qu'il voyoit bien que la Fin estoit trompeur & qu'il diroit tout au Roy, encores qu'ils eussent iuré ensemble, & que cela estant, il seroit perdu: *S'il le fait il aura l'Enfer & vous le Paradis*. dit le Minime: Et que depuis qu'il est prisonnier, Monsieur l'Archeuesque de Bourges l'a ouy en confession & luy a releué ce scrupule: & la voulu deliurer des sermens qu'il auoit faits: toutes fois qu'il n'estimoit pas sa conscience si bien deschargee apres tant de sermens, qu'il ne luy en restast encores quelques remords.

Au surplus il aduoüa auoir eu grand desplaisir quand la paix se fit, & qu'il fit tous ses efforts pour faire continuer la guerre.

Il recognut aussi, que la Fin luy parlant vn iour, lors qu'il estoit deuant le fort de sainte Catherine, luy estant sur la chaire persee, & luy disant, nous serons les deux grands bardeaux qui porterons la charge sur le dos, si les palissades ne nous empeschent dedans trois iours, que c'estoit vn enigme dont il n'entendoit que la derniere moitié. sçauoir, que si ceux de sainte Catherine ne mettoient des palissades, ils seroient pris dedans trois iours, pour le reste qu'il ne l'entendoit pas mais quelques iours apres la Fin luy dit, que les deux grands bardeaux estoient eux deux qui seroient les mulets pour porter le Roy au fort pour luy faire perdre ce qu'il trouua fort mauuais.

Apres tout le discours, il supplia la Cour de se souuenir que s'il auoit mal parlé, il auoit bien fait & que ses paroles estoient formelles parties d'vn esprit infiniemẽt irrité, & d'ailleurs plaine de fougues & de craint: mais que ses effets estoient masles & aussi genereux qu'il y en eust au mõde: que l'on eust esgard à la qualité de ses accusateurs qui estoient non cõplices de ce fait, mais vrais fauteurs & instigateurs. D'ailleurs que la Fin estoit sorcier qu'il auoit des images de cire parlãtes, que Renazé auoit cẽt & cẽt fois cõtrefait son escriture, & que s'il falloit par dessus tout cela iuger ses demerites, les Iuges qui tenoient la balance de-

uoient en trouuant d'vn coſté ſes vaines & legeres paroles qui n'auoiẽt rien eſclos de mauuais, ietter les yeux de l'autre, pour y voir tant de ſignalez ſeruices renduës tant vtilement à ceſt Eſtat: & en temps ſi neceſſaire que l'on euſt de peine de ſe paſſer de luy: & qu'il conſentoit volontiers qu'on iugeaſt du coſté qu'il peſeroit le plus.

49 Au reſte quand tous ſes ſeruices ſeroient enſeuelis en la memoire des Iuges pour n'auoir eſgard qu'a ſes fautes: Que le Roy les luy auoit pardonnees à Lyon, luy ayant dit plus d'vne fois: Qu'il auoit eſté capable de tout ouyr, de tout dire. & de tout faire ſur le refus dudit Bourg, le Roy luy ayant dit ces mots, *Mareſchal ne te ſouuienne iamais de Bourg, & ie ne me ſouuiendray iamais auſſi de tout le paſſé.* Depuis lequel temps qui ſont vingt deux mois, ſe trouue qu'il ait dit ou fait choſe quelconque contre le ſeruice du Roy & de ceſt Eſtat, il eſt preſt de ſouffrir toute punition: meſmes qu'il y a au procez des lettres de luy qui monſtrent que la naiſſance de monſieur le Dauphin a diſſipé les nuës de ſon eſprit & les vanitez paſſees.

Sur ce qu'on luy diſt, que Hebert ſon Secretaire auoit eſté depuis quatre mois à Milan, que veu ſes deportemens paſſez s'eſtoit vne preuue indubitable qu'il continuoit ſes premiers deſſeins: Il iura que ce voyage n'auoit eſté fait que pour acheter des eſtoffes, & y mener quatre ieunes Gentils hommes ſortis de page qui deſiroient voir le monde.

50 Ainſi le Mareſchal, que l'on laiſſa parler tant qu'il voulut entretint la Cour de diſcours, & d'excuſes, iuſques ſur les dix heures que l'on le fit retirer & remener à la Baſtille, par le meſme chemin par lequel il auoit eſté amené, où il ne ceſſa tout le Samedi, Dimanche & Lundi enſuiuant, de raconter à ceux qui le gardoient les interrogatoires que l'on luy auoit faites, & ce qu'il auoit reſpondu, & ſembloit qu'il fuſt fort ſatisfait en ſoy meſme de ceſt abouchement. Aucuns diſent qu'ils contre faiſoit Monſieur le Chancelier, imaginant ce qu'il pouuoit auoir dit apres qu'il fut parti de la preſence de la Cour, *Que c'eſtoit vn homme ſeditieux qui auoit voulu troubler l'Eſtat, qu'il falloit luy couper la teſte.* Mais monſieur le Chancelier ne parla iamais vn ſeul mot contre le Mareſchal, ſinon à luy meſme & fut traité ceſt affaire auec le plus de retenuë & de circonpection qu'il ſe pouuoit.

Le Lundi 29. Monſieur le Chancelier retourna au Palais, comme

omme Messieurs les Iuges entroient, la Comtesse de Roussi prioit pour le Mareschal, six iouts apres auoir accouché d'vne fille.

51 A six heures du matin la compagnie assise, le Rapporteur monsieur de Fleuri commença le premier apres auoir leu les conclusions du Procureur general, escrites de sa main, aussi bien que son inuentaire qui est audit procez Les opinions durerent iusques à pres de deux heures de releuee qui furent toutes cõformes sans aucuns contredits, fondees sur les trois sortes de preuues, qui estoient au procez, *testiminiales, literales, & vocales.*

52 Par les confessions, la premiere estoit fort certaine par toutes les formes du procez criminel, où l'accuse ne reprochant à la confrontation, les tesmoins demeurerent entiers: cela estant il y auoit plus de crainte de peu condamner, que trop.

53 La seconde fort certaine, pour ses recognoissances tant deuant ses Commissaires que deuant ses Iuges speciallement de quatre fueilles de papier, qui contenoient cent auis contre l'Estat dont le moindre le pouuoit perdre.

54 La troisiéme, quand il aduoüoit que sans la misericorde du Roy il estoit perdu, & qu'il auoit peché de l'œil, la bouche & la main, durant plus de trois mois, capable de tout faire, de tout ouyr, de tout dire: que s'il eust voulu executer les mauuais dessеins qu'on luy auoit proposé contre le Roy, il y auoit long temps qu'il ne fut plus.

Que le refus de Bourg, & le blasme de sa maison l'auroient fait souhaiter de se voir tout couuuert de sang.

Pour ses excuses, que s'il auoit mal parlé, il auoit tousiours bien fait, que cela n'estoit vallable en crime où la volonté est punie comme l'effet aux autres, parce que si le fait auoit succedé il ne seroit plus temps de iuger.

Contre les tesmoins, qu'il disoit autheurs de ses mechancetez, que ses reproches venoient à tard long temps apres les depositions ouyes ioint que sans eux il auoit trop de preuue.

Quand à la vaillance de ses merites, iamais l'antiquité ne les à composez: Non pas mesmes aux crimes des particuliers, autrement chacun pourroit commettre tel crime qu'il voudroit, & par apres venir à la compensation du mal, & ainsi euiter la punition meritee.

Pour le pardon allegué, qu'il en falloit faire apparoir par lettres entherinees en la Cour, & qu'autresfois le sieur de Haul-

te ville, eut la teſte tranchee apportant vn pardon ſigné de la main du Roy Henry ſecond, pour auoir reuelé en confeſsion (penſant mourir) qu'il auoit eu la volonté de le tuer. Que le Marechal auoit recognu ce iugement & auoit dit au Roy en gros qu'il auoit eſté capable durant deux mois & demi de tout ouyr, de tout dire, & de tout faire pour le refus de Bourg mais rien en parole qui luy faiſoit recognoiſtre auoir beſoin de la miſericorde ſa Maieſté.

Pour les vingt deux mois derniers, qu'il diſoit s'eſtre contenu en ſon deuoir: Le voyage de Hebert a Milan, fait voir clairement le contraire, quoy qu'il euſt voulu pallier. Car ce n'eſtoit pas le fait d'vn Secretaire confident de mener des pages, & acheter des eſpees & des eſtoffes.

Mais ce qu'il alleguoit des vingt deux mois eſtoit deſtruit, d'autant que dés ledit temps il auoit rompu auec la Fin prenant autres briſees & habitudes, qui n'eſtoient pas encores clairement deſcouuertes.

55 D'ailleurs qu'il y auoit au procez forces lettres de luy, ſans dattes, qui faiſoient croire la continuation de ceſte mauuaiſe volonté, & que la ſeule lettre qu'il employoit à la iuſtification faiſoit au contraire grandement contre luy, diſant que les ombrages & vanitez auoient eſté diſſipees à la naiſſance du Dauphin qui n'auoit que dix mois, & partant ſi la ſeule naiſſance l'auoit fait ſage, il auoit eſté douze mois des vingt deux ſans l'eſtre.

Ici il ſe pourroit repreſenter toutes les particulieres opiniõs, Mais ce ſeroit inutilement conſumer le temps.

56 Monſieur le Chancelier concluant les opinions, prononça l'arreſt de mort, apres auoir repreſenté le procez depuis la cognoiſsãce du crime, l'ordre que le Roy auoit tenu pour le faire venir, reſolu que s'il euſt encores tardé quatre iours l'aller aſſieger quelque part qu'il fuſt ayant plus a cœur de le prendre par force que par autre voye: Puis toucha ſur quelques aduis que l'õ auoit propoſé de decreter cõtre la Fin & Renazé, & remõſtra par viues raiſõs & beaux exemples, que ceux qui deſcouurent les cõſpiratiõs auſquelles ils ont trempé, ſõt nõ ſeulemẽt digne de pardon, mais meritent recompenſe du bien qu'ils ont procuré en aſſeurant l'Eſtat, & que c'eſtoit le ſeul moyen d'attirer les autres qui pourroient auoir trempé en ce mal puis adiouſta que toute ceſte faction ne ſeroit pas coupee auec la teſte

du Mareschal. & qu'il pourroit naistre d'autres où l'on auroit prou de peine à les descouurir, si le bon traitement fait à ceux cy n'attiroient ceux là par exemple.

Le lendemain qui estoit le Mardy, chacun pensoit que l'execution se deust faire en Greue, on y accouroit de toutes parts, les eschaffauts y furent dressez pour voir, & dans l'ostel de ville il y en auoit vn pour executer le Mareschal, auec vn petit pōt de bois qui deuoit estre mis contre l'vne des fenestres de l'hostel de ville par laquelle le Marcschal deuoit passer pour aller dudit pont sur l'eschaffaut, mesmes les Huissiers du Parlement auec l'executeur de haute Iustice furent heurter à la porte de la Bastille, deux ou trois mille personnes auec eux, dont aucuns sortans aux champs & apperçeus par le Mareschal l'estonnerent fort: car il se troubla à ceste veuë, & dit, *ie suis iugé & suis mort.* Toutesfois le sieur du Puy exempt des gardes du ROY de la Cōpagnie du sieur de Vitry, lequel le gardoit, luy dist, Monsieur c'est vne querelle de deux seigneurs qui sont sortis pour s'aller batre, & tout le peuple y accourt pour voir ce qu'il en sera: cela le retint. Quand à ceux qui furent à la Greue, il y demeurent la pluspart iusques à onze heures du soir, croyans qu'il deust estre executé aux flambeaux.

57 Peu apres il pria le sieur de Barenton, Lieutenant de monsieur de Pralin, d'aller de sa part trouuer monsieur de ROSNY luy dire qu'il desireroit le voir, sinon qu'il le supplioit d'interceder pour sa vie enuers le ROY, & qu'il l'attēdoit de luy: Quil l'auoit tousiours honoré & trouué son ami, & tel que s'il l'eust creu, il ne fust au lieu où il estoit: Qu'il y en auoit de plus mechans que luy, mais qu'il estoit le plus malheureux, qu'il consentoit estre mis entre quatre murailles lié de cheines: bref les supplications qu'il faisoit, rapportees par le sieur de Barantō, esmeurent tellement Monsieur & Madame de ROSNY le sieur Zamet & autres qui estoient là, qu'ayant tous les larmes aux yeux, nul ne pouuoit proferer vne parole. En fin le sieur de Rosny dist. Ie ne le puis voir, ne interceder pour luy, c'est trop tard, s'il m'eust creu il ne fust pas là. Il deuoit dire à sa Maiesté la verité dés son arriuee à Fontaine-belleau, pour ne l'auoir dite il luy a osté le moyen de luy donner la vie, & à tous ses amis de la demander pour luy. Le sieur de Rosny dist encor au sieur de Baranton. Si i'eusse este ici, i'eusse empesche les Huissiers de passer par l'Arsenac, & l'apprehension que Monsieur le Mareschal à eu

du peuple qu'il a veu de sa feneſtre n'euſt pas eſté : Car quand ie ſuis parti de ſaint Germain, ie ſçauois bien que l'execution ne deuoit pas eſtre faite auiourd'huy, le Roy a mãdé à la Cour que l'on lui enuoyaſt l'Arreſt par Monſieur de Silleri d'ailleurs tous les parens de Monſieur de Biron ont fait preſenter vne requeſte ſignee de leurs mains, par laquelle ils ſupplient ſa Maieſté que l'execution ne ſoit faite en public: ce qu'il leur a accordé ſur l'heure.

58 Monſieur de Sillery ayant aporté la Commiſſion par laquelle le Roy vouloit que l'execution en faueur de ſes parens ſe fiſt en la Baſtille, le lendemain Mecredy à dix heures du matin monſieur le Chancelier, auec monſieur de Sillery & trois Maiſtres des Requeſtes arriua à l'Arſenal, où mõſieur de Roſny eſtoit qui les mena en la Baſtille, & monterent par vne mõtee deſrobee dans la chambre du Concierge nommé Rumigny là s'aſſirent Meſſieurs le Chancelier, Roſny & Sillery ſur des eſcabeaux, le reſte debout contre des coffres: & reſolurent tout bas eux trois ce qu'il leur pleuſt durant demie heure: puis ledit ſieur de Roſni retiré arriua le Greffier Criminel Voiſin, & apres luy monſieur le premier Preſident, qui prit la place dudit ſieur de Roſny, & furent eux trois autres demies heure à parler tout bas: durant laquelle Monſieur de Roſny enuoya vn des ſiens qui preſentement obtint de Monſieur le Chancelier, vn roolle de ceux qu'il deſiroit & vouloit aſsiſter à l'execution, pour faire ſortir les autres: & portoit la liſte des trois Maiſtres des Requeſtes cy deſſus trois Audienciers, trois Huſsiers du Conſeil, trois de Parlement: & de ceux qui deuoient aſsiſter apres diſner, Rapin, le Cheualier du Guet, deux Lieutenans du grand Preuoſt, le Preuoſt des Marchans & quatre Eſcheuins, quatre Conſeillers de ville, & le Greffier. Sur les onze heures quand on ſçeut que le ſieur Mareſchal eut diſué, Monſieur le Chancelier habillé d'vne robbe de ſatin à grands manches, ſuiuy des trois Maiſtres des Requeſtes, les Audienciers & Huiſsiers qui allerent deſcendre pour trauerſer la cour, voir ledit Mareſchal, lequel eſtoit logé à l'oppoſite du coſté des champs: voulans deſcendre, la Damoiſelle femme du ſieur de Rumigny, ſe priſt à pleurer les mains iointes, ce qui fut apperçeu par ledit ſieur Mareſchal qui mettoit la teſte contre les barreaux, & s'eſcria fort haut, *Mon Dieu ie ſuis mort, Ha ! quel e iuſtice faire mourir vn hõme innocent ! Monſieur le Chancelier venez vous me prononcer*

ma mort ! Ie suis innocent de ce dont on m'accuse, & continuant ces cris, Monsieur le Chancelier passa ferme & commande qu'on l'allast mener à la Chappelle, qui est peu de degrez au dessous de sa chambre, & la il fut troqué plein de paroles de cholere & de reproches, allegua forces exemples de ceux qui auoient mal seruy & neantmoins a qui l'on auoit pardonné, & disoit, Quoy? Monsieur vous qui auez le visage d'vn homme de bien, auez vous souffert que i'aye esté si miserablement condamné? Ha! Monsieur si vous n'eussiez tesmoigné deuant ces Messieurs que le Roy vouloit ma mort, ils ne m'auroient pas ainsi condamné: Monsieur, Monsieur vous auez peu empescher ce mal & ne l'auez pas fait, vous en respondrez deuant Dieu, ouy Monsieur deuant luy: ou ie vous appelle dans l'an & tous les Iuges qui m'ont condamné: Ce disant, il frappoit fermement sur le bras de Monsieur le Chancelier, qui estoit couuert & le Mareschal teste nuë en pourpoint ayant ietté son manteau dés qu'il vit que l'on montoit a luy: Puis il dit, Ha! que le Roy fait auiourd'huy de bien au Roy d'Espagne de luy oster vn si grand ennemy que moy.

Quoy? ne pouuoit-on pas me garder dans vn cachot ceans les fers aux mains pour se seruir de moy en vn iour d'importance. Ha! Monsieur ie pouuois faire de grands seruices a la Frãce: Ha! Mõsieur vous auez tant aimé mon pere, encore pouuez vous remonstrer au Roy ce que ie dis, & le tort qu'il se fait: Que diront mil Gentilshommes mes parens, dont vn seul n'a iamais porté les armes contre le Roy: espere il qu'ils puissent moy mort luy faire seruice? En quoy si i'eusse esté coulpable fussay-ie venu sur les asseurances vaines qui me donnoit le President Ianin? Et cependant ce Maistre la Fin m'escriuoit que ie pouuois venir en seureté, qu'il n'auoit rien dit que du mariage, & qu'il m'en iureroit par les mesmes sermẽs que nous auiõs autresfois faits ensemble, c'estoient toutes amorces pour me faire venir: mais ie ne venois pas sur cela, c'estoit sur mon innocence me confiant au Roy qui m'a trompé. Quoy doncques, est-ce la recompense des seruices de feu mon pere, qui luy a mis la couronne sur la teste, & il m'oste la mienne de dessus les espaules: est-cela recompense de tant de seruices passez pour les payer tout a coup par la main d'vn meschant homme que ie voy la (toutesfois le bourreau n'y estoit pas.) Il parloit si viste & disoit tant de choses tantost contre le Roy, tantost contre ses

luges, que monsieur le Chancelier ne pouuoit entrer en discours: mais auſſi toſt qu'il vit qu'il eſtoit temps de parler, il mit peine de calmer ſon eſprit & le conuia fort de penſer à Dieu, puis luy dit, que le Roy demandoit ſon ordre, ſoudain il la tire de ſa poche, plié dans ſon cordon, car il ne l'auoit point portee au col depuis ſa priſon, & la mit dans les mains de monſieur le Chancelier, en peſant dans la ſienne, & luy dit, ouy Monſieur, voila: Ie iure ma part de Paradis que ie n'ay iamais contreuenu aux ſtatuts de l'ordre. Apres il luy demanda le baſton, & il luy dit qu'il ne l'auoit iamais porté.

En tous ces diſcours pleins de fougues & de vanitez, il iuroit ſon innocence de tout ce dont il eſtoit condamné par ſa damnation eternelle diſoit que ſes parens ne doiuent iamais rougir de ſa mort, n'ayant iamais commis acte cõtre le ſeruice que ſa naiſſance l'obligeoit vers ſon Prince. Apres pria fort Monſieur le Chancelier de luy permettre de faire ſon teſtamẽt meſmes en faueur d'vn petit baſtard qu'il auoit, & d'vne femme qu'il croyoit eſtre groſſe de ſon fait ce qu'il luy accorda ſous le bon plaiſir du Roy, ce qu'il fit, ainſi que nous dirons cy apres.

Puis le Mareſchal ſe tournant vers vn Docteur nommé Garnier, Moine & maintenant Eueſque de Montpellier, qui luy fut ordonné auec Magnan, Curé de Saint Nicolas des Champs, luy diſt, Monſieur ie n'auois pas affaire de vous, vous ne ſerez pas en peine de me confeſſer, ce que ie dis tout haut eſt ma cõfeſſion Il y a huit iours que ie me confeſſe tous les iours meſmes la nuict derniere ie voyois les Cieux ouuerts, & me ſembloit que Dieu me tendoit les bras, & m'ont dit mes gardes ce matin que ie criois toute nuict: Sur ce ſuiet Monſieur le Chancelier euſt enuie de parler à Voiſin Greffier criminel, lors le Mareſchal ietta l'œil ſur Monſieur de Roiſſi Maiſtre des requeſtes & luy dit, ha, monſieur de Roiſſi faut-il ainſi mourir, ſi Mõſieur voſtre pere viuoit, ie m'aſſeure qu'il m'aideroit à ſortir d'icy il auoit tant aimé mõ pere & moy auſsi: au moins vous n'eſtiez pas de ces luges qui m'ont condamné: A quoy il luy reſpondit Monſieur ie prie Dieu qu'il vous conſole, & il luy repliqua, Quand vous en auriez eſté ie le prie qu'il vous pardonne cette offence: Mais ſur cette parole il reprint tous les poincts de ſon procez, nen aduoüant que le moins qu'il pouuoit, chargeant touſiours la Fin. Quoy? diſoit-il, Le Roy

permettra.il point à mes freres de faire faire le procez au meschant sur sa boucrerie, fausse monnoye, magie & sorcellerie. Il m'a dit auoir vne image de cire qui parloit & qui auoit dit, *Rex impie peribis & sicut cera liquiescit morieris*. Il est vray par le Dieu viuant par ma part de Paradis: Ce mechant & desloyal, il m'a perdu, & ie perds ma vie pour sauuer la sienne. Il proferoit ces paroles de telle façon qu'il parroissoit n'estre aucunemẽt troublé, il sembloit qu'il haranguast à la teste d'vne armee auec vne telle façon comme s'il eust entré au combat.

Monsieur le Chancelier qui cherchoit à sortir, luy dist, Mõsieur ie vous dõne le bon iour: Quelque bõ iour, dit-il, & ainsi il descẽdit laissant le Greffier Voisin, les Docteurs pres de luy, vn quart d'heure apres ainsi que Messieurs estoyent à table à la chambre du Concierge ledit Greffier vint dire qu'il supplioit de n'estre point lié & luy sembloit que son esprit estoit fort calme: Monsieur le Chancelier douta & Monsieur de Sillery dit: Puis qu'il se comporte modestement, Permettez luy ceste grace: Monsieur ien prens la moitié sur moy. Monsieur le Chãcelier ordonna qu'il en print l'aduis de Monsieur le premier President qui estoit dans l'autre chambre. car il y auoit disne, dés neuf heures il dist qu'il le failloit lier, toutesfois il pẽsa que non, Lors le Greffier retourna & luy dist: Monsieur, il est neceslaire de lire vostre Arrest, il faut de l'humilité en ceste actiõ. Quoy mon amy, dit le Mareschal que veux-tu que ie face; Mõsieur, il vous faut mettre à genoux, lors il s'approche de l'Autel met le genouil droit en terre, & le coude sur l'autel tenant son chapeau de la main, & ainsi entendit son Arrest.

VEV par la Cour, les Chambres assemblees, le procez criminel extraordinairement fait par les Presidents & Conseillers à ce commis & deputez par Lettres patentes du 18. & 19. iour de Iuin mil six cens deux, à la requeste du Procureur General du Roy, à l'encontre de Messire Charles de Gontaut de Biron, Cheualier des ordres du Roy, Duc de Biron, Pair & Mareschal de France, Gouuerneur de Bourgongne, prisonnier au Chasteau de la Bastille, accuse de crime de leze Maiesté, informations interrogatoires, confessions, degeneration, cõfrõtations de tesmoins, lettres missiues, aduis & instructions donnees aux ennemis par lui recognuës & tout ce que le Procureur General du Roy à produit. Arrest du 24. de ce mois, par lequel

a esté ordonné qu'en l'absence des Pairs de France appellez seroit passé outre au iugement du procez: Conclusions du Procureur General du ROY. Ouy & interrogé par ladite Cour ledit accusé sur le cas à luy imposé: & tout consideré: DIT A ESTE', Que ladite Cour a declaré ledit Duc de Biron atteint & conuaincu du crime de leze Maiesté pour les conspirations par luy faites contre la personne du ROY, entreprinses sur son Estat, proditions & traite auec ses ennemis estant Mareschal de l'armee dudit Seigneur: Pour reparation duquel crime la priué & priue de tous ESTATS, honneurs & dignitez, & l'a condamné & condamne à auoir la teste tranchee sur vn eschaffaut, qui pour cest effet sera dressé en la place de Greue: & a declaré & declare tous & vn chacun ses biens, meubles & immeubles generalement quelcõques, en quelques lieux qu'ils soient situez & assis, acquis & confisquez au ROY: La terre de Biron priuee à iamais du nom & tiltre de Duché & Pairie: icelle terre, ensemble ses autres biens immediatement tenus du ROY, remis au domaine de sa Couronne. Fait en Parlement le 29. Iuillet mil six cens deux. Signé en la minute, de Beillieure, Chancelier de France, & de Fleury, Conseiller en la Cour Rapporteur.

63 Durant la lecture de l'Arrest oyant ces mots, *De crime de leze Maiesté*, il ne dit mot: mais quand il ouyt, *Pour auoir attenté à la personne du Roy*, il se retourna, disant, *Il n'en est rien, cela est faux, ostez cela.* Puis oyant que la Greue estoit ordonne pour le lieu du supplice, *Quoy moy en Greue?* on luy dit, *On y a pourueu, ce sera ceans, le ROY vous fait ceste grace grace. Quelle grace?* dit il. ET en fin en oyant, Tout ses biens confisquez, & la Duché de Biron reunis à la Couronne, *Quoy*, dit il, *le ROY se veut-il enrichir de ma pauureté? la terre de Biron ne peut estre confisquce, ie ne la possedois par succession, mais par substitution, & mes freres que feroient-ils? le ROY se deuroit contenter de ma vie.*

64 Les Theologiens apres que l'Arrest luy eust esté prononcé l'exhorterent à la mort & le prierent de supporter auec patience son affliction, & n'auoir plus d'autre soin que celuy de son ame. Il demeure à se confesser vne bonne heure, puis il se promena parmy la chapelle, sans qu'aucun parlast à luy, sinon que quelquefois en s'arrestant il disoit quelque parole pour son innocence, & quelque iniure contre la Fin, & demandoit, s'il ne seroit pas permis à ses freres de luy faire faire son procez, & le faire brusler.

65 Suiuant ce que Monſieur le Chancelier luy auoit permis de faire ſon teſtament ſous le bon plaiſir du Roy, apres qu'il eut donné en aumoſnes quelques 150. eſcus qu'il auoit ſur luy, il tira trois anneaux de ſes doigts, & les bailla au ſieur de Barantõ, pour en donner vn à ſa ſœur de ſaint Blancart, & les deux autres à ſa ſœur de Rouſſi, les ſuppliant de les porter en ſouuenance de luy. Puis vne heure durant il fit eſcrire le Greffier Voiſin. Il laiſſa huit cens liures de rente à vn ſien baſtard qu'il auoit eu d'vne fille qui eſtoit encores groſſe de ſon fait, à l'enfant de laquelle il donnoit vne maiſon pres de Diion, & qu'il auoit achetee ſix mil. eſcus. Il diſoit auſſi qu'il auoit 50000. eſcus dans le Chaſteau de Diion, & qu'il en deuoit trente mille. Pluſieurs memoires luy ayans eſté rapportez de ſes affaires, il y reſpondit aſſez modeſtement & ſans confuſion: Il ſupplia que l'on payaſt quelques debtes qu'il deuoit à quelques Gentilshommes, & meſmes à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, dont ils n'auoient point de cedulle. Apres il parla à ſes Gardes, qui vindrent l'vn apres l'autre prendre congé de luy, la larme à l'œil, ayans chacun la main ſur les gardes de leurs eſpees, auſquels il donna ſes habits, & linges, & tout ce qui eſtoit dans ſes coffres.

66 Entre deux & trois heures Monſieur le Chancelier y retourna auec Monſieur le premier Preſident: on fit ſorrir tous ceux qui eſtoient-là, puis l'interrogerent encore vne heure & plus touchant ſes complices, mais on tient qu'il ne voulut rien declarer. Ainſi que Monſieur le Chancelier ſe vouloit retirer, il luy demanda s'il deſiroit parler à quelques vns: Il dit qu'il euſt bien deſiré parler aux ſieurs de la Force, de ſaint Blancart, & de Rouſſi, & à ſes ſœurs, mais on luy dit qu'ils n'eſtoient plus en la ville, qu'il y auoit bien la vn Gentilhomme nommé Philippes qui eſtoit à M. de Badefou: Il demanda ſi Preuoſt, Intendant de ſa maiſon, ny eſtoit point, on luy dit, que non, & qu'il y auoit trois iours qu'il s'en eſtoit allé en ſa maiſon pres ſaint Germain, lors il dit, *Mon Dieu, tout le monde m'abandonne!* Cela dit, monſieur le Chancelier & monſieur le premier Preſident luy dirent Adieu, & eux deſcendus firent appeller monſieur de Sillery, qui demeura pendant ceſte interrogatoire en la Chambre du Concierge, & eux trois s'en allerent hors de la Baſtille à l'Arſenac & onques depuis ne reuiendrent le voir.

67 Depuis ceſte heure là iuſques à cinq heures du ſoir, le Mareſchal s'occupa à pareil diſcours qu'auparauant parlant

incessamment aux vns & aux autres. Il ietta sa veue sur le sieur Arnault, & le prioit fort de faire ses recommandations à M. de Rosny, & qu'il le prioit de prendre sa protection de ses freres, donc l'vn estoit son nepueu par alliance : Il recognut vn Gentilhomme qui estoit à monsieur de Mayenne, il le pria de dire à son maistre qu'il mouroit son seruiteur, & de monsieur d'Esguillon son fils. Il parla fort souuent de ses freres : & sur tout qu'ils ne vinssent à la Cour de six mois : & supplia fort qu'on dist au Roy, qu'il le prioit de donner à son petit frere quelque estat en la maison de Monsieur le Dauphin : Il pria aussi vn Exempt des Gardes d'aller à monsieur le Comte d'Auuergne qu'il s'asseuraſt qu'il estoit fort son seruiteur de toute affection, qu'il n'auoit rien dit contre luy, & qu'il l'auoit deschargé : seulement auoit dit, *Que s'il auoit fait quelque chose mal à propos, la necessité de luy auoit fait faire, & non qu'il manquast d'affection vers le Roy.* Le Comte luy manda, *Qu'il auoit vn extreme regret de sa vie, comme son vray, singulier amy, & seruiteur : Et qu'en ceste asseurance il prioit de luy donner vn petit garçon bastard qu'il laissoit apres luy pour le faire nourrir auec ses enfans le plus cherement qu'il pourroit, tant qu'il fust en aage de se pouruoir luy-mesme.*

L'eschaffaut fut dressé au coing de la court vers la porte par où on va au iardin, il estoit de cinq pieds de haut, sans aucune parure, & l'eschelle mise au pied.

Les cinq heures venues, le Greffier luy dist, Qu'il estoit tẽps de descendre pour mõter à Dieu, à quoy il obeit volõtairemẽt. 68 Les gardes estoient en la Cour, les Officiers & Huissiers auec les Magistrats çà & là : Estant descendu il marche dix pas, sans parler, sinon, *Ha*, par trois fois : en haussant tousiours de voix, puis tournant sa veue sur le Lieutenant Ciuil, luy dit, *Monsieur vous auez tres-meschans hostes : si vous n'y prenez garde, ils vous perdront*, entendant parler du sieur de la Fin & du Vidasme de Chartres son nepueu, lesquels estoient logez chez luy : Puis vint au pied de l'eschelle & de l'eschaffaut, & se mit à genoux, ayant marché iusques là comme s'il eust esté en bataille. 69 Il ietta son chapeau & pria Dieu tout bas auec ses Docteurs à ses costez, & cela dura vn demy quart d'heure. Ce fait il monta sans s'estonner sur l'eschaffaut vestu d'vn habit de taffetas gris, où apres auoir despouillé son pourpoint, il se mit sur les exclamations du matin adiouſtant, *Qu'a la verité il auoit fally,*

mais pour la perſonne du Roy iamais, & que s'il euſt voulu croire le mauuais conſeil qu'on luy donnoit il ne ſeroit plus il y a dix ans. Apres ces propos il reçeut l'abſolution du Preſtre : puis regardant les ſoldats qui gardoient la porte, leur diſt, *O que ie voudrois bien que quelqu'vn de vous me donnaſt d'vne mouſquetade au trauers du corps, Helas quelle pitié la miſericorde eſt morte.*

70 Lors le Greffier Voiſin luy diſt, Monſieur, il faut lire voſtre Arreſt, il luy repliqua, ie l'ay ouy: Monſieur il le faut, lors il luy diſt, ly, ly, ce qu'il fiſt cependant le Mareſchal parloit touſiours, toutesfois aſſez modeſtement : Mais comme il entendit, Pour auoir attenté à la vie du Roy, il s'eſmeut & dit, *Meſſieurs, cela eſt faux, oſtez cela, ie ny ſongeay iamais* : Le Greffier luy dit, ce ſont vos confeſsion. Il repliqua, boute, boute, ie ſuis pour moy. L'Arreſt leu les Theologiens derechef l'admoneſterent de prier Dieu, ce qu'il fiſt puis ſe banda luy meſme les yeux, & ſe mit à genoux, puis tout à coup tira ſon mouchoier & ietta l'œil ſur le bourreau: il fut iugé par les aſsiſtans qu'il eſtoit en deſſein de ſe ſaiſir de l'eſpee qu'il ne vit pas : car ſur ce qu'on luy diſt qu'il falloit couper ſes cheueux & le lier, il iura & diſt, *Que l'on ne m'approche pas ie ne ſçaurois l'endurer, & ſi l'on me met en fougue, i'eſtrangleray la moitié de ce qui eſt icy* : Sur laquelle parole, il ſe vit tel qui portoit vne eſpee à ſon coſté qui regardoit ſi la montee eſtoit pres de luy pour ſe ſauuer.

71 En fin il appelloit monſieur Baranton qui l'auoit gardé durant ſa priſon, lequel monta ſur l'eſchaffaut, luy banda les yeux & trouſſa les cheueux, puis dit au Bourreau, *depeſche, depeſche*, lequel pour l'amuſer, luy dit, Monſieur il faut dire voſtre *In manus*, & fit ſigne à ſon valet de luy bailler l'eſpee de laquelle il luy coupa la teſte ſi dextrement qu'a peine vit on paſſer le coup la teſte tomba du coup à terre, puis on la mit ſur l'eſchaffaut: le corps fut incontinent couuert d'vn drap blanc & noir, & le ſoir fut enterré dans ſaint Paul au milieu de la nef au deuant de la chaire : ceſt enterrement fut ſans ceremonie, eſtant ſeulement accompagné de ſix Preſtres, & de quelques autres perſonnes. Le lendemain on luy fit vn ſeruice, donc pluſieurs allerent ietter de l'eau beniſte ſur la foſſe: les beaux eſprits de ce tẽps ont fait pluſieurs epitaphes ſur ſa ſepulture, deſquels i'en ay tiré les plus beaux, qui ne viendront pas mal ſur la fin du diſcours de ſa vie.

Quatrain sur la mort du Mareschal de Biron.

Ne t'estonne passant, & n'aye point d'enuie
De sçauoir le destin de ce malheureux sort
De Biron second Mars, mais desplore sa mort
Qui deuoit vn triomphe au progrez de sa vie.

Huitain sur la mort du Pere & du Fils.

Biron seruant son Roy entre milles Gend'armes
Eut d'vn coup de canon tout le chef emporté,
Ce second Mars son fils ne s'estant comporté
Fidelle enuers son Roy, priué de ses faits d'armes.
Au plus beau de ses ans, se vit decapiter,
L'vn seruant bien son Roy, acquit beaucoup de gloire:
L'autre estant desloyal, esteignit sa memoire,
S'estant trouué deçeu, pour son Prince irriter.

AVTRE.

L'an mil six cens deux en Iuillet
L'on fit ce grand Biron deffaire,
Tant pour le mal qu'il auoit fait
Que pour celuy qu'il vouloit faire.

AVTRE.

Passant qu'il ne te prenne enuie
De sçauoir si Biron est mort,
Car ceux qui auront sçeu sa vie
Ne pourront pas croire sa mort.

72 Ce Mareſchal auoit belles qualitez communicables à peu de perſonnes, ſa valeur eſtoit admirable, accompagnee d'vn bon heur en tous ſes combats : d'vn courage ſans pareil infatigable, capable des plus rigoureux trauaux : car d'eſtre quinze iours durant à cheual, cela luy eſtoit ordinaire: pour enclin à la volupté, ny beaucoup à l'amour des femmes: ennemy des delices, aſſez ſobre, & qui commençoit à eſteindre ceſte humeur furiale, à meſure que le luxe & la grandeur croiſſoient en luy, où le repos moderoit ſes bouillantes paſsions.

Il eſtoit auſſi ſur tout amy de la vanité & la gloire, meſme on la veu maintes fois meſpriſer le manger, ſe contenter de peu de choſe pour repaiſtre ſa fantaſie de gloire & de vanité.

73 Il eſtoit de moyenne taille, noir, aſſez gros, les yeux enfoncez, rude en parole & conuerſation.

74 Il eſtoit hazardeux en guerre, ambitieux ſans meſure, & qui euſt finy ſa vie plus heureuſement s'il euſt creu les Remonſtrances de la Royne Elizabeth d'Angleterre, & qu'elles euſſent touché ſes entrailles, quand elle luy fit veoir la teſte du Comte d'Eſſex, & qu'elle luy diſt, *Si i'eſtois en la place du Roy mon frere, il y auroit des teſtes auſſi bien coupees à Paris, qu'à Londres.* L'excez de ſon ambition luy fit vſer de rodemontades ſans iugement: Il deuint tellement preſomptieux, qu'il creut que le Roy ny la France ne ſe pouuoient paſſer de luy : Il eſtoit auſſi deuenu ſi meſdiſant qu'il parloit mal de tous les Princes : menaçoit les Parlements, & les Officiers de Iuſtice, les vns de mort & les autres de les de poſſeder de leurs charges.

74 Il eſtoit d'eſchellon en eſchellon monté au plus haut grade : de ſimple ſoldat Capitaine, en apres Admiral, puis Mareſchal & pour comble Lieutenant des armees du Roy : & en ſon ame il vouloit eſtre Duc de Bourgongne, gendre du Duc de Sauoye, & neueu du Roy d'Eſpagne. Si Silla eſtoit determiné & cruel & plein de ſang, il ne cedoit rien à tous les hommes enſéble: s'il eſtoit valeureux, ceſtuy-cy le paſſoit de dix degrez & tous les Princes Romains enſemble : leurs actions & leurs iſſuës ont eſté preſque ſemblables, ſinon que Silla mourut apres qu'il eut vaincu : ceſtuy deuant que vaincre, & au milieu de ſa courſe, a eſprouué la vengeance Diuine.

75 Quoy que ce ſoit il auoit gagné le cœur du ſoldat, à qui il permettoit tout : acquis la creance des peulees qui ne l'auoient pas veu (car ceux qui l'auoient veu & ſenty, le deſiroiẽt

aux Indes) imbu les estrangers de sa valeur, le Connestable de Castille en la Franche Comté, l'Archiduc a Amiens, le Marquis de Vvarambon en Artois, auquel il fist payer quarante mille escus de rançon, beaucoup d'Espagnols qu'il fit pendre chaudement, pour l'auoir appellé Baron.

D'auantage la faueur excessiue du Roy, les louanges dont tout à coup & publiquement il l'honoroit, la fortune admirable: La derniere ruine des affaires, à la restauratiõ desquelles il estoit suruenu, comme vn Camille au deliurement du Capitole: l'auoient rendu non seulement remarquable par toute l'Europe, formidable à tous les voisins, mais necessaire a toute la France.

Voila vn homme heureux, remply de contentemens, qui tenoit la fortune captiue, auec tous ses tresors, il fist la loy aux felicitez du monde, il auoit gloire, honneurs, richesses, dõs que la fortune communique a ses nourriçons.

77 Il estoit esleué au haut de la rouë, mais il est cheut dessous, car celuy qui gouuerne les ressorts & timon d'icelle, n'a peu plus auant souffrir son insolencé, & ny sa vanité, *Sequitur superbos vltor à tergo Deus.*

78 Les causes de sa perte sont infinies, mais la seule felonnie les comprend toutes. Le mespris de la pieté est le principal, ce fondement arraché, tous vices abordent l'homme a pleine vogue, toute ruine l'enueloppe, & comme disoit ce seruiteur au Roy Atree, mon Prince, suiuez la piste infaillible de la pieté & vostre Sceptre sera durable, car la ou la Foy & la saincteté n'ont lieu, le regne est inestimable, nulle felicité n'a lieu, la raison est, pource que hors Dieu, nous estimons toutes choses indiferentes, la Loy folie, la iustice frenaisie, la fidelité vn fantosme, nous reputons les mots de vice & de vertu inutiles, au lieu que la fiance ou la crainte de Dieu borne nos impetuositez, & nos desirs insatiables, & fait que cõduisantes toutes nos actiõs sous vne iuste reigle, nous ne puissions faillir. Aussi on l'a veu souuentefois se mocquer de la Messe, & rire de ceux de la Religion pretẽdue Reformee, auec lesquels il auoit esté nourry dés ses ieunes ans, car en son enfance & ce a l'aage de 8. ans, Madame de Brisambourg sa tante paternelle, qui estoit de la Religion pretendue reformee, le print en telle affection par vne gaillardise & naifueté qu'il auoit en luy qu'elle le demanda a sa mere, sa belle sœur: ce qu'elle luy accorda (car elles estoient toutes deux de ladite Religion,) La mere donc le luy bailla volontiers

pour le faire nourrir & esleuer en cette Religion, ce qui fut fait, & deslors sa tante de Brisambourg le declara son vnique heritier.

Or auoit-elle de grands biens a cause des trois marys qu'elle auoit espousez, & desquels elle n'auoit aucuns enfans, mais bien en auoir eu de grands douaires & de grandes donations, lesquelles luy furẽt toutes adiugees a son profit, & en sa plaine disposition.

Ainsi le Mareschal de Biron, qui en son enfance estoit seulement appellé Charles de Biron, car il auoit lors vn aisné, qui mourut du depuis au voyage de monsieur le Duc d'Alençon en Flandres, fut nourry a Brisambourg, pres Saint Iean d'Angely: où il ne se trouua nullement enclin aux lettres, ny a l'estude, mais touſiours aux armes, ce qui fut cause que son pere le Mareschal de Biron homme martial, & qui estoit Catholique, le retira d'auec sa tante, & le mena vn temps auec luy par les Prouinces de Xaintonge, Aulnis, & Angoulmois, où il le fist instruire en la Religion Catholique, mais sur des fausses maximes qu'il apprint de quelques courtisans, il s'est mocqué plusieurs fois de toute Religion, mesmes son confident le Baron de Lux luy disant qu'vn Capucin remonstrant a son oncle, l'Archeuesque de Lyon a l'article de sa mort, luy auoit dit, Quand Dieu voit qu'il n'y a point d'amendement au meschant, & qu'il reiette sa grace il luy donne des prosperitez, toutes choses luy arriuent a souhait, il le saoule des contentemens du monde. Le Mareschal luy fit responce, Ie voudrois bien estre abandonné comme cela. Il se raconte vne infinité d'autres faits de son peu de religion tel que cestui-cy, mais ce n'est nostre intention d'en remplir ceste histoire.

Charles de Gontault (car ainsi s'appeloit le Mareschal iusques en l'aage de 16. ans) en son adolescence, estant incapable aux lettres se rendit si capable aux armes qu'il ne trouuoit rien impossible, aussi son pere y prenoit plaisir: & c'est vne chose merueilleuse qu'on a obseruee en luy: que ayant esté nourry aux histoires dans Brisambourg, sous vn nommé Manduca docte personnage & Maltois de nation (combien que lors il n'y profitoit nullement) neantmoins du depuis il en a rapporté des exemples, & a recité toutes sortes d'histoires, vne façon admirable, combien que de son naturel, il ne fust point parleur.

La seconde cause de sa perte fut le changement de sa fortune apres la mort de son aisné, son Pere le fit appeller Baron de Biron & le mena en la Cour, où incontinent il eust vne querelle auec le sieur de Carency fils aisné du Comte de la Vauguyon, laquelle se termina par vn combat de trois contre trois: Biron, Loignac & Ianissac d'vn costé, tuerent Carency, d'Estissac & la Bastie: l'on tient qu'en ce dueil y eut de la fraude: leur querelle procedoit pour l'heritiere de la maison de Caumõt, qu'ils desiroient auoir tous deux en mariage, & pas vn deux ne l'eut: Le Duc d'Espernon obtint sa grace, laquelle, apres qu'il eust eu quelque peine à se iustifier, fut interinee combien qu'il eust de grandes parties, & ce par la faueur & le credit qu'auoit lors son pere.

On tient qu'estant en ceste peine, il alloit desguisé comme vn simple porteur de lettres, suiuy de son laquay, chez vn nommé de la Brosse grand Mathematicien, & qu'on tenoit pour deuineur, lequel demeuroit lors pres l'hostel de Luxembourg, auquel il monstra sa natiuité faite par quelque autre: Et dissimulant qu'elle fut sienne, ains disant qu'elle estoit d'vn Gentilhomme donc il estoit seruiteur, & qu'il eust bien voulu sçauoir quelle fin auroit ceſt homme là: La Brosse vit ceste geniture & & la rectifie: Il luy dit, Que c'estoit bien vn homme de bonne maison (& en s'adressãt à luy) qui n'est pas plus aagé que vous, disoit-il. Puis luy dit, Mon amy, est-ce de vous? dites le moy: il respondit, ie ne vous le diray point de qui c'est: Mais dites moy qu'elle en sera la vie & les moyens, & la fin.

Ce bon homme (qui lors estoit dans vne petite guerite qui luy seruoit d'estude) luy dit, Et bien, mon fils, ie vous diray que ie voy que cestuy-là de qui est ceste geniture, paruiendra à de grands honneurs par son industrie & vaillance militaire, & pourroit paruenir à estre Roy, mais il y a là vn *caput algol* qui l'en empesche: Et qu'est-ce a dire, luy dist lors le Baron de Birõ Que c'est à dire, dist la Brosse, mon enfant ne me le demandez pas. Non dist le Baron, il faut que ie le sçache: Apres toutes ces alterations qui furent longues entr'eux, la Brosse luy dist finalement, Mon enfant, c'est qu'il en fera tant qu'il aura la teste tranchee: sur laquelle parole le Baron de Biron le commence à batre cruellement (comme on l'a recité) & l'ayant laissé demy mort, descendit de la guerite emportant la clef de la porte: Or il y falloit monter par vn petit escallier portatif qui se leuoit

quand

quand on vouloit comme sont les eschelles de fuyes ou colombiers: ainsi Biron s'en alla, & ne se peut tenir de dire comme il auoit battu le Mathematicien la Brosse, & en quel estat il l'auoit laissé.

Il se fioit fort au dire des Astrologues & deuineurs, mesmes on tient qu'il auoit aussi parlé à vn nommé Cesar tenu à Paris pour Magicien & qu'il luy auoit dit, qu'il ne s'en faudroit que le coup d'vn Bourguinon par derriere qu'il ne paruint à estre Roy: Il eut memoire de ceste prediction estant prisonnier à la Bastille: il pria vn quidam qui l'estoit allé voir, auec permission, de sçauoir si l'executeur de Paris estoit Bourguignon, & l'ayant trouué ainsi, il dist, Ie suis mort.

Apres le combat qu'il eut contre Carency, il accompagna Monsieur d'Espernon iusques dans Pau, lors qu'il y alla trouuer le Roy qui n'estoit alors que Roy de Nauarre.

Depuis son pere fut Lieutenant general en l'armee de Poictou au siege de Marans, lequel le faisoit commander à toute sa maison & à sa compagnie de gens d'armes, mesmes il l'appelloit Monsieur le Baron: & deslors, il deuint si imperieux, & si libre en paroles, que rien plus.

Durant ses dernieres guerres ciuiles, son pere estant conducteur de l'armee du Roy, il fut incontinent de ieune Baron Capitaine & Mareschal de l'armee: Apres la mort de son pere à Espernay, il en fut le Conducteur & Admiral de France, puis Mareschal, & Lieutenant aux armees: la deffaite qu'il fit du secours des Espagnols au siege de Laon, les exploits en Bourgõgne, & en Picardie, le firent tant aimer du Roy, que luy seul auoit sa creance: il ne luy restoit plus rien que d'vser modestement de son bon heur, prendre femme selon sa qualité pour moderer ses grandes fureurs Martiales (comme on tient celà estre necessaire à tous hommes belliqueux pour les reduire à quelque submission d'eux mesmes pour la solicitude de la femme & des enfans) au lieu que telles gens passent par dessus tous les limites de consideration & de prudence, quand ils ne sont iamais autre chose que de respandre, ou voit faire respandre le sang humain.

Il à fait à la verité de grands seruices à la France, & au Roy, mais, aussi auoit-il esté remuné de grandes faueurs, & promeu aux plus grandes dignitez & honneurs de la Couronne, desquelles s'il eut bien sceu vser, mesmement au plus haut degré

de sa fortune, il estoit trop heureux. On tient que son pere luy auoit dit plusieurs fois le voyant bouillant par trop, *Baronie te conseille quand la paix sera faite, que tu ailles planter des choux en ta maison, autrement il te faudra porter ta teste en Greue.*

Tout ce que nous auons dit cy dessus du Mareschal de Biron Charles de Gontault, est pour le regret que nous auons auec toute la France, de ce qu'vn tel personnage s'est ainsi allé perdre si miserablement: & en auons rapporté de diuers memoires faits par les siens propres, les conditions particulieres qu'il auoit, & les moyens par lesquels il s'est perdu: afin qu'il serue d'exemple à la noblesse genereuse, pour mesme en bien faisant se donner garde de la mesme vertu qu'elle ne degenere en vice, comme la vaillance en ambition, & semblablement des autres: *virtuti inuia nulla est via.* Mais il faut tousiours viser au but du repos: Il a fait la faute d'Annibal, Pausanias & autres lesquels sont tombez en ce precipice d'orgueil, qui les a reduits à mise re, & en ont laisse vne memoire infame & deshonorable à iamais.

Nous auons esté vn peu long temps sur l'histoire tragique de ce Seigneur: voyons maintenant auec quelle prudence sa Maiesté pourueut à la Bourgõgne, & quel succez eurẽt les armees de terre & de mer du Roy d'Espagne, & de quelques Seigneurs qui furent accusez de la conspiration du Mareschal.

Le lendemain que le Mareschal de Biron fust arresté prisonnier nous auons dit qu'il enuoya aduertir le Roy, à ce qu'il mit ordre à la Bourgongne, & que le Baron de Lux sçachant sa prison rendroit les Chasteaux de Beaune & de Dijon aux Espagnols: Le Roy ne se soucia de ceste aduis, car il y auoit desia mis ordre plus de quinze iours auparauant: Il auoit enuoyé des Cõmissions à plusieurs Capitaines pour leuer des regiments en Lionnois, Forests, & Bourbonnois, sur vn bruit que l'on faisoit courir, que c'estoit pour les enuoyer en Prouence: Monsieur le Mareschal de Laucrdin estoit entré en Bourgongne, ainsi que le Mareschal de Biron en sortoit pour venir en Cour. Aussi sa Maiesté auoit resolu, si le Mareschal ne le fust venu trouuer, d'y aller en personne auec six milli Suisses, & vn bon nombre d'artillerie, qu'il y eust fait conduire tant de Paris que de Lyon.

Sa prison estant sçeuë en Bourgongne, les habitans de Dijon & de Beaune se baricaderent & retrencherent contre les Cha-

steaux. Quelques vns de ceux qui estoient dedans auoient enuie d'y tenir bon, & disoient que ce seroit le moyen de capituler pour retirer leur Maistre de prison, mais d'autres plus aduisez soûstenoient au contraire, que la liberté du Mareschal leur Maistre dependoit de leurs deportemens: car, disoient ils, nostre rebellion fortifiera la preuue contre luy de ses accusatiõs, & l'obeissance que nous rendrons iustifiera son innocence, ainsi a la premiere sommation qui leur fut faite par le Mareschal de Lauerdin, de rendre les places au Roy, ils les remirent entre ses mains, si que sans nulle esmotion toute la Bourgongne & la Bresse demeura paisible.

Le Baron de Lux, principal confident du Duc, s'estoit retiré à Sauleduc, Monsieur le President Ianin le fut trouuer, & luy promit toute asseurance de par le Roy pour venir en Cour: le Baron de Lux dist au President, qu'il n'estoit pas bon Capitaine, & qu'il n'auoit pas ramené ceux qu'il auoit menez. Mais le President luy donna telle asseurance de la clemence de sa Maiesté (s'il disoit la verité de la conspiration) qu'il l'amena en Cour, où son pardon luy fut ratifié, apres auoir dit au Roy le secret des intentions du Mareschal: Et tient on qu'apres que le Roy eut parlé a luy, que sa Maiesté dist au Comte de Soissons, ie ne voudrois pas pour deux cens mille escus, n'auoir sçeu que le Baron de Lux me vient de dire.

Nous auons dit que la premiere excuse qu'enuoya le Mareschal de Biron au Roy, de ce qu'il ne pouuoit venir en Cour, estoit, que l'Espagnol auoit vne armee, laquelle il vouloit faire passer au pont de Gresin pour aller en Flandres (ainsi qu'il disoit) au passage de laquelle de la preſẽce dudit Mareschal estoit requise, de peur de quelque surprise: Taxis Ambassadeur d'Espagne demande le passage au Roy, & le supplie de croire que le Roy son Maistre ne s'estoit point meslé pour desbaucher le Duc de Birou de son obeissance: Mais le Roy luy dit, Vous voulez que ie croye que vostre Maistre n'a pas sçeu les pratiques du Mareschal de Biron auec le Cõte de Fuẽtes: & ie vous dis qu'il est impossible que son argent & les finances y ayent esté si liberalement distribuees, que ce n'ait este du consentement de son Conseil: I'ay trop de suiet de ne laisser point mes frontieres de sarmees, iusques à ce que par la fin du procez du Mareschal de Biron ie cognoisse toute sa conspiration. Cependant ie n'entens pas empescher le commerce suiuant nos traitez.

Le Comte de Fuentes (auec lequel le Mareschal de Biron auoit negotié ainsi qu'il a esté dit) auoit fait auancer toutes les forces qu'il auoit au Milanois, auec celles du Duc de Sauoye, pour passer le Rone au pont de Gresin, sous couleur de les enuoyer en Flandres au siege d'Ostende: mais l'on tient qu'ils ne s'estoient approchees de là, que pour fortifier les desseins du Mareschal de Biron.

Le Mareschal de Lauerdin se campe sur la frontiere: d'Albigny Lieutenant du Duc en Sauoye proteste de passer sur le ventre à tous ceux qui voudront empecher leur passage: mais les Espagnols aimerent mieux s'aller loger à Rumilly & à Anicy que d'estre repoussez.

Le Roy ayant donné ordre tant à Lyon qu'aux frontieres de la Bourgongne & Bresse, voyant que ces troupes Espagnoles craignoient plus d'estre attaques que d'attaquer, commanda au Mareschal de Lauerdin de les laisser passer, ce qu'il fit. Quelques vnes demeurent encor à Rumilly, & trois mil Espagnols que le conté de Fuentes auoit de nouueau fait passer les monts, furent mis en garnison à Mont-melian, Charonbonieres, & Conflans en Sauoye.

LA TRAISON DE NICOLAS LOSTE, POVR LAQVELLE IL *fut tiré à quatre cheuaux apres sa Mort.*

IL n'y a rien de plus detestable que de trahir son bienfaicteur, son Prince, & sa patrie: ny chose plus suiette à estre trompee que la prudence humaine. Le Roy tres-Chrestien estant à Fontaine belleau pour y passer les festes de Pasques, fut aduerti par le sieur de Barault son Ambassadeur en Espagne, que toutes les deliberations les plus secrettes qui se passoit en son Conseil, estoient incontinent escrites au Roy d'Espagne par vn des Commis du sieur de Villeroy Secretaire d'Estat, nõmé Loste & natif d'Orleans.

Le Secretaire dudit sieur de Barault apporta au Roy cest aduertissement accompagné d'vn banni, lors refugié en Espagne, à cause des derniers troubles de la Ligue, qui sur l'asseurãce que

le sieur Barault luy donna d'auoir son rappel de ban, & sous la promesse que le Roy luy en fit, descouurit & fit entendre à sa Maiesté les trahisons de Loste, comme il les auoit commẽcees, & comme il les continuoit.

Le Roy mande le sieur de Villeroy, qui estoit lors en sa belle maison de Conflans, & luy enioint d'amener quant & luy tous ses Commis, & sur tous Loste. A ce mandement le sieur de Villeroy se rend le lendemain à Fontaine belleau, menant Loste quand & luy, duquel il ne se deffioit nullement, n'ayant esté aduerty de la trahison: Il va saluer le Roy & luy demanda, *Auez-vous amené Loste quant & vous?* Villeroy respondit, *Sire, il est venu auec moy: Faites le moy venir*, dit le Roy: Villeroy enuoye incontinent vn des siens pour l'appeller, qui luy rapporta que Loste estant descendu de cheual, de deux couriers Espagnols auoient parlé à luy quelque temps, & que tout aussi tost il estoit rentré en l'escurie, auoit fait rebrider son cheual & estoit party en diligence. Ce qu'estant rapporté à sa Maiesté il en fut fort faſché: puis communiqua au sieur de Villeroy les trahisons de Loste: soudain l'on fit monter tous les Commis dudit sieur de Villeroy à cheual pour chercher Loste de tous costez, auec deffences à tous Postes de France de bailler aucuns cheuaux pour courre la poste: Mais Loste print le chemin de Paris, ou apres auoir esté deux iours il se desguisa, & en partit a pied auec vn Espagnol, allans ainsi tous deux par chemins, trauersans de village en village.

Arriuez à Meaux, ils prennent la poste: Le Maistre de la poste en aduertit le Preuost des Mareschaux de la faute qu'auoient fait ses gens en son absence de bailler à courre: le preuost & les siens montent à cheual, nonobstant l'obscurité de la nuict: à la phisionomie que l'on leur auoit depeinte, & aux façons de faire que l'on leur auoit representees ils croyẽt que c'estoit Loste qui leur auoit esté recommandé: ils se diligentent, mais ne les ayant peu attrapper à la premiere poste, ils pousſent outre iusques à la seconde, où il falloit passer vn barc: A ce passage le Bastelier fut long, ce qui donna moyen au Preuost des Mareschaux de les atteindre.

De loin qu'ils approchent, ils entendent le barc où estoit Loste & son compagnon, comme l'on entend de nuict plus que de iour: Le preuost commença à crier, *Bastelier ne passe pas sur peine de ta vie, si tu passe tu seras pendu, retourne.* Ce qu'entendu

par Loſte & L'Eſpagnol, ils creurẽt qu'il eſtoyent deſcouuerts: l'Eſpagnol tire ſon eſpee, & dit au Baſtelier, *qu'il le tueroit ſ'il ne les paſſoit*: Loſte tout tremblant tiroit la corde du barc, diſant: *Ie ſuis mort, ie ſuis mort*, & ce par pluſieurs fois ce qu'entendu par le Preuoſt qui eſtoit arriué au bord de l'eau, il commence auec les ſiens à crier derechef, & faire les meſmes deffences au Baſtelier.

Loſte & l'Eſpagnol furẽt ſi eſpouuentez, qu'au ſortir du barc, ils quitterent leurs cheuaux, & rebrouſſans chemin le long de l'eau, ne ſongerent plus qu'à ſe ſauuer à pied.

Tandis le barc retourne & paſſe le Preuoſt qui ne trouua que le poſtillon bien empeſché à chercher & raſſembler ſes trois cheuaux qui s'eſtoyent eſgarez par l'obſcurité de la nuict.

Le Preuoſt donne iuſques au village prochain, & fait ſonner le tocſain pour aduertir tous les payſans, à ſe bruit tous les villages voiſins ſont aduertis: & ayant enuoyé quelques vns des ſiens ſur tous les chemins auec les payſans, il ſe fait conduire le long de l'eau: les pourchaſſez entendans qu'ils eſtoient ſuiuis ſe ſeparent. Loſte voyant des teſtes de ſaux, à cauſe de l'obſcurité de la nuict, penſant que ce fuſt vne iſle, va pour s'y ſauuer, mais il trouua incontinent de l'eau iuſques au deſſus du nombril: il'embraſſa le premier ſaux: l'apprehenſion & la peur qu'il eut entendant paſſer le Preuoſt luy fiſt laſcher la priſe de ce ſaux & ainſi tombant dans l'eau ſe noya au lieu meſme où le lendemain il fut trouué. L'on fuſt enqueſte toute la nuict, tous les payſans furent mis en ſentinelle par tout: l'Eſpagnol le lendemain fut trouué à deux lieuës de la caché dans vn grenier à foin: pris & enqueſté où eſtoit Loſte, fut conduit au lieu où il l'auoit laiſſé & où il fut trouué mort pres d'vne ſauſſaye qui eſtoit dans l'eau. Il fut amene mort à Paris: & mené au grand Chaſtelet, où chacun le vit deux iours durant, puis gardé au cimetiere Saint Innocent quelque temps, pendant que l'on feroit le procez à ſon corps mort: Ce qu'eſtant fait par Arreſt de la Cour, il fut executé & tiré à quatre cheuaux: voicy la teneur de ſon Arreſt.

Veu par la Cour les grãds Chambres, Tournelle & de l'Edit aſſemblees le procez criminel encommencé par le Preuoſt de Paris & de l'Hoſtel, euocqué & retenu par Arreſt du 10. de ce mois, paracheué par le Conſeiller de ladite Cour à ce Cõmis à la requeſte du Procureur General du roy, pour raiſon

des trahisons & infidelitez commises par deffunt Nicolas Loste, commis du sieur de Villeroy, Secretaire d'Estta, à l'encõtre de maistre Nicolas Naudin praticien au Palais, par Arrest de l'onziesme de ce mois, creé curateur au corps mort dudit deffunt trouué mort en la riuiere de Marne: les informations interrogatoires, recollection & confrontation de tesmoins, missiues, tãt en langue Françoise qu'Espagnole auec la traduction & verification d'icelles. Procez verbal de la perquisition dudit deffunt, & autres procedures faites en l'instruction dudit procez. Conclusions du Procureur General du Roy: Ouy & interrogé ledit Curateur par ladite Cour sur les cas imposez. Tout consideré, dit a esté, que ladite Cour a declaré & declare ledit Loste attaint & conuaincu du crime de leze Maiesté au premier chef, pour les trahisons & infidelitez par luy commises contre le Roy & son Estat: pour reparation desquelles, ordonne ladite Cour, que son corps sera trainé sur vne claye en la place de Greue, & là sur vn eschafaut tiré à quatre cheuaux, & les quatiers mis sur quatre rouës aux principales aduenuës de ceste ville: a declare & declaré tous & chacuns les biens dudit deffunt Loste acquis & confisquez au Roy, sur iceux prealablement, pris la somme de quatre mil liures parisis d'amende qui sera employee au pain des prisonniers, & autres neceſſitez de ladite Cour: Outre seront pris sur l'esdits biens les sommes qui seront ordonnees aux tesmoins & à ceux qui ont esté employez à la recherche dudit deffunt. Prononcé audit Naudin Curateur creé au corps mort dudit deffuut Loste, le 15. iour de May l'an 1604. Et ledit iour le corps dudit Loste executé en la place de Greue de ceſtedite ville suiuant ledit Arrest.

Signé, VOISIN.

Voila la fin d'vn ieune homme à qui l'auarice a fait perdre l'heure d'vne bonne & grande fortune.

Le sieur de Villeroy l'auoit esleué de la poussiere de la terre, l'aimoit pour la viuacité de son esprit, & se fioit en luy du plus secret de sa charge, cõme à celuy de tous les siẽs qui luy estoit les plus obligé: mais ce miserable, pour vn present de deux mille escus, auec autres deux mille que l'on luy promit payer de pension, en vn certain voyage qu'il fit pour voir l'Espagne, & comme, il disoit aussi pour en apprendre la langue, estant suborné par son accusateur mesme predit la fidelité qu'il deuoit au sieur de Villeroy son bien-faicteur & son Maistre, descouuris

les secrets de son roy, & trahit la France sa patrie.

L'Espagnol qui fut pris auec luy ayant esté quelque temps prisonnier, fut mis en liberté, d'autant qu'il n'auoit fait que le seruice de son Maistre: car dés que le roy d'Espagne sçeut que l'affaire estoit descouuerte, son Conseil enuoya deux couriers pour aduertir Loste, l'esquels ne peurent parler à luy qu'à son arriuee à Fontaine-belleau, donc cet Espagnol estoit l'vn